

Revue de littérature critique sur l'acceptabilité sociale
du développement des hydrocarbures

Réalisée dans le cadre de

**L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (ÉES) GLOBALE SUR LES
HYDROCARBURES AU QUÉBEC**

Par Corinne Gendron et Alice Friser

Avec la collaboration de

Martine Gariépy, Mahdiah El-Jed, Audrey Meyer

3 mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	IV
1. CONTEXTE DE LA RECHERCHE	1
1.1. STRATÉGIE DE RÉALISATION, MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE, CHOIX ET ANALYSE DES SOURCES	1
1.2. ÉQUIPE DE RECHERCHE	3
2. LE CONCEPT D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	5
3. LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS, LES PROMOTEURS ET LES INSTITUTIONS	8
3.1. LA FILIÈRE DU GAZ DE SCHISTE	9
3.1.1 LE CAS DU QUÉBEC	9
3.1.2 LES MANQUES ET LES LACUNES DE LA LITTÉRATURE SUR LES RELATIONS ENTRE ACTEURS DANS LA FILIÈRE DU GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC	12
3.1.3 LES CAS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS	14
3.2. LA FILIÈRE DU PÉTROLE	15
3.2.1 LE CAS DU CANADA	15
3.2.2 LES MANQUES ET LES LACUNES DE LA LITTÉRATURE SUR LES RELATIONS ENTRE ACTEURS DANS LA FILIÈRE DU PÉTROLE AU QUÉBEC	16
3.3. LES AUTRES SECTEURS AU QUÉBEC	16
4. SENSIBILITÉ ET DYNAMIQUE DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL	21
4.1. VALEURS ET ATTENTES DES COMMUNAUTÉS CONCERNÉES	21
4.1.1 LES VALEURS ET LES ATTENTES DANS LE CADRE DE LA LITTÉRATURE PORTANT SUR L'EXPLORATION DU GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC	22
4.1.2 LES VALEURS ET LES ATTENTES DANS LE CADRE DE LA LITTÉRATURE PORTANT SUR L'EXPLORATION DU PÉTROLE AU QUÉBEC	23
4.1.3 BILAN GÉNÉRAL DES ÉTUDES SUR LES VALEURS ET LES ATTENTES DANS LE CADRE DE LA LITTÉRATURE PORTANT SUR LE GAZ DE SCHISTE ET L'EXPLORATION DU PÉTROLE AU QUÉBEC	24
4.1.4 BILAN DÉTAILLÉ DES ÉTUDES SUR LES VALEURS ET LES ATTENTES DANS LE CADRE DE LA LITTÉRATURE PORTANT SUR LE GAZ DE SCHISTE ET L'EXPLORATION DU PÉTROLE AU QUÉBEC	26
4.2. PRÉOCCUPATIONS, RISQUES PERÇUS ET IMPACTS APPRÉHENDÉS PAR LES POPULATIONS	31
4.2.1 LES PRÉOCCUPATIONS, RISQUES PERÇUS ET IMPACTS APPRÉHENDÉS PAR LES POPULATIONS DANS LA LITTÉRATURE SUR LE GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC	31
4.2.2 PRÉOCCUPATIONS, RISQUES PERÇUS ET IMPACTS APPRÉHENDÉS PAR LES POPULATIONS DANS LA LITTÉRATURE SUR LE PÉTROLE AU QUÉBEC	32

4.2.3 BILAN DES ÉTUDES SUR LES PRÉOCCUPATIONS, LES RISQUES PERÇUS ET LES IMPACTS APPRÉHENDÉS PAR LES POPULATIONS	33
4.3. BÉNÉFICES ET RÉPERCUSSIONS ATTENDUS PAR LES POPULATIONS, DE L'EXPLORATION À LA FERMETURE DES SITES	35
4.4. SENSIBILITÉ ET DYNAMIQUE DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL DANS LE DOMAINE MINIER	53
4.5. LES MANQUES ET LES LACUNES DE LA LITTÉRATURE ET LES PISTES À ENVISAGER SUR LA SENSIBILITÉ ET LA DYNAMIQUE DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL	54
5. GOUVERNANCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS	58
5.1. MOBILISATION ET MODES DE PARTICIPATION DES POPULATIONS CONCERNÉES ET DES ACTEURS TERRITORIAUX SELON LES GRANDES PHASES DE PLANIFICATION, EXPLORATION ET EXPLOITATION	58
5.1.1 BILAN DES ÉTUDES SUR LA MOBILISATION ET LES MODES DE PARTICIPATION DES POPULATIONS ET DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC	58
5.1.2 LES MANQUES ET LES LACUNES DE LA LITTÉRATURE SUR LA MOBILISATION ET LES MODES DE PARTICIPATION DES POPULATIONS ET DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC	62
5.2. MODES DE SUIVI DES ATTENTES ET DES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES	63
5.2.1 BILAN, MANQUES ET LACUNES DE LA LITTÉRATURE SUR LES MODES DE SUIVI DES ATTENTES ET DES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES	64
5.3. RESPONSABILITÉ SOCIALE DES PROMOTEURS	67
5.3.1. LA FILIÈRE DU GAZ DE SCHISTE	67
5.3.2 BILAN, MANQUES ET LACUNES DE LA LITTÉRATURE SUR LA RSE DES PROMOTEURS DANS LA FILIÈRE DU GAZ DE SCHISTE	70
5.3.3 LA FILIÈRE DU PÉTROLE	71
5.3.4 AUTRES ÉTUDES SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'INDUSTRIE	72
5.4. SUIVI DES ENGAGEMENTS	77
5.4.1 LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC	77
5.4.2 LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PÉTROLE AU QUÉBEC	78
5.4.3 LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT D'AUTRES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES AU QUÉBEC	78
5.4.4 MANQUES ET LACUNES DE LA LITTÉRATURE SUR LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC	80
5.5. MESURES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION, DE COMPENSATIONS ET D'HARMONISATION, DE L'EXPLORATION À LA FERMETURE DES SITES	82
5.5.1 LES MESURES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION, DE COMPENSATIONS ET D'HARMONISATION, DE L'EXPLORATION À LA FERMETURE DES SITES DANS LA FILIÈRE DU GAZ DE SCHISTE	82
5.5.2 LES MANQUES ET LES LACUNES DE LA LITTÉRATURE SUR LES MESURES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION, DE COMPENSATIONS ET D'HARMONISATION, DE L'EXPLORATION À LA FERMETURE DES SITES DANS LA FILIÈRE DU GAZ DE SCHISTE	85
5.5.3 BILAN, MANQUES ET LACUNES DE LA LITTÉRATURE SUR LES MESURES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION, DE COMPENSATIONS ET D'HARMONISATION, DE L'EXPLORATION À LA FERMETURE DES SITES DANS LA FILIÈRE DU PÉTROLE	85

6. MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES PROJETS DANS LE TEMPS, MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL À PRIVILÉGIER ET MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT	88
6.1. LES MODÈLES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE À PRIVILÉGIER AU QUÉBEC DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SCHISTE	88
6.2. LA PARTICIPATION PUBLIQUE COMME CONDITION NÉCESSAIRE À LA MISE EN PLACE D'UN MODÈLE DE GOUVERNANCE ADÉQUAT	92
6.3. MANQUES ET LACUNES DE LA LITTÉRATURE SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES PROJETS DANS LE TEMPS, MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL À PRIVILÉGIER ET MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT	94
7. IDENTIFICATION DES INFORMATIONS INSUFFISANTES OU MANQUANTES/ÉTUDES POTENTIELLES	96
7.1. LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS, LES PROMOTEURS ET LES INSTITUTIONS	96
7.1.1 ÉTUDES CENTRÉES SUR LES ACTEURS : GOUVERNEMENT, PROMOTEUR ET COMMUNAUTÉS CONCERNÉES	96
7.1.2 ÉTUDES CENTRÉES SUR LA DYNAMIQUE SOCIALE : RELATIONS ET RUPTURES	97
7.2. LA SENSIBILITÉ ET LA DYNAMIQUE DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL	98
7.2.1 CADRE DE RÉFÉRENCE	98
7.2.2 PORTRAIT ET ANALYSE DES COMMUNAUTÉS	99
7.3. LES MODES DE MOBILISATION DES POPULATIONS ET LES MODES DE PARTICIPATION PUBLIQUE	100
7.4. LES MÉCANISMES DE SUIVI DES ATTENTES, DES PRÉOCCUPATIONS ET DES ENGAGEMENTS	100
7.5. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES PROMOTEURS	101
7.6. LES MESURES DE PRÉVENTION D'ATTÉNUATION, DE COMPENSATION ET D'HARMONISATION, DE L'EXPLORATION À LA FERMETURE DES SITES	102
7.6.1 DIMENSION TECHNIQUE DES MESURES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION, DE COMPENSATION ET D'HARMONISATION	102
7.6.2 DIMENSION ORGANISATIONNELLE ET SOCIALE DES MESURES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION, DE COMPENSATION ET D'HARMONISATION.	102
7.7. LES MODÈLES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE À PRIVILÉGIER AU QUÉBEC DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SCHISTE	103
CONCLUSION	104
BIBLIOGRAPHIE	106

TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 Volume des articles portant sur l'acceptabilité sociale dans la base de donnée Scopus (1970-2014).....	5
Figure 2 : Pistes de recherche à considérer pour mieux définir la mobilisation et les modes de participation des populations dans le contexte du développement des hydrocarbures au Québec	63
Tableau 1 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans les Basses Terres du Saint Laurent selon l'EES sur le gaz de schiste, connaissances et principaux constats (janvier 2014), et rapport 273 du BAPE intitulé «Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec : rapport d'enquête et d'audience publique», (février 2011)	40
Tableau 2 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans les îles de la Madeleine selon <i>Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière : Rapport d'enquête et d'audience publique</i> (Octobre 2013, rapport du BAPE no 297).....	43
Tableau 3 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans l'île d'Anticosti selon le rapport du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles intitulé «Perceptions de l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti: enquête qualitative auprès des résidents» (octobre 2014) et selon l'EES2 menée par GENIVAR (2013a).....	44
Tableau 4 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans les communautés des bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie des chaleurs selon l'Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2, 2013 a et b). Rapport d'étude et bilan de l'approche participative.....	47
Tableau 5 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans les communautés du bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent selon « Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent », Rapport préliminaire en appui aux consultations (AECOM, Juillet 2010).....	49

1. CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Le gouvernement a annoncé son intention de mettre en valeur les ressources en hydrocarbures du Québec si les conditions adéquates sont réunies. Dans cette perspective, le gouvernement a lancé une ÉES globale ainsi qu'une ÉES spécifique à l'Île d'Anticosti sur les enjeux des travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au Québec, autant en milieu marin qu'en milieu terrestre, ainsi que sur les enjeux liés au transport et aux infrastructures afférentes. Ces ÉES permettront de revoir l'encadrement et la gouvernance des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures.

Cinq chantiers composés d'experts gouvernementaux et d'experts indépendants ont été mis en place pour réaliser les travaux de l'ÉES globale, lesquels devront couvrir chacun des aspects suivants : environnement, société, économie, transport et aspects techniques.

Le chantier « Société » de l'ÉES a pour mandat de documenter les enjeux et les impacts appréhendés sur le milieu social de la mise en valeur des hydrocarbures au Québec, en concordance avec les principes du développement durable. Il s'agit en premier lieu de réaliser un bilan des connaissances actuelles à l'aide de revues de littérature et de préparer ensuite un plan d'acquisition des connaissances. Quatre thèmes ont été retenus : 1- Impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés concernées; 2- Impacts sociaux des nuisances, de l'effet boomtown sur les différents paramètres de la dynamique sociale et territoriale; 3- acceptabilité sociale; 4- enjeux autochtones.

Les préoccupations relatives à l'exploration et à l'exploitation pétrolières et gazières peuvent compromettre l'acceptabilité sociale des activités associées à cette filière. Il est donc nécessaire de comprendre la dynamique et les ressorts de l'acceptabilité sociale en lien avec les hydrocarbures dans des zones ciblées.

Ce document propose une revue de littérature critique à propos de l'acceptabilité sociale du développement des hydrocarbures au Québec. Cette revue de littérature traite des articles académiques mais s'attarde aussi aux études et aux consultations publiques qui ont été réalisées au Québec et au Canada au cours des dernières années, de même qu'aux études pertinentes publiées par d'autres juridictions et organisations. Elle met en valeur la qualité des informations recueillies et identifie les connaissances manquantes nécessaires à un bilan complet des enjeux d'acceptabilité sociale liés à l'exploitation des hydrocarbures.

1.1. Stratégie de réalisation, méthodologie de recherche, choix et analyse des sources

L'équipe a d'abord repéré les sources pertinentes dans la documentation institutionnelle (littérature grise) et les travaux déposés auprès de diverses instances ou démarches de consultation telles que le BAPE ou les évaluations environnementales stratégiques, puis dans la littérature académique. La documentation a été analysée en fonction des rubriques convenues entre l'équipe de réalisation et le Chantier société en début de mandat.

Le travail a été amorcé sur la base de plusieurs bibliographies préliminaires sur l'acceptabilité sociale déjà constituées par l'équipe à l'occasion de travaux précédents, dont un bon nombre de travaux théoriques. S'y sont ajoutés les études accessibles via les sites suggérés pour la réalisation du mandat de même que les travaux du BAPE, incluant les études réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale sur les gaz de schiste :

- Site sur les hydrocarbures : <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/>
- Rapport final de l'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) : http://hydrocarburesmarins.gouv.qc.ca/documents/091-51078-00_EES2_VF_130910_authentifiee.pdf
- Rapport de l'évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent :
http://hydrocarburesmarins.gouv.qc.ca/documents/ees_preliminaire_pour_consultation.pdf
- Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste – rapport synthèse : http://ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2014/02/EES-rapport-synthese_final_web_janv-2014.pdf
- Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste : connaissances acquises et principaux constats :
http://ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2014/02/EES-connaissances-acquises-et-constats_final-web_janv-2014.pdf
- Rapport final - Perception de l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti : enquête qualitative auprès des résidents : <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Rapport-enquete-resident-anticosti.pdf>
- Mandat de l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures (Direction du bureau des hydrocarbures, MERN). État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique. INSPQ.
http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1749_EtatConnRelaActGazSchisteSantePubl_MAJ.pdf
- Documentation déposée au BAPE dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur le gaz de schiste (94 études). Parmi celles-ci, sélection, après revue du titre et du sommaire, de 30 études qui ont été ajoutées à la bibliographie en fonction des différentes rubriques de la revue de littérature.
- Rapports d'enquête du BAPE sur les hydrocarbures : sélection de deux rapports d'enquête :
 - Bape - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2011. « Rapport d'enquête et d'audience publique 273 : Développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », Québec, 2011, 323 p.
 - Bape – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2013. « Rapport d'enquête et d'audience publique 297 : Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière », Québec, 2013, 194 p.

Ces sources ont été complétées par une recherche générale par mots clefs sur google à propos du développement des hydrocarbures, du gaz de schiste et du pétrole au Québec et

dans le monde, qui a permis d'identifier de nouveaux articles académiques. La même procédure a été utilisée dans la base de données ABI inform afin d'enrichir le corpus par des articles académiques à propos du développement des hydrocarbures ailleurs dans le monde, du gaz de schiste et du pétrole.

La bibliographie ainsi constituée a été analysée et les sources réparties en fonction des différentes sections de la revue de littérature, à partir notamment d'un repérage par mots clés relatifs à chaque thème (utilisation des mots clés « préoccupations », « attentes », « bénéfiques » en vue de la section *Sensibilité et dynamique des communautés d'accueil* par exemple).

Les bibliographies spécifiques à chaque section ont ensuite été complétées par une recherche plus ciblée en français et en anglais sur google et ABI inform relativement à ses thèmes spécifiques au Québec, puis ailleurs dans le monde. Les mots clés utilisés pour cette recherche s'articulaient autour des concepts clés de la thématique (par exemple : « relations communautés-entreprises », « pétrole », « gas », « Quebec », « Canada », et « United States » dans le cadre de la section sur *Les relations entre les communautés, les promoteurs et les institutions*). L'équipe a aussi procédé à une remontée de la filière bibliographique dans le cas des études les plus intéressantes, et a ajouté les articles pertinents d'autres provenances (cours, séminaires). Un dernier exercice de recherche bibliographique spécifique à chaque section visait à s'assurer que toutes les études incontournables étaient traitées.

1.2. Équipe de recherche

Le mandat a été réalisé par Corinne Gendron avec le soutien d'une équipe d'assistantes de recherche de niveaux maîtrise et doctorat. Corinne Gendron est une spécialiste reconnue de l'acceptabilité sociale, de la responsabilité sociale ainsi que du développement durable. Elle a publié plusieurs articles dans le domaine et prononcé de nombreuses conférences devant divers publics. L'assistante principale Alice Friser est candidate au doctorat et travaille sur les thématiques de responsabilité et d'acceptabilité sociales de même que sur les relations entre les promoteurs et les communautés. Les autres assistantes sont candidates à la maîtrise en sciences de l'environnement ou en responsabilité sociale.

Après des études en droit à l'Université de Montréal, **Corinne Gendron** devient membre du Barreau en 1990 et obtient par la suite un MBA spécialisé en marketing et finance. Réalisée sous la direction de Benoît Lévesque et de Paul R. Bélanger, sa thèse de doctorat en sociologie obtient en 2001 le prix de la meilleure thèse de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC). Professeure titulaire au Département stratégie, responsabilité sociale et environnementale, Corinne Gendron dirige la Chaire de responsabilité sociale de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) depuis près de 15 ans. Elle a publié plusieurs ouvrages, dont *Repenser la Responsabilité sociale. L'école de Montréal*, chez Armand Colin (2013), *Ecological Modernisation and Business Leaders – Regulation Theory and Sustainable Development* chez Routledge (2011), *Le développement durable comme compromis* aux Presses de l'Université du Québec (2006), *Développement durable et participation publique* aux Presses de l'Université de Montréal (2003) ainsi que de nombreux articles sur la thématique du développement durable, de la responsabilité sociale et des nouvelles régulations. En 2006,

elle a reçu le Prix Performance Hommage du Réseau ESG UQAM. Elle a été identifiée comme l'une des dix personnalités québécoises de la responsabilité sociale par le journal *Les Affaires* et en 2007, elle a reçu le prix Minerve en recherche de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG UQAM). Régulièrement sollicitée au Québec et à l'étranger pour son expertise, elle a participé à plusieurs commissions parlementaires, notamment sur le plan et la stratégie de développement durable du Québec, fut membre du comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste et est actuellement commissaire à temps partiel au BAPE. Depuis 2013, elle préside le Conseil scientifique de l'INERIS (France). Elle a été élue académicienne de l'Académie des technologies (France) en 2014. Corinne Gendron se consacre aujourd'hui aux transformations de l'entreprise et à la configuration d'une économie post-écologique à l'ère de la mondialisation.

Alice Friser est candidate au doctorat en administration des affaires et chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal. Anthropologue de formation et diplômée en sciences de l'environnement, elle est spécialisée en responsabilité sociale et environnementale des entreprises et s'intéresse particulièrement aux relations communautés-entreprises dans le contexte du développement des ressources naturelles au Québec. Alice est également adjointe de recherche à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable où elle participe à des recherches sur le développement durable dans le monde politique et sur l'acceptabilité sociale de projets miniers.

Martine Gariépy est candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement et assistante de recherche à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable à l'UQAM. Ses recherches portent sur la politisation des initiatives de transition au Québec dans le contexte du développement des hydrocarbures.

Mahdiah El-Jed est candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement et s'intéresse aux systèmes alimentaires durables. Depuis 2012, Mahdiah est assistante de recherche à la Chaire en responsabilité sociale et développement sociale, et coordonne une recherche-action sur la mise en marché alternative de l'alimentaire.

Audrey Meyer est candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement et assistante de recherche à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable à l'UQAM. Elle a plusieurs centres d'intérêt dont la gestion environnementale et le développement durable.

2. LE CONCEPT D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

L'acceptabilité sociale est une notion de plus en plus utilisée dans les débats entourant les projets industriels, la mise en valeur de ressources naturelles mais aussi d'autres décisions des pouvoirs publics ou d'entreprises.

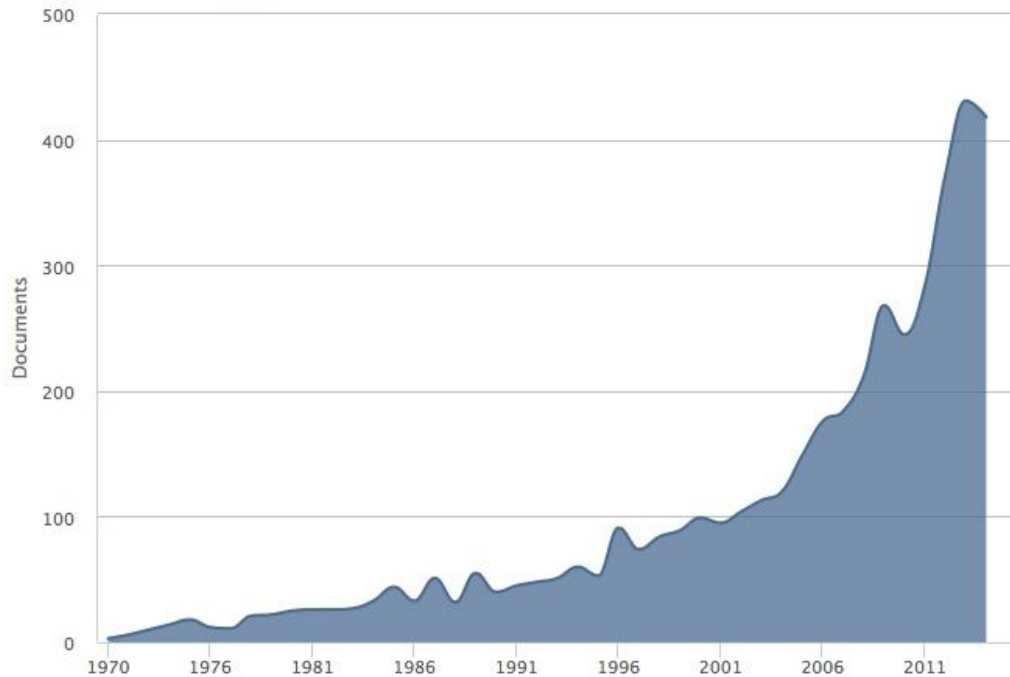


Figure 1 Volume des articles portant sur l'acceptabilité sociale dans la base de données Scopus (1970-2014)

Au cours des dernières années, elle a fait l'objet d'une attention croissante de la part des chercheurs, sans pour autant donner lieu à un corpus intégré de connaissances. La définition même de l'acceptabilité sociale, qu'elle soit envisagée comme phénomène, comme discours ou comme concept, fait débat (Fortin, 2015) alors que son utilisation par les acteurs sociaux la rend suspecte aux yeux de plusieurs (Batellier, 2012). C'est pourquoi les auteurs s'intéressant à cette question en appellent à une définition stabilisée qui fasse référence à un cadre théorique partagé susceptible de nourrir les analyses et le dialogue.

Au Québec, une première vague de travaux sur l'acceptabilité sociale s'est intéressée à la filière éolienne. Dès 2008, Massicotte explique que plusieurs facteurs interreliés structurent les rapports d'acteurs locaux face aux projets d'infrastructure énergétique, dont la gouvernance et l'environnement sociopolitique. De plus, l'univers culturel des perceptions et des représentations influencent la perception des citoyens, sans compter que les rapports sont dynamiques et que les contextes évoluent dans le temps, si bien que rien ne peut être considéré comme acquis en matière d'acceptabilité sociale.

En 2009, Saucier et al. ont décomposé le concept d'acceptabilité sociale dans le domaine de l'éolien en plusieurs facteurs : le mode de développement de la filière et son encadrement institutionnel (politiques et règlements), la nature du projet, le processus décisionnel mis en place lors de l'implantation du projet et, enfin, le milieu social où est proposé le projet.

Mais le concept est demeuré flou et controversé pour les acteurs comme pour la plupart des auteurs (Raufflet, 2014 ; Fortin et Fournis, 2013). Dans un article récent, Raufflet (2014) argue que la notion d'acceptabilité sociale est incomplète alors qu'elle n'implique ni la compréhension des savoirs de la population ni la compréhension des interrelations qui s'articulent sur un territoire précis. Cette notion ne rend pas non plus compte de la relation qui se crée entre la population et les autres acteurs du développement d'une filière énergétique dans une perspective holistique. Simpliste, la notion d'acceptabilité sociale devrait par conséquent céder le pas au principe d'un développement résilient au niveau local en écho à des modèles basés sur la co-construction des savoirs entre l'entreprise privée, les pouvoirs publics et la société civile. Raufflet (2014) en appelle finalement à un ancrage théorique plus solide de l'acceptabilité sociale, sous peine de perpétuer l'incompréhension entre les promoteurs et les populations.

Fortin et Fournis (2013) ont pour leur part produit une revue de la littérature sur l'acceptabilité sociale à partir de mots clés et ont étudié une centaine d'articles afin de mieux comprendre la définition d'acceptabilité sociale et en proposer une définition. Ils suggèrent de déplacer le cadre d'analyse vers la problématique du développement territorial en définissant l'acceptabilité sociale en regard d'un processus dynamique de dialogue social :

[L'acceptabilité sociale est] Un processus d'évaluation politique d'un projet sociotechnique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés

Cette définition n'est pas sans lien avec les travaux de Massicotte (2008) qui insistait sur l'importance, pour les décideurs, de stimuler un processus de consultation renouvelé, dynamique et plus intégrateur plutôt que de se replier sur des méthodes de communication traditionnelles. Les promoteurs devraient notamment multiplier les angles d'approche, innover et établir une stratégie au niveau macro et micro à toutes les étapes d'un projet.

Gendron (2014) a pour sa part mobilisé des travaux américains plus anciens dans le domaine de la foresterie pour forger une définition de l'acceptabilité sociale ancrée dans la littérature sur les mouvements sociaux :

L'acceptabilité sociale traduit l'assentiment de la population à un projet ou à une décision privé ou public. Cet assentiment résulte du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, incluant le statu quo. Les préférences individuelles peuvent jouer un rôle dans la formation de ce jugement collectif, mais l'acceptabilité sociale est davantage une question de valeurs et de croyances partagées.

Même s'ils favorisent un arrimage des décideurs aux attentes de la population, cette définition ne préjuge pas du succès des modes participatifs de gouvernance. Mais comme les travaux précédents, elle met en valeur l'importance de bien comprendre les préoccupations et les valeurs des populations concernées par les décisions et les projets, en insistant sur la transformation du modèle démocratique de nos sociétés modernes avancées.

Dans cette perspective, chacune des facettes détaillées dans cette revue de littérature, qu'il s'agisse des relations entre communautés, promoteurs et institutions, de la sensibilité et dynamique des communautés d'accueil, de la gouvernance ou des modèles de développement territorial, participe à une meilleure compréhension des facteurs d'acceptabilité sociale en général et plus spécifiquement dans le domaine des hydrocarbures.

3. LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS, LES PROMOTEURS ET LES INSTITUTIONS

La littérature sur les relations entre communautés, promoteurs et institutions est abondante. Elle traite des impacts des activités des promoteurs sur les communautés (par exemple ICMM, 2010), des différents types de relations pouvant exister entre ces acteurs, incluant le conflit (notamment Ozkaynak et al., 2012; Whiteman, 2009; O’Fairchallaigh, 2006 et 2004; Banerjee, 2000), de la nécessité pour les promoteurs de développer et d’entretenir des relations durables avec les communautés (Kapelus, 2002), des façons d’améliorer les relations entre acteurs (Delannon et al., 2011), ou encore des meilleures pratiques en la matière (Baba et Raufflet, 2014; Bowen et al, 2010). Ces relations y sont le plus souvent abordées dans le cadre de l’exploration ou de l’exploitation de ressources naturelles, principalement minières (Bruijn et Whiteman, 2010; Calvano, 2008), hydriques (Savard, 2009) et éoliennes (Fortin et LeFloch, 2010), mais elles font parfois l’objet de recherches dans le contexte de l’exploration ou de l’exploitation gazière ou pétrolière. C’est ce segment plus précis de la littérature que nous analysons ici.

Pour brosser un portrait des études abordant les relations entre communautés, promoteurs et institutions dans le cadre de l’exploration et de l’exploitation des hydrocarbures au Québec, au Canada et dans le monde, nous présentons tout d’abord les études réalisées à propos de la filière des gaz de schiste (3.1), puis celles touchant le pétrole (3.2), et enfin, celles touchant d’autres secteurs au Québec (3.3).

Plusieurs éléments sont à retenir en ce qui concerne les relations entre les communautés, les promoteurs et les institutions dans le cadre du développement des hydrocarbures au Québec. Premièrement, il existe très peu d’études portant sur le développement du gaz de schiste au Québec, et aucune sur le développement pétrolier plus spécifiquement. Ces rares études expliquent comment les relations asymétriques entre les communautés visées, la population, les entreprises de gaz de schiste et le gouvernement ont mené à une forte mobilisation contre l’industrie du gaz de schiste au sein des communautés locales et de la population québécoise en général. Le positionnement du gouvernement vis-à-vis des entreprises d’exploration a été perçu comme ambigu, et on lui a reproché d’agir trop vite et sans transparence dans le but d’imposer le gaz de schiste à la population en privilégiant les intérêts économiques au détriment des principes de développement durable (dont les principes de précaution et de subsidiarité). Les entreprises ont suscité la méfiance par leur manque de transparence, leurs trop rares efforts à construire de bonnes relations et le fait qu’elles ont agi sans tenir compte de communautés qui se sont senties méprisées. Si certains citoyens estiment entretenir des relations cordiales avec les entreprises d’exploration, les reproches adressés par les autres sont corroborés par les rapports de responsabilité sociale des quelques rares entreprises détenant des permis d’exploration au Québec qui divulguent de l’information. Les mauvaises relations entre acteurs mises au compte du gouvernement et des entreprises semblent donc directement à l’origine de la non-acceptabilité sociale du gaz de schiste au Québec.

Les entreprises suscitent la même méfiance chez les communautés dans le cas du développement pétrolier. Le gouvernement n’est pas critiqué pour avoir agi trop vite dans ses projets de développement pétrolier, mais la population remet continuellement en question la pertinence de la filière, et surtout sa cohérence avec les objectifs de

développement durable et de réduction des GES qu'il s'est fixés. Ajoutons que certaines des communautés visées par le développement pétrolier ont connu un déversement de pétrole dans les années 1980, ce qui attise leurs craintes à l'égard de l'industrie et compromet l'acceptabilité sociale de ses projets. À ce stade, les pratiques d'engagement communautaire ne suffisent plus car c'est plus fondamentalement le mode de vie des communautés qui est menacé par les risques et la culture de l'industrie pétrolière. Dans ce contexte, les promoteurs ne peuvent espérer que des relations cordiales de surface, comme l'explique Westman (2013) au sujet des relations entre pétrolières et communautés autochtones.

3.1. La filière du gaz de schiste

3.1.1 Le cas du Québec

Seuls quelques rares travaux portent directement sur les relations entre communautés, promoteurs et institutions dans le contexte de l'exploration du gaz de schiste au Québec. Les travaux de Batellier et Sauv  (Batellier et Sauv , 2011; Sauv  et Batellier, 2011) s'int ressent   la mobilisation citoyenne comme nouveau paradigme, tandis que ceux de Bherer comparent la mobilisation contre le gaz de schiste au Qu bec aux mobilisations contre la filiere ailleurs dans le monde (Bherer et al, 2013). En mettant au jour les pratiques de responsabilit  sociale, et ce faisant les politiques et processus de participation et d'engagement avec les communaut s locales mises en  uvre par certaines entreprises d'exploration gazi re au Qu bec et dans le monde, les travaux du GRIDD (2013; 2012a et 2012b) font aussi ressortir le type de relations qu'entretiennent les entreprises avec les communaut s dont elles esp rent l'acceptabilit  sociale. Malheureusement, ces travaux n' tablissent pas de lien entre les pratiques de responsabilit  sociale des entreprises  tudi es et l'acceptabilit  sociale de leurs projets.

D'autres travaux abordent les relations entre communaut s, promoteurs et institutions de mani re indirecte, et nous renseignent sur la nature de ces relations en regard des objectifs des diff rents acteurs. Les rapports du BAPE n  273 sur le d veloppement durable du gaz de schiste au Qu bec (2011) et n  297 sur les effets de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phr atiques des  les-de-la-Madeleine (2013) exposent les pr occupations et les craintes des individus   l' gard de l'industrie du gaz de schiste au Qu bec. Ces rapports mettent en exergue le d sarroi de certaines communaut s face au d veloppement de la filiere de m me que les interrogations suscit es par le positionnement ambigu du gouvernement. Analys  par Sauv  et Batellier (voir paragraphe 3.1.1.1), ce positionnement ambigu est aussi  voqu  par le rapport du BAPE n  273¹ :

On reproche   l'industrie et au gouvernement d'agir trop rapidement et de ne pas prendre les mesures de pr caution n cessaires pour s'assurer que cette industrie aura peu ou pas d'impact sur la sant  publique et la qualit  de l'environnement. Enfin, plusieurs participants estiment que la direction prise par le gouvernement du Qu bec ne respecte pas le cadre r glementaire qu'il s'est donn  dans le but de promouvoir le

¹ Le rapport no 297, cependant, n'en fait pas mention m me indirectement.

développement durable, notamment les seize principes de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. 2-8.1.1)». (BAPE, 2011, p. 58)

Les travaux répertoriés permettent de broser une première esquisse des relations entre acteurs, et de documenter le manque d'acceptabilité sociale dont souffre la filière des gaz de schiste au Québec. Comme l'explique le GRIDD (2012), la connivence perçue entre les entreprises du gaz de schiste et les gouvernements suscite la controverse en regard de la réglementation attendue et des redevances à exiger de la filière (2012, p. 56). Les communautés locales (îles de la Madeleine, Montérégie) et nationale reprochent au gouvernement de prendre parti, directement ou sous couvert de la Loi sur les mines, pour les entreprises d'exploration (Batellier et Sauvé, 2011; Sauvé et Batellier, 2011)². Ensemble, gouvernement et entreprises auraient élaboré une campagne de marketing social en quatre étapes (Batellier et Sauvé, 2011) : 1/donner une information scientifico-technique, 2/ positionner l'enjeu de manière binaire, c'est-à-dire pour ou contre le projet de «développement», 3/ minimiser les risques et les impacts et 4/ prétendre défendre l'intérêt collectif et culpabiliser les citoyens (ibidem).

On reproche également au gouvernement de précipiter le développement du gaz de schiste et de l'imposer à la population (Sauvé et Batellier, 2011, p. 1). À titre d'exemple, Le MRNF n'aurait pas attendu les conclusions d'une étude sur la vulnérabilité des eaux souterraines de la Montérégie-Est avant d'autoriser l'exploration gazière malgré les préoccupations de la population locale (2011, p. 61). Plus globalement, Sauvé et Batellier (2011) déplorent le déficit démocratique que révèle l'absence de débat public en amont du développement du gaz de schiste.

Si quelques citoyens estiment bénéficier de la collaboration de l'industrie (rapport du BAPE n° 297, 2011, p. 74), nombreux sont ceux qui éprouvent de la méfiance envers les entreprises d'exploration (rapports du BAPE 2011 et 2013). À leurs yeux, celles-ci manquent de transparence et diffusent peu d'information (rapport du BAPE n° 297, 2011, p. 52; rapport du BAPE n° 273, 2013, Batellier et Sauvé, 2011). Pourtant, le BAPE établit un lien entre l'inquiétude quant à la quantité de produits chimiques utilisés lors de l'étape de la fracturation hydraulique et la disponibilité des informations et des réponses (2011, p. 57). Lorsqu'elle existe et qu'elle est en français (rapport du BAPE n° 297, 2011), l'information fournie demeure insatisfaisante même si elle corroborée par le gouvernement. Sans compter que l'information peut être jugée non crédible selon certains : le rapport du BAPE n° 297 (2011) montre combien les citoyens sont sceptiques à l'endroit de l'industrie, et ne croient pas à l'absence d'impact du dynamitage sous-terrain au moment des tests sismiques et de la fracturation hydraulique sur les nappes aquifères (BAPE, 2011, p. 69). Certains citoyens déplorent aussi que l'information provienne exclusivement du promoteur, sans contre-expertise. Les projets sont dès lors développés simplement parce qu'aux yeux du promoteur, ils étaient pertinents et acceptés par les communautés présentes (DM11, in BAPE, 2013). Certains plaident pour que soit menée une étude d'impact indépendante au Québec (BAPE, 2011, p. 51-52).

² « Fin 2010, les intentions des entreprises et les limites de la neutralité de l'État étaient mises au jour » (Batellier et Sauvé, 2011, p. 50)

Outre l'absence de transparence, le climat de méfiance découlerait « de la culture du secret, du manque d'information sur les enjeux réels de même que de l'impression d'un certain mépris à l'égard du citoyen » (BAPE, 2013, p. 23). À la méfiance et à la réticence des citoyens vis-à-vis des projets d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière se juxtapose un questionnement sur les véritables intentions des promoteurs (ibidem). Plusieurs citoyens estiment que les entreprises gazières font peu d'effort pour assurer la sécurité autour de leur terrain (BAPE, 2011, p. 70) alors que d'autres expliquent avoir subi des pressions de la part des entreprises pour obtenir les autorisations nécessaires afin d'amorcer le forage (idem).

Enfin, tel que rapporté dans le rapport du BAPE 2013, la réticence des communautés locales à l'égard de l'industrie des gaz de schiste pourrait être liée aux mauvais souvenirs que les communautés ont des événements passés : le naufrage du Irving Whale en septembre 1970 par exemple, a déversé 200 tonnes de mazout sur 80 km de plages de la dune de l'ouest; la mauvaise expérience de l'implantation d'une usine de béton bitumineux au début de l'année 2002 évoque également de pénibles souvenirs. Comme le précise Attention Fragîles, ce « naufrage [...] est resté dans la mémoire des Madelinots comme preuve des dangers des hydrocarbures et de leur propre fragilité, perdus au milieu du golfe » (DM11 dans le rapport du BAPE 2013, p. 24). La réticence des citoyens pourrait finalement être alimentée par l'apparition sporadique d'incidents tels que des fuites de gaz ou des contaminations aux États-Unis ou au Québec : « tous ces cas de fuites ou de contamination, quelle qu'en soit la cause ou quelle qu'en soit la nature, alimentent les craintes justifiées du public et augmentent le scepticisme par rapport à une industrie parfois particulièrement arrogante » (DM11 in BAPE, 2013, p. 24).

Du point de vue des promoteurs pourtant, les pratiques de l'industrie gazière répondent aux préceptes de la responsabilité sociale. Le GRIDD (2012a)³ rapporte qu'au vu des rapports de développement durable et de responsabilité sociale, les pratiques les plus répandues quant aux relations avec les communautés dans le secteur pétrolier et gazier seraient : la contribution au développement économique local (emploi, achat de produits et services locaux ; 100% des entreprises disent employer cette pratique), la participation et l'engagement avec les communautés à chaque étape du projet, ce qui inclut l'organisation de séances d'information (70% des entreprises), l'accès au savoir (70% des entreprises), la protection du patrimoine culturel (70% des entreprises), et la contribution à la santé et à la qualité de vie des communautés avoisinantes (60%). Par contre, peu d'entreprises de ce secteur accordent de l'importance au respect des droits de l'homme (dont la reconnaissance et le respect du principe du Consentement préalable et éclairé des communautés) (10%), au principe de subsidiarité (30%), ou au partage des bénéfices avec la communauté (compensation pour la relocalisation et les nuisances) (30% des entreprises),

³ Étude effectuée dans le cadre du mandat S 4-3 de l'EES sur le gaz de schiste. Le rapport du GRIDD est basé sur l'étude de pratiques RSE de 10 minières, 10 pétrolières et gazières (8 sont étaient notées A+ pour leur rapport RSE de 2011 et adhèrent à des standards et normes RSE, et deux furent choisies pour leur expérience en RSE), 4 entreprises de chimie et 44 entreprises de gaz de schiste. Pour chacun de ces quatre secteurs, des entreprises mondialement reconnues et exerçant leurs activités dans plusieurs endroits dans le monde sont présentés.

alors qu'il s'agit de principes reconnus de droit international ou de la Loi sur le développement durable (2012a, p. 24)⁴.

Mais le rapport du GRIDD montre que chez les entreprises de gaz de schiste, l'adoption des pratiques de responsabilité sociale est significativement plus faible, tout contexte géographique confondu, que chez les entreprises de pétrole, les minières, ou les entreprises de chimie (2012a, p. 41)⁵. Ainsi, parmi les 20 entreprises de gaz de schiste divulguant de l'information en RSE qui ont été retenues aux fins de l'analyse présentée dans le cadre de ce rapport (dont 4 détenant des permis d'exploration au Québec), seulement 55% prétendent adopter des pratiques de participation et d'engagement, 45% des pratiques liées au partage des bénéfices, 40% des pratiques liées à la contribution au développement économique local, 40% des pratiques liées à l'accès au savoir, 30% des pratiques liées à la santé et à la qualité de vie, 20% des pratiques liées à la protection du patrimoine, 15% des pratiques liées au respect des droits de l'homme et 15% des pratiques liées à la subsidiarité (idem).

En termes de relations avec le gouvernement, finalement, le rapport du GRIDD fait état de deux éléments : tout d'abord, 79% des entreprises étudiées (secteurs pétrolier, chimique, minier et gazier confondus) se sont engagées en tant que membres de la coalition multipartite EITI (*Extractive Industries Transparency Initiatives*) à déclarer publiquement les montants des redevances versées aux gouvernements. Parmi celles-ci, 90% sont des entreprises pétrolières et gazières (2012a, p. 18). Ensuite, parmi les entreprises de gaz de schiste étudiées dans ce rapport, 40% publient une information sur leurs pratiques en matière de relations avec les gouvernements, ce qui se résume à la participation à des débats sur les politiques publiques et les nouvelles réglementations, et à la réalisation d'évaluations de la qualité de l'air et de l'eau (idem, p. 37)⁶.

3.1.2 Les manques et les lacunes de la littérature sur les relations entre acteurs dans la filière du gaz de schiste au Québec

Bien que les travaux mentionnés ci-dessus permettent de brosser un premier portrait des relations entourant le développement de la filière des gaz de schiste au Québec, l'information qu'ils proposent est insuffisante pour poser des constats généralisables aux niveaux régional ou provincial. Non seulement ces travaux n'abordent pas tous directement la question des relations entre industrie, société civile et gouvernement, mais ils sont trop peu nombreux pour constituer un courant fort de la littérature en la matière. Même consolidés, ils n'offrent pas un portrait systématique de la dynamique entre les acteurs de la filière des gaz de schiste au Québec. La plupart des études abordent les relations entre communautés d'une part, et gouvernement et industrie d'autre part. C'est le cas des travaux de Batellier et Sauvé (2011) qui, à partir d'écrits et d'une observation participante,

⁴ L'étude porte sur des entreprises du Québec et d'ailleurs à travers le monde.

⁵ Le rapport émet ces précisions au sujet des 44 entreprises de gaz de schiste : « Parmi les entreprises étudiées, l'information disponible, tant sur les entreprises elles-mêmes que sur leurs pratiques RSE est limitée quantitativement et qualitativement à quelques exceptions près. Sur les 44 entreprises sélectionnées, seules 20 publient une information RSE. De plus, l'information RSE pour les entreprises de gaz de schiste détenant des permis au Québec présente de fortes lacunes; seules 4 des 26 entreprises détenant des permis d'exploration au Québec publient des informations sur leurs pratiques RSE » (p. iv).

⁶ L'étude ne précise pas quelles entreprises en particulier publient quelle information.

arguent que le gouvernement prend parti pour les promoteurs plutôt que pour les communautés. Mais aucune étude ne présente précisément les relations existant entre promoteurs et gouvernement ou n'a du moins recensé l'opinion des promoteurs ou du gouvernement par rapport à leurs relations avec les communautés. Il serait donc pertinent de mener des travaux portant directement sur les relations entre acteurs, et ce, en accordant de l'importance à chacun des acteurs. Un sondage d'opinion au sujet du comportement du gouvernement et des promoteurs dans le cadre du développement des hydrocarbures permettrait de rendre compte plus clairement des raisons pour lesquelles les communautés éprouvent de la méfiance envers ces acteurs et comment y remédier. Une revue de presse sur les relations entre acteurs pourrait compléter cette analyse que pourrait enrichir une observation participante au sein des communautés et comités de suivi concernés, menée par des personnes externes. Des entrevues semi-dirigées devraient aussi être menées auprès des promoteurs de manière à mieux saisir leurs craintes, leurs préoccupations et leurs attentes envers les communautés et le gouvernement.

Les pratiques d'engagement communautaire présentées dans les rapports RSE de quelques entreprises gazières ont bien été rapportées dans les travaux du GRIDD⁷. Mais ces travaux ne reposent que les rapports produits par les entreprises qui relatent surtout les initiatives susceptibles d'améliorer leur image publique. De plus, les initiatives présentées dans ces rapports ne font l'objet d'aucune vérification externe et ne sont pas représentatives des pratiques de l'industrie, puisque plusieurs des entreprises qui exercent leurs activités au Québec, notamment les entreprises de gaz de schiste, ne divulguent aucune information sur leurs pratiques (GRIDD, 2012a). Enfin, pour être mentionnées dans un rapport de 2011, ces pratiques doivent dater de l'année 2010. Tout cela plaide en faveur de nouvelles études menées directement auprès des entreprises gazières exerçant leurs activités d'exploration au Québec et plus concrètement d'une vérification externe de leurs pratiques. En parallèle, il serait pertinent d'en savoir davantage sur les meilleures façons d'encourager les entreprises gazières à améliorer leurs pratiques. C'est ce que le GRIDD (2012a) a entrepris de faire en réponse au mandat S4-4 à partir d'une analyse des rapports de RSE de plusieurs entreprises gazières⁸. Ces travaux offrent un bon point de départ, mais pourraient bénéficier à notre avis d'entrevues auprès des personnes clés travaillant auprès des entreprises opérant au Québec. Par ailleurs, il serait pertinent de mener des études de nature qualitative sur l'influence des pratiques de RSE des entreprises gazières et pétrolières sur l'acceptabilité sociale de leurs projets.

Ensuite, les communautés dont il est question dans notre objet de recherche ne renvoient dans la littérature qu'aux communautés des Basses-Terres du Saint-Laurent (Rapport du BAPE n° 273, 2011) et à celles des îles de la Madeleine (Rapport du BAPE n° 297, 2013), alors que les territoires visés par l'exploration et l'exploitation au Québec sont plus étendus. Il serait pertinent, pour établir avec plus de justesse le portrait des communautés visées par le

⁸ Le mandat S4-4 a donné lieu à une étude initiée par le GRIDD intitulée : *Étude des mécanismes potentiels (certification, divulgation, éco-conditionnalité) assurant l'adoption des meilleures pratiques par les entreprises exploitantes, pour que la responsabilité sociale de l'industrie soit effective*. Les principaux résultats de cette étude sont présentés dans la section sur la RSE des promoteurs (5.3).

développement du gaz de schiste, de connaître l'opinion d'autres communautés québécoises dont le territoire est visé par le développement gazier. Le sondage d'opinion, la revue de presse, l'observation participante, les entrevues semi-dirigées évoquées plus haut et plus généralement des études de cas sur le développement des différentes régions devraient être menés auprès de chacune des communautés visées par l'EES globale. Une attention spéciale devra alors être accordée à l'opinion des populations autochtones sur ce sujet, car elles ne semblent pas avoir fait l'objet d'une attention particulière. Aussi, il serait pertinent de mettre à jour les informations récoltées dans le cadre du rapport n° 273 du BAPE puisque celui-ci est paru en 2011 et repose sur des opinions recensées dans des audiences publiques en 2010.

3.1.3 Les cas du Canada et des États-Unis

Quelques travaux existent sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Canada et aux États-Unis, notamment ceux de Fournier-Dumouchel (2013), de Ben Younes (2013), et de Bezeau-Gervais (2013) qui traitent du développement de la filière en Alberta et en Colombie Britannique, et ceux de Behrer et al (2013) et de Jobidon (2013) qui traitent entre autres de la situation américaine. L'étude du MDDEFP (2012) sur la gouvernance territoriale et le gaz de schiste aux États-Unis et au Canada est également intéressante pour le cas du Québec.

Contrairement au Québec, la Colombie Britannique, l'Alberta et les États Unis exploitent déjà le gaz de schiste depuis plusieurs années. Les relations suscitées par cette exploitation ont fait l'objet de plusieurs études de cas qui s'intéressent à la dynamique entre les acteurs pendant et après l'exploitation du gaz de schiste.

Comme le rappelle le MDDEFP (2012), il est important de souligner la différence existant entre les cas canadien et américain sur le plan des droits de propriété des ressources minérales : alors que les ressources se trouvant au sous-sol appartiennent à l'État dans toutes les provinces canadiennes, les ressources se trouvant dans les sols américains appartiennent au propriétaire de la surface. On peut aisément imaginer que les relations entre acteurs diffèrent entre ces pays en partie au moins en raison de cette différence majeure.

Dans la lignée des études sur les politiques du conflit, les travaux de Bherer et al (2013) considèrent les relations entre acteurs comme un des nombreux déterminants de la mobilisation sociale. Dans leur comparaison des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec, aux États-Unis, en France et en Colombie-Britannique, les auteurs montrent que des relations communautés-promoteurs ou communautés-gouvernement tendues peuvent aboutir à une mobilisation citoyenne contre le gaz de schiste, alors que de bonnes relations gouvernement-promoteurs peuvent, comme aux États-Unis, conduire à une action toute aussi organisée pro-gaz de schiste initiée par l'industrie. Ces travaux plaident en faveur d'une description approfondie des communautés et des relations qu'elles entretiennent avec les promoteurs, le gouvernement et d'autres institutions de manière à mieux comprendre les ressorts de l'acceptabilité sociale des projets gaziers.

Dans son essai intitulé *Les stratégies des entreprises menant à l'effritement de la cohésion sociale : le cas de l'industrie du gaz de schiste dans le nord de la Pennsylvanie*, Jobidon (2013) montre que les promoteurs du gaz de schiste ont divisé la communauté entre les

pro-gaz de schiste et les opposants au gaz de schiste, ce qui a initié une série de conflits au sein même de celle-ci et a permis aux entreprises de gaz de schiste de mener à bien leurs activités.

Finalement, en réponse au mandat S4-8 sur la *Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et au développement des mécanismes de mise en œuvre*, Fournier-Dumouchel (2013), Ben Younes (2013) et Bezeau-Gervais (2013) proposent des études de cas qui mettent en lumière soit l'absence d'opposition au gaz de schiste de la part de la communauté (Cas de Grande Prairie en Alberta), soit les initiatives des entreprises gazières qui ont suscité une plus grande acceptation de leurs activités par la communauté (exploitation de gaz de schiste à Dawson's Creek, en Colombie Britannique), tout en faisant un bilan mitigé des retombées de l'industrie (exploitation de gaz de schiste à Fort St. John et dans le district de North Peace en Colombie Britannique). Ces travaux fournissent des études de cas nécessaires à la compréhension des relations entre les acteurs. Plus spécifiquement, l'étude de Fournier-Dumouchel dresse - bien que trop rapidement - un aperçu des relations entreprises-entreprises et entreprises-gouvernement et autres institutions, ce qui constitue une nouveauté intéressante par rapport à l'ensemble de la littérature sur le sujet. Néanmoins, la méthodologie utilisée dans ces études est trop brièvement expliquée et n'aborde pas l'évolution des relations entre acteurs; notamment, dans le cas de l'étude de Fournier-Dumouchel, on ne sait pas de combien de temps les entreprises visées ont eu besoin pour s'améliorer en réponse aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques soulevés par la population de Dawson's Creek. Aussi, il reste nécessaire de documenter les cas positifs et négatifs de cohabitation communauté-promoteurs, et ce, dans plusieurs provinces. Ces études de cas ont été choisies parce qu'elles montrent que de bonnes relations peuvent exister entre communautés et promoteurs, mais elles ne sauraient être représentatives de la dynamique sociale impulsée par l'industrie, que ce soit à l'échelle locale ou nationale.

3.2. La filière du pétrole

Aucune étude n'a été menée au Québec sur les relations entre communautés, promoteurs et institutions dans le cadre de l'exploration ou de l'exploitation du pétrole, ce qui s'explique aisément par le niveau de développement de la filière. Plusieurs études ont toutefois traité de la question au Canada (Ensign et al, 2014; Westman, 2013; Jahansoozi, 2006; Lawe et al, 2005).

3.2.1 Le cas du Canada

Les travaux qui abordent les relations entre acteurs dans le cadre de l'exploitation du pétrole au Canada se penchent principalement sur l'influence que peut exercer l'industrie sur la cohésion sociale d'une communauté. Plusieurs études prennent ici appui sur le cas de communautés autochtones ou de communautés particulièrement fragiles en proie à des difficultés sociales et économiques pour montrer que l'arrivée de promoteurs et l'installation d'une entreprise dans une communauté locale peut dégrader les liens sociaux entre générations, et entre résidents locaux suite à l'arrivée de nouveaux travailleurs. Ces conflits s'expliquent principalement par la différence majeure de perspective entre industries et communautés en ce qui concerne le rapport à la nature, au territoire, et aux

ancêtres (Westman, 2013), le manque de transparence de la part de l'industrie (Jahansoozi, 2006), le fait que l'industrie génère des bénéfices qui sont inégalement répartis au sein des communautés et aggrave les inégalités (Ensign et al, 2014) ou encore le fait qu'elle ne considère pas le point de vue des communautés dans les programmes d'engagement communautaire qu'elle met en œuvre (Lawe et al, 2005). Les conflits suscités par l'industrie compromettent l'acceptabilité sociale des projets et peuvent nourrir une opposition grandissante face aux entreprises.

Sur le plan méthodologique, les travaux de Jahansoozi (2006) méritent d'être soulignés car ils mettent en lumière autant le point de vue de la communauté que celui de l'industrie dans la définition de relations communautés-entreprises; ils démontrent notamment que la transparence est nécessaire suite à une crise pour rétablir la confiance entre les deux acteurs.

L'étude de Westman (2013) est également intéressante sur le plan méthodologique. Celle-ci cherche à faire ressortir la façon dont les autochtones résidant dans la région des sables bitumineux de l'Alberta conçoivent la présence des promoteurs de l'industrie pétrolière en relation avec leurs terres ancestrales, leur lien à la nature et aux ancêtres. Grâce à une ethnographie qui porte sur les imaginaires, les mythes et la magie, cette étude expose comment les valeurs et les pratiques de cette industrie entraînent la dégradation du mode de vie autochtone. L'auteur en arrive à la conclusion que peu importe les pratiques d'engagement communautaire proposées par l'industrie pétrolière, les promoteurs ne parviendront jamais à comprendre les communautés autochtones et ne pourront établir avec elles que des relations cordiales de surface.

3.2.2 Les manques et les lacunes de la littérature sur les relations entre acteurs dans la filière du pétrole au Québec

Puisqu'il n'existe pas d'étude sur les relations entre communautés, promoteurs et gouvernement dans le cadre du développement du pétrole au Québec, toute recherche permettant de comprendre la dynamique sociale relative à cette filière serait pertinente. On pourrait notamment s'enquérir de l'opinion des communautés au sein desquelles un développement pétrolier est en cours (Old Harry) à propos du gouvernement et des promoteurs de manière à saisir la nature des relations entre ces acteurs. Cela pourrait par exemple être réalisé au moyen d'un sondage d'opinion et d'un focus group. Une observation participante au sein des communautés concernées et dans les comités de suivi concernés (s'il y en a), pourrait également permettre de mieux comprendre les relations entre acteurs.

3.3. Les autres secteurs au Québec

En vue de compléter les études mentionnées ci-dessus et pour broser un tableau plus détaillé des relations entre acteurs au Québec dans le contexte du développement des hydrocarbures, d'autres études sur les relations entre acteurs dans d'autres secteurs au Québec peuvent être exploitées.

L'article de Delannon et al (2011) repose sur une étude menée en 2010 auprès de 21 entreprises réparties dans six secteurs d'activité (incluant l'énergie, l'extraction et la transformation des métaux). Elle a le mérite de présenter un aperçu global des relations

entreprises-communautés au Québec. Pour ce faire, l'auteur répond à une série de questionnements qu'à notre connaissance aucune autre étude n'aborde de manière synthétique. Il s'agit pourtant d'éléments fondamentaux à la compréhension des relations entre industrie, gouvernement et communautés : Quelles sont les raisons pour lesquelles les entreprises se soucient des relations avec les communautés ? Comment s'y prennent-elles ? Comment institutionnalisent-elles les relations avec les communautés ? Et Comment évaluent-elles les retombées des relations avec les communautés ? On apprend dans cette étude que les entreprises entretiennent des relations avec les communautés parce qu'elles cherchent avant tout à améliorer leur image et leur réputation, à répondre à des exigences légales ou à des normes sectorielles ou encore à éviter des poursuites ou le rejet de projets. Sur le plan des moyens d'action, elles se contentent le plus souvent d'informer les communautés ou de communiquer avec elles, elles investissent dans des activités philanthropiques, elles consultent les communautés et créent des espaces de collaboration. Pour institutionnaliser leurs relations avec les communautés, les entreprises tendent à développer des politiques de relations publiques, elles engagent des spécialistes et dédient un budget pour les mettre en œuvre. Elles évaluent les retombées de ces activités en sondant les communautés pour connaître leurs perceptions et analysent l'évolution des plaintes ainsi que le soutien des communautés.

SOURCES DE LA SECTION

BABA, S. 2012. « Reconstruction des relations avec des communautés locales autochtones à la suite d'une controverse : analyse à partir du projet Grande-Baleine sous l'optique de l'approche des Économies de la grandeur ». Mémoire déposé en septembre 2012, HEC Montréal, 221 p.

BANERJEE, S.B. 2000. "Whose land is it anyway? National interest, indigenous stakeholders and colonial discourses: The case of the Jabiluka uranium mine", *Organization & Environment*, 13 (1), 2000, p. 3-38.

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2011. « Rapport d'enquête et d'audience publique 273 : Développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », Québec, 2011, 323 p.

BAPE – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2013. « Rapport d'enquête et d'audience publique 297 : Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière », Québec, 2013, 194 p.

BATELLIER, P. et L. SAUVÉ. 2011. « La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer », Dossier « Relations avec les communautés », sous la direction d'Emmanuel Raufflet, *Gestion, Revue internationale de gestion* - HEC Montréal, 36(2), Été 2011, p. 49-58.

BEN YOUNES, Y. 2013. *ÉTUDE DE CAS 6 : ALBERTA, Canada*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 46 p.

BEZEAU-GERVAIS, D. 2013. *ÉTUDE DE CAS 5 : COLOMBIE- BRITANNIQUE (Fort St-John et North Peace District)*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 61 p.

BHERER, L., P. DUFOUR et C. ROTHMAYR ALLISON (CRPDS). 2013. *Analyse comparée des mobilisations réfractaires au développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique*, rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-3A : Analyse comparée des perceptions du public à l'égard de l'industrie du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et ailleurs au Canada, Université de Montréal, 2013, 132 p.

BOWEN, F., A. NEWENHAM-KAHINDI & I. HERREMANS. 2010. "When Suits Meet Roots: The Antecedents and Consequences of Community Engagement Strategy", *Journal of Business Ethics*, 95, 2010, p. 297-318.

BRUIJN, E. & G.M. WHITEMAN. 2010. "That which doesn't break us : Identity work by local 'stakeholders'", *Journal of Business Ethics*, 96(3), 2010, p. 479-496.

CALVANO, L. 2008. "Multinational corporations and local communities : a critical analysis of conflict", *Journal of business ethics*, 82(4), 2008, p. 793-805.

DELANNON, N., J. BÉNARD, I. VERREAULT & E. RAUFFLET. (2011). « Que font les entreprises en matière de relations avec les communautés? », *Gestion - Revue Internationale de gestion*, 36(2), 2011, p. 29-38.

ENSIGN, P.C. et al. 2014. "Natural Resource Exploration and Extraction in Northern Canada : Intersections with community cohesion and social welfare", *Journal of Rural and Community Development*, 9(1), 2014, p. 112-113.

FORTIN, M.-J. et S. LEFLOCH. 2010. « Contester les projets éoliens au nom du paysage : au-delà du nimby, discuter du développement des territoires », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, numéro Énergie et citoyenneté, 13(2), p. 27-50.

FOURNIER-DUMOUCHEL et al. 2013. *ÉTUDE DE CAS 4 : COLOMBIE- BRITANNIQUE (DAWSON CREEK), Canada*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 45 p.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012a. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-3B : *Étude de l'applicabilité du cadre de responsabilité sociale proposé par ISO 26000 et d'autres normes internationales et, le cas échéant, analyse de la pertinence de leur application à l'industrie du gaz de schiste au Québec*, HEC Montréal, 68 p.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012b. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-4: *Étude des mécanismes potentiels (certification, divulgation, écoconditionnalité) assurant l'adoption des meilleures pratiques par les entreprises exploitantes, pour que la responsabilité sociale de l'industrie soit effective*, HEC Montréal, 172 p.

INTERNATIONAL COUNCIL OF MINING AND MINERALS (ICMM). 2010. "The role of mining in national economies", London, 20 p.

JAHANSOOZI, J. 2006. "Organization-stakeholder relationships: exploring trust and transparency", *Journal of Management Development*, 25(10), p. 942-955.

JOBIDON, E. 2013. « Responsabilité sociale de l'entreprise, associations industrielles et cohésion sociale : deux essais ». Mémoire de maîtrise en gestion, Montréal : HEC, 143 p.

KAPELUS, P. 2002. "Mining, Corporate Social Responsibility and the "Community": The Case of Rio Tinto, Richards Bay Minerals and the Mbonambi", *Journal of Business Ethics*, 39, 2002, p. 275-296.

LAWE, L. B., J. WELLS & Mikisew CREE. 2005. "Cumulative effects assessment and EIA follow-up: a proposed community-based monitoring program in the Oil Sands Region, northeastern Alberta", *Impact Assessment and Project Appraisal*, 23(3), p. 205-209.

MINISTÈRE du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques. 2012. *Gouvernance territoriale et gaz de schiste : enjeux et perspectives pour le Québec – Analyse préliminaire du régime québécois de gouvernance minière et de ses conséquences et comparaison avec les régimes miniers et des hydrocarbures ailleurs dans le monde*, Étude S1-1, septembre 2012, 70 p.

O'FAIRCHEALLAIGH, C. 2006. "Aborigines, Mining Companies and the State in Contemporary Australia: A New Political Economy or "Business as Usual"?", *Australian Journal of Political Science*, 41(1), March 2006, p. 1-22.

O'FAIRCHEALLAIGH, C. 2006. "Mining Agreements and Aboriginal Economic Development in Australia and Canada", *Journal of Aboriginal Economic Development*, 5(1), October 2006, p. 74-91.

O'FAIRCHEALLAIGH, C., 2006, "Unmasking Native Title : The National Native Title Tribunal's Application of the NTA's Arbitration Provisions", *University of Western Australia Law Review*, 33(1), December 2006, p. 153-177.

O'FAIRCHEALLAIGH, C. 2004. "Denying Citizens their Rights? Indigenous People, Mining Payments and Service Provision", *Australian Journal of Public Administration*, 63(2), 2004, p. 42-50.

O'FAIRCHEALLAIGH, C. 2004. "Native Title and Agreement Making in the Mining Industry: Focusing on Outcomes for Indigenous Peoples", *Land, Rights, Laws: Issues of Native Title*, 2(25), 2004, p. 1 -12.

ÖZKAYNAK, B., B. RODRIGUEZ-LABAJOS, G. CHICAIZA, M. CONDE, B. KOHRS, D. RAEVA, I. YÁNEZ et M. WALTER. 2012. "Mining Conflicts around the World: Common Grounds from an Environmental Justice Perspective", *EJOLT Report*, 7, 2012, 198 p.

RAUFFLET, E. 2014. « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(2).

SAUVÉ, L. et P. BATELLIER. 2011. « La mobilisation citoyenne sur la question du gaz de schiste au Québec : Une exigence de démocratie », *Nouveaux Cahiers du Socialisme, Écosocialisme ou barbarie* (sous la direction de Brouillette, V., Guay, N., Levy, A., Martin, E. et Poulin, R.), 6, Automne 2011, p. 224-236.

SAVARD, S. 2009. « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », *Recherches amérindiennes au Québec*, 39 (1-2), 2009, p. 47-60.

WESTMAN, C. N. 2013. "Cautionary Tales: Making And Breaking Community in The Oil Sands Region", *Canadian Journal of sociology*, 38(2), p. 211-232.

WHITEMAN, G. 2009. "All my relations : Understanding perceptions of justice and conflict between companies and Indigenous peoples", *Organization Studies*, 30(1), p. 101-120.

4. SENSIBILITÉ ET DYNAMIQUE DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL

4.1. Valeurs et attentes des communautés concernées

À notre connaissance, aucune étude menée dans le cadre des EES sur les hydrocarbures ou provenant de la littérature scientifique ne porte directement sur les valeurs et les attentes des communautés concernées dans le cadre de l'exploration ou de l'exploitation du gaz de schiste ou du pétrole au Québec. Plusieurs travaux sur les hydrocarbures au Québec abordent néanmoins le sujet de manière indirecte, mais c'est le plus souvent sous l'angle de la population québécoise dans son ensemble plutôt que du point de vue strict des communautés locales et régionales concernées. C'est le cas des travaux du CPEQ (2012) et de Fortin et Fournis (2013) qui discutent du type de valeurs propres aux communautés dans le développement de projets d'envergure, ou encore de ceux de Bherer et al (2013) qui décrivent les raisons invoquées par les partisans et les opposants au gaz de schiste au Québec et aux États-Unis pour être pour ou contre le développement de cette filière.

Les travaux du BAPE (2010) et l'EES sur le gaz de schiste (2014) reflètent cet angle d'analyse général : 50% des participants aux mémoires déposés aux audiences du BAPE en 2010 ne sont pas issus d'un territoire visé par l'exploitation du gaz de schiste (EES sur le gaz de schiste 2014, p. 29). Ces travaux n'en restent pas moins pertinents dans la mesure où les valeurs véhiculées à travers les mémoires, les rapports subséquents du BAPE et l'EES 2014 sont à la fois celles des communautés visées par le développement du gaz de schiste, et celles de la population québécoise en général. Ils peuvent donc être mis à profit pour comprendre la sensibilité et la dynamique des communautés d'accueil dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.

Les travaux qui abordent indirectement les valeurs et les attentes des communautés concernées le font de deux façons⁹ : 1/ en décrivant ces communautés et leur environnement afin de mieux connaître les répercussions possibles que les activités de l'industrie du gaz de schiste pourraient avoir sur elles (MDDEFP, 2013a; EES sur le gaz de schiste; Rapport du BAPE 297; EES1 et EES2), et 2/ en faisant simplement mention, plus ou moins précisément et de manière informelle, des attentes d'individus ou des communautés concernées ou de certains éléments qui leur sont caractéristiques ou qui leur tiennent à cœur (MDDEFP, 2013a; EES sur le gaz de schiste; Rapport du BAPE 297; EES1 et EES2; MERN, 2014).

Dans ces deux cas de figure, les travaux existants couvrent l'ensemble des territoires visés par l'EES globale sur les hydrocarbures, mais de manière superficielle et non systématique. D'ailleurs, si les valeurs des communautés concernées ressortent relativement clairement de ces travaux en tant qu'éléments auxquels les communautés attachent de l'importance, il en va différemment pour les attentes de ces communautés, qu'il faut déduire des propos avancés par les auteurs. Aucune section ne portant directement sur les attentes et le point de vue des communautés dans la plupart des rapports, il devient difficile de différencier ces attentes des recommandations proposées en conclusion de ces études. Nous proposons dans ce qui suit un aperçu de la façon dont les valeurs et les attentes sont traitées dans le

⁹ Voir tableaux 1 à 5.

cadre de la littérature portant tout d'abord sur l'exploration du gaz de schiste au Québec, puis sur l'exploration du pétrole au Québec.

4.1.1 Les valeurs et les attentes dans le cadre de la littérature portant sur l'exploration du gaz de schiste au Québec

Plusieurs travaux ont l'ambition de décrire les communautés concernées par le développement de la filière des gaz de schiste (MDDEFP, 2013a; EES sur le gaz de schiste; EES1 et EES 2; rapport du BAPE no 297). Les rapports du MDDEFP (2013a) et l'EES sur le gaz de schiste (Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, 2014, PR.3-1 et PR.3-2) abordent en filigrane certains des éléments importants pour les communautés des Basses-Terres du Saint Laurent - et que nous associons à des valeurs - et leurs attentes par rapport au développement du gaz de schiste. L'étude du MDDEFP (2013a) dresse un état des lieux des communautés résidant au sein des 3 régions administratives dont le territoire couvre la part la plus importante du shale d'Utica : la Montérégie, le Centre du Québec et la Chaudière-Appalaches. Y sont présentées leurs dimensions sociale, environnementale, économique et de gouvernance dans l'objectif d'en faire un portrait synthétique, multidimensionnel et temporel des caractéristiques d'une ou des communauté(s) selon des enjeux de développement durable, documentés à l'aide d'indicateurs, et identifiant les forces et les faiblesses à l'œuvre sur le territoire (Gagnon, 2007, in 2013a). Le tableau de bord du MDDEFP produit à partir d'une synthèse régionale de données empiriques caractérise la zone étudiée à partir de variables et d'indicateurs concrets tels que les secteurs d'activité économique. On peut supposer quelques-unes des attentes des résidents des communautés étudiées ici, telles que l'accès à des logements à prix modérés ou des emplois, mais ces attentes ne font pas l'objet d'une enquête systématique.

Pour sa part, l'EES sur le gaz de schiste (2014) tente de présenter un portrait précis des communautés des Basses-Terres du Saint Laurent tout en faisant mention de quelques-unes des valeurs et attentes propres aux participants présents lors des audiences publiques du BAPE ainsi que lors des consultations publiques du Comité sur le plan de résiliation tenues en décembre 2011 et janvier 2012. Cependant, comme dans le cas de l'étude du MDDEFP (2013a), les valeurs qui y sont discutées - en filigrane - sont d'avantage des éléments importants aux yeux des communautés ou des secteurs d'activité économique, tels que le tourisme ou l'agriculture, que des valeurs à proprement parler. Concernant les attentes des communautés, on peut en deviner quelques-unes dans le texte de l'EES¹⁰, mais elles ne sont pas présentées de manière formelle.

Le Rapport du BAPE n° 297 (2013) sur « les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux îles de la Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière » aborde également indirectement les valeurs et les attentes des communautés concernées. Son apport est de couvrir un territoire qui ne fait pas l'objet d'autres études en rapport avec le développement gazier : la Gaspésie et les îles de la Madeleine.

¹⁰ Voir tableaux 1 à 5

4.1.2 Les valeurs et les attentes dans le cadre de la littérature portant sur l'exploration du pétrole au Québec

L'EES1 de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (AECOM, 2010) constitue la seule étude portant sur le développement des hydrocarbures en milieu marin sur ce territoire et elle est donc la seule à faire mention des valeurs - toujours sous l'angle des éléments auxquels les communautés attachent de l'importance, tels que la qualité de vie, la protection de l'environnement, la pêche et le tourisme - et attentes des communautés y résidant. Ces valeurs, mais surtout ces attentes, sont évoquées sans faire l'objet d'analyse systématique¹¹. En effet, cette EES ayant été interrompue, les consultations des communautés locales et régionales et autochtones prévues en octobre 2010 pour l'appuyer ont été suspendues. Les éléments présentés dans l'étude reposent sur une revue de presse couvrant la période 2002-2006, une autre couvrant la période 2008-2009, des préoccupations recensées en 2003-2004 suite à la mise en place d'un comité d'experts d'horizons différents, et la création d'une commission du BAPE par rapport à la question des levés sismiques dans le Saint-Laurent. Ces informations ne donnent par conséquent qu'un aperçu aussi bien des attentes actuelles de la population locale par rapport au développement pétrolier en milieu marin sur leur territoire, mais aussi de leurs préoccupations, des risques perçus et des impacts appréhendés. Partant du principe que ces communautés vivent dans un milieu dynamique, une telle consultation devrait être complétée, ou même entièrement reprise.

L'EES 2 de la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) présente les valeurs des communautés visées de manière informelle dans la description qu'elle offre du milieu et pose que l'approche participative déployée dans son contexte a permis de mettre en lumière les attentes des communautés locales. Néanmoins, si l'approche participative mise en place peut rendre compte de nombreuses informations collectées de manière adéquate, les préoccupations et les attentes des participants sont dans les faits englobées pour être présentées, sans distinctions, au travers de thèmes pour la plupart prédéfinis grâce à un inventaire de la documentation disponible entre 2004 et 2010.

Finalement, le rapport du MERN sur « la perception de l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti : enquête qualitative auprès des résidents » (2014) est le seul à prévoir une section dédiées aux attentes des communautés envers le gouvernement et une autre à l'implication des compagnies pétrolières dans la communauté. Il serait intéressant d'intégrer ces deux sections à l'EES globale sur les hydrocarbures à partir d'une étude plus large menée auprès de toutes les communautés visées. Dans le cadre de ce rapport, les valeurs des résidents d'Anticosti ne font pas l'objet d'une section, mais sont, comme dans l'ensemble des travaux abordés ici, mentionnées dans le rapport de manière informelle.

¹¹ Voir tableaux 1 à 5.

4.1.3 Bilan général des études sur les valeurs et les attentes dans le cadre de la littérature portant sur le gaz de schiste et l'exploration du pétrole au Québec

Comme précisé plus haut, il existe certaines lacunes dans la description des milieux humains des régions visées par cette analyse, notamment dans les milieux humains des Basses-terres du Saint Laurent (EES gaz de schiste, 2014, p. 23), des bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie des Chaleurs (ce qui inclut la Gaspésie), de l'estuaire maritime et du nord-ouest du Saint-Laurent (les travaux portant sur les milieux humains de cette région ont été interrompus à l'annonce du moratoire sur le développement des hydrocarbures en 2010), et dans celle des modes de vie autochtones, toutes régions confondues (Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le GS, 2014, p. 41; EES2, Genivar, 2013a). Une revue des principaux rapports gouvernementaux sur la sensibilité et la dynamique des communautés d'accueil nous a tout de même permis d'en brosser un portrait général.

Précisons dès à présent que si les préoccupations des communautés visées sont bien présentes dans la littérature, et cela de manière évidente, il en va différemment de leurs valeurs, qui sont davantage présentées comme des éléments auxquels les communautés attachent de l'importance et que le lecteur peut remarquer en filigrane dans les textes.

Bien que la littérature n'effectue pas cette distinction et se contente de mentionner ce que les communautés reprochent à ces deux acteurs, nous avons choisi de présenter les attentes en deux temps : celles qui concernent l'industrie, et celles qui concernent le gouvernement. C'est donc seulement à partir des critiques que nous avons pu dresser une liste des attentes des communautés, conscients qu'il existe tout de même une distinction entre les critiques et les attentes ou les valeurs. En l'absence d'étude plus précise sur le sujet, ce procédé offre un point de départ utile pour établir les actions à mettre en œuvre par le gouvernement et l'industrie pour accroître l'acceptabilité sociale de leurs projets et de leurs décisions. Néanmoins, un tel exercice ne remplace pas des études systématiques qui permettraient d'identifier plus précisément les valeurs, les attentes et les préoccupations des populations, incluant leur variabilité géographique et temporelle.

D'après le CPEQ (2012, p. 9), les valeurs d'une communauté renvoient à des éléments multiples inter-reliés. Pour une lecture plus aisée, nous avons regroupées les valeurs répertoriées en trois catégories : 1/les valeurs environnementales, telles que la beauté du paysage naturel, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles dont dépend la communauté (populations d'animaux ou de poissons, ressources en eau, etc.); et le maintien des écosystèmes nécessaires à la vie et à la santé; 2/les valeurs économiques telles que l'activité économique générée par des activités d'exploitation dont dépend la communauté (pêcheries, foresterie, exploitation minière); le développement économique, la création de richesse, la prospérité; l'esprit entrepreneurial local ou encore l'indépendance de la communauté; et 3/les valeurs culturelles et sociales telles que le développement durable, les coutumes et les traditions locales, ou encore la sécurité et la qualité de vie¹².

¹² Ce regroupement est discutable et a pour seule ambition de faciliter la présentation des valeurs des communautés.

Ces valeurs sont véhiculées dans toutes les communautés visées par le développement des hydrocarbures, ainsi que dans la société québécoise en général. La démocratie participative constitue également une valeur importante des communautés locales et de la population québécoise, qui s'attendent notamment à recevoir de l'information relative aux projets qui les concernent et à être consultées plus en amont de ceux-ci (INM, 2012).

Plus spécifiquement, il ressort de la littérature que les communautés du Québec visées par le développement du gaz de schiste attachent beaucoup d'importance au tourisme, au paysage naturel, à la qualité de l'eau, au patrimoine historique et architectural, à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire, donc à des valeurs économiques et liées à la qualité de vie des communautés. Celles qui sont visées par le développement pétrolier, tout en exprimant des valeurs de type environnemental et économique (pêche, tourisme, paysage, chasse (Anticosti), maintien des écosystèmes fauniques) semblent également attachées à des valeurs culturelles et sociales (telles que le tissu social et la culture locale et autochtone). L'ensemble des communautés visées par le développement des hydrocarbures attachent ainsi beaucoup d'importance à des éléments sur lesquels repose l'économie de leur région et leur qualité de vie, et sur lesquels se sont construites au fil du temps les relations communautaires. Enfin, la démocratie et la participation publique sont des valeurs partagées par toutes ces communautés.

La littérature montre que les communautés visées par les hydrocarbures reprochent aux entreprises et au gouvernement plusieurs éléments que nous avons repris pour élaborer un premier portrait des attentes communautaires.

Pour les communautés visées par le développement du gaz de schiste autant que pour celles visées par le développement du pétrole, quatre éléments devraient impérativement guider le comportement des entreprises : la transparence, la prise de responsabilités sociales et environnementales à tous les stades de développement de leurs activités, le développement et le maintien de bonnes relations avec les propriétaires de la surface, ainsi que l'engagement communautaire. Au chapitre de la transparence, les communautés visées souhaitent que les entreprises les consultent et les informent de manière efficace, qu'elles fassent preuve de bonne foi dans leurs échanges avec elles, qu'elles déclarent leurs revenus fiscaux, et qu'elles démontrent sans équivoque les retombées positives nettes de leurs activités pour l'État et les propriétaires fonciers. En ce qui concerne la prise de responsabilités sociales et environnementales, les communautés visées s'attendent à ce que les entreprises respectent les lois en vigueur, qu'elles minimisent leurs impacts négatifs sur la société, qu'elles se dotent de plans d'urgence et de mesures de sécurité efficaces, et qu'elles défraient les coûts relatifs à l'atténuation des nuisances, à la gestion des matières résiduelles et des eaux usées, et à la gestion de fermeture et de post-fermeture des puits. Au sujet des relations avec le gouvernement et les propriétaires de surface, les communautés visées s'attendent à ce que qu'elles n'exercent aucune pression sur les propriétaires terriens et à ce qu'elles les considèrent avec égard. Finalement, concernant l'engagement communautaire, les communautés visées s'attendent à ce que les entreprises paient les redevances et taxes prévues par le gouvernement, qu'elles créent des emplois et embauchent des travailleurs locaux. La communauté d'Anticosti souhaiterait pour sa part que l'industrie s'approvisionne localement et s'implique dans la communauté.

Les communautés visées par le gaz de schiste souhaitent que le gouvernement agisse selon les principes de précaution et de subsidiarité en privilégiant le bien-commun, et qu'il suive ses engagements en matière de développement durable et de réduction des GES sans accorder plus d'importance à l'économie qu'à la société et à l'environnement. Ainsi, il est attendu du gouvernement qu'il réponde aux attentes des communautés et de la population québécoise, et, pour ce faire, qu'il encadre les entreprises dans la poursuite de leurs activités au Québec. Ainsi, on s'attend d'une part à ce que le gouvernement entame une discussion avec la population sur la stratégie énergétique du Québec et sur la pertinence du développement des hydrocarbures, à ce qu'il accorde la parole aux communautés lorsqu'elles le demandent et, étant consultées avant toute action d'exploration selon un processus légitime, à ce qu'elles prennent part aux décisions qui les affectent et soient accommodées. D'autre part, concernant les actions à entreprendre par le gouvernement vis-à-vis des entreprises de gaz de schiste, on s'attend à ce que le gouvernement statue sur le partage équitable des redevances et sur les revenus fiscaux et taxes nécessaires, ainsi que sur les responsabilités des coûts sociaux et environnementaux engendrés par l'exploitation des gaz de schiste, et à ce qu'il élabore un cadre réglementaire propre au gaz de schiste et un cadre réglementaire plus adéquat en ce qui concerne le développement territorial, qui donnerait notamment davantage de pouvoirs aux municipalités.

4.1.4 Bilan détaillé des études sur les valeurs et les attentes dans le cadre de la littérature portant sur le gaz de schiste et l'exploration du pétrole au Québec

Basses-terres du Saint-Laurent

Selon l'EES sur le gaz de schiste (2014), 50% des participants aux mémoires déposés aux audiences du BAPE en 2010 ne sont pas issus d'un territoire visé par l'exploitation du gaz de schiste (2014, p. 29). Ce faisant, il est permis de penser que les valeurs véhiculées à travers ces mémoires, les rapports subséquents du BAPE et l'EES 2014 sont à la fois celles des communautés visées par le développement du gaz de schiste, et celles de la population québécoise en général. Ces populations accordent une grande importance au tourisme (BAPE 2011, p. 55), au paysage naturel et au patrimoine historique et architectural, au développement économique de la région, au maintien des écosystèmes nécessaires à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie, et à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire (EES gaz de schiste, 2014, rapport du BAPE 273, 2011). L'impact de cette industrie sur l'approvisionnement en eau demeure la principale préoccupation des mémoires (BAPE, 2011p. 51).

En ce qui concerne les attentes envers l'industrie, il ressort de notre revue de littérature que la population s'attend à ce que l'industrie fasse preuve de transparence, de responsabilité sociale et environnementale, d'engagement communautaire et qu'elle déploie de bonnes relations avec les propriétaires de surface.

Sur le plan de la transparence, comme précisé dans le bilan général des études sur les valeurs et les attentes des communautés, il est attendu qu'elle informe et consulte la population de manière efficace et en français, fasse preuve de bonne foi, qu'elle démontre sans équivoque les retombées positives nettes pour l'État et les propriétaires fonciers, fasse la démonstration d'une planification transparente du déploiement géographique de cette

filière et qu'elle déclare ses revenus fiscaux. Sur le plan de la responsabilité sociale et environnementale, il est attendu qu'elle respecte toutes les lois en vigueur, qu'elle minimise ses impacts négatifs sur la société, qu'elle se dote de plans d'urgence efficaces dans l'éventualité d'accidents, de mesures de sécurité, et qu'elle défraie les coûts relatifs aux mesures d'atténuation des nuisances, à la gestion des matières résiduelles et des eaux usées et à la gestion de fermeture et de post-fermeture des puits. On s'attend plus largement à ce qu'elle adhère aux orientations de la norme ISO26000. En ce qui concerne l'engagement communautaire, il est attendu de l'industrie qu'elle paie les redevances et taxes prévues par le gouvernement, qu'elle crée des emplois et qu'elle embauche des travailleurs locaux. Finalement, au sujet des bonnes relations avec les propriétaires de surface, il est attendu qu'elle n'exerce aucune pression sur les propriétaires terriens et qu'elle les considère avec égards.

Concernant le gouvernement et selon l'EES (2014, p. 29), la presque totalité des mémoires déposés aux audiences du BAPE en 2010 aborde les questions des processus politiques et de la réglementation (92%), et une grande majorité l'environnement (70%), l'économie (70%) et les savoirs (59%). Dans un premier temps, la population s'attend à ce que le gouvernement agisse selon le principe de précaution et le principe de subsidiarité en prenant le temps qu'il faut pour évaluer les impacts de l'industrie sur la société, l'économie et l'environnement; pour mener les études nécessaires sur le sujet, et pour informer et consulter la population de manière adéquate en faisant preuve de transparence, sans prendre parti pour l'industrie, mais en privilégiant le bien commun. En vue d'un développement harmonieux de l'industrie, un comité de concertation pourrait ainsi être mis en place pour assurer la consultation des principaux acteurs régionaux et mettre en place une gestion globale et intégrée des projets (BAPE, 2011, p. 235). La population s'attend à ce que le gouvernement suive ses engagements en matière de développement durable et de réduction des émissions de GES sans privilégier l'économie au détriment de la société et de l'environnement, et conduise une discussion avec la société sur la stratégie énergétique du Québec et la pertinence du développement des hydrocarbures.

Dans un deuxième temps, la population s'attend à ce que le gouvernement se dote d'un cadre réglementaire adéquat propre à la filière du gaz de schiste qui favoriserait le bien commun plutôt que l'industrie et qui traiterait entre autres du droit d'accès à la surface des industries gazières pour exploiter la ressource, du système de claims et de l'expropriation des propriétaires fonciers, du contrôle et de la surveillance des activités de l'industrie. Il est attendu du gouvernement qu'il instaure sur un partage équitable des redevances et prévoit des revenus fiscaux et des taxes suffisamment élevés pour couvrir et compenser la société de manière juste. Certains souhaiteraient d'ailleurs que soit mis sur pied un fonds d'indemnisation alimenté par les redevances qui assurerait la surveillance, la prévention et la remise en état des lieux et des régions dans une perspective de développement durable (DM 1, 5, 8, 16 et 131 dans BAPE, 2011, p. 83). On s'attend également à ce que le gouvernement attribue à l'industrie la responsabilité des coûts sociaux et environnementaux engendrés par l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste et que soit augmentée l'assurance responsabilité civile des industries gazières. Dans cette lignée, certains souhaitent que le gouvernement s'assure que les producteurs et productrices agricoles qui vivent à proximité des installations gazières soient dégagés de toute responsabilité civile et environnementale (BAPE, 2011, p. 84).

Bassins d'Anticosti, de la Madeleine et de la baie des Chaleurs (incluant Old Harry)

L'économie des îles de la Madeleine et de la Baie des Chaleurs repose sur l'industrie de la pêche et sur le tourisme. Le maintien des écosystèmes uniques et fragiles dont dépendent les ressources halieutiques et la qualité de l'eau, ainsi que la beauté des paysages, la tranquillité, le tissu social spécifique à l'endroit et la capacité de décider de leur propre développement sont des valeurs essentielles pour les populations qui y résident (BAPE, 2013; 2011). Ces communautés attachent donc de l'importance à des valeurs de type environnemental, social et culturel, et économique.

La population des îles de la Madeleine s'attend à ce que l'industrie soit transparente à son endroit, c'est-à-dire qu'elle lui dévoile ses réelles intentions, qu'elle offre de l'information sur les enjeux réels et qu'elle la considère avec égards. Elle s'attend à ce que l'industrie reconnaisse la fragilité de l'économie des îles, qui repose sur la pêche et le tourisme.

Les Madelinots s'attendent à ce que le gouvernement mette en place une loi adéquate qui prévoit des mesures particulières pour les îles de la Madeleine et qui laisse une place importante à la participation de la communauté dans les décisions qui toucheraient la qualité de vie des résidents. Le gouvernement devrait également développer ses connaissances quant aux risques et aux impacts sociaux, économiques et environnementaux d'une exploration et d'une exploitation de gaz naturel aux îles-de-la-Madeleine (BAPE n° 297, 2013, p. 30) et mettre en œuvre un protocole d'urgence qu'il serait capable de suivre en cas d'accident. Enfin, par rapport au développement du pétrole, les Madelinots souhaitent que le BAPE soit mis à contribution pour évaluer l'acceptabilité sociale du développement de cette filière en milieu marin. Ils s'inquiètent du fait que certains effets appréhendés, tels que l'augmentation du coût de la vie, n'ont pas été traités, ce qui laisse supposer qu'ils aimeraient que le gouvernement mène une étude sur le sujet (Genivar 2013a, p. 335).

Les populations des trois bassins sont d'avis que le gouvernement devrait entreprendre de nouvelles études sur les effets de l'exploration des hydrocarbures en milieu marin car ces derniers sont pour la plupart méconnus (Genivar, 2013a). Dans la même veine, elles s'attendent à ce que les possibles bénéfices du développement de la filière leur soient expliqués et qu'ils soient présentés en lien avec les risques associés. Selon elles, il revient « au gouvernement de protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, de garantir la transparence et la diffusion de l'information auprès des populations concernées [incluant les communautés autochtones] et de définir les mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin » (Idem, 2013a, p. 325). Ces populations rappellent que le golfe du St-Laurent est un espace partagé entre plusieurs provinces qui nécessite un niveau élevé de collaboration (2013a). Le cadre réglementaire actuel n'est pas considéré comme approprié, notamment en termes de compensations advenant un accident, ce qui laisse sous-entendre que les résidents de ces trois bassins s'attendent à ce que le gouvernement le revoie, et ce, avant que tout projet ne soit envisagé. Un fonds pourrait être constitué à partir d'une partie des redevances pour assurer la fermeture des sites et compenser les populations en cas d'accidents. Certains résidents de la Baie des Chaleurs mentionnent que si le développement de l'industrie devait se concrétiser comme en Norvège, une révision en profondeur du système de redevances devrait être effectuée. Cependant, d'autres résidents

de la Baie des Chaleurs estiment que le gouvernement devrait d'abord prendre le temps d'analyser les risques que pose le développement de la filière. Enfin, les résidents de ces trois bassins s'attendent à ce qu'une nouvelle consultation soit tenue par le BAPE, de même qu'une commission environnementale fédérale-provinciale sur les enjeux liés aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans les provinces concernées. Il serait ainsi approprié d'intégrer les études qui sont actuellement réalisées dans ces provinces.

L'étude de Genivar rapporte également l'incongruité d'études s'appuyant sur différents cadres de référence, notamment législatifs, pour traiter d'un même territoire. Ces cadres devraient être intégrés en vue de saisir les enjeux d'un territoire (2013a, Genivar, p. 328). Enfin, la préoccupation centrale des communautés innues s'articule autour du manque de connaissance des écosystèmes marins et littoraux d'une part et des retombées sociales, notamment négatives d'autre part (2013a, p. 337), tandis que les communautés micmaques sont préoccupées par le fait que la description du milieu est insuffisante, notamment par rapport à la culture et au mode de vie micmaq (par exemple l'importance du saumon ou la signification de la mer sur les plans culturel, spirituel et cérémonial)¹³.

Anticosti

Le tourisme, la chasse et la pêche sont à la base de l'économie de l'île d'Anticosti; par conséquent, le paysage naturel, le calme de l'île, le maintien de la biodiversité, la préservation des ressources et des paysages naturels sont des éléments essentiels pour les résidents de l'île. Compte tenu de sa taille réduite, la population a le souci de maintenir des relations harmonieuses entre les résidents de même qu'avec les groupes venant de l'extérieur.

Le rapport du MERN (2014) est assez détaillé au chapitre des attentes envers l'industrie. Il indique que les résidents souhaitent que l'industrie s'implique dans la communauté en soutenant les réalisations citoyennes, qu'elle s'approvisionne localement, qu'elle contribue au maintien des infrastructures et services, qu'elle emploie des travailleurs locaux à compétence égale, qu'elle crée un fonds de compensation pour la communauté ainsi qu'un fonds de restauration et de décontamination des sites, et enfin que les avions nolisés et les hélicoptères des pétrolières puissent être mis à la disposition des résidents en cas d'urgence.

En ce qui concerne les attentes des résidents envers le gouvernement, le rapport précise que les résidents souhaiteraient que le gouvernement effectue un virage en matière d'énergies propres et qu'il se dote pour se faire d'un plan de sortie du pétrole. Plusieurs ne comprennent pas pourquoi le gouvernement se tourne vers les hydrocarbures étant donnée son expertise en hydroélectricité. De même, plusieurs souhaiteraient que le gouvernement soit objectif et prenne des décisions éclairées en fonction du bien commun et du développement durable et cesse son implication financière dans l'exploration pétrolière. Plusieurs répondants souhaitent que, préalablement à toute activité, soient menées des études et développé un cadre règlementaire adéquat. De nombreuses attentes sont placées

¹³ Voir le constat 8 en p. 555 quant aux lacunes de connaissances (Genivar, 2013a).

dans l'encadrement et le suivi, qu'on ne souhaite pas voir aux mains du privé. Certains s'attendent à ce que le MERN protège le territoire, à une surveillance constante et des inspecteurs sur place. Plusieurs répondants souhaitent être tenus informés par l'intermédiaire du Centre¹⁴, (et pas par l'industrie) et à ce que celui-ci, ou le gouvernement, diversifie les moyens de communication du Centre vers les résidents. Les résidents d'Anticosti s'attendent à ce qu'un système de compensations équitable soit mis en place advenant le développement de la filière sur l'île et souhaitent qu'une commission d'examen fédérale pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent soit mise sur pied. Les résidents d'Anticosti aimeraient que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 soit ajoutée à la portée de l'évaluation environnementale en cours ou à tout le moins que les orientations du gouvernement en matière de sécurité énergétique fassent l'objet d'un débat public (Genivar, 2013a). Finalement, «l'absence d'analyse des effets socioéconomiques négatifs a été soulignée dans toutes les communautés visitées dans le bassin d'Anticosti » (2013a, p. 333).

Estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent

Les trois régions administratives qui seront présentées ici en termes de valeurs, préoccupations, attentes, bénéfices et répercussions perçus sont le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-îles-de-la-Madeleine et la Côte Nord. Nous nous baserons pour ce faire sur le rapport préliminaire de l'EES menée sur la réalisation possible de travaux de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin sur le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (AECOM, 2010)¹⁵.

Les activités économiques et touristiques de ces zones sont la circulation maritime et la navigation, la pêche et le tourisme. Six communautés autochtones principalement établies dans des réserves situées sur le littoral du Saint-Laurent travaillent dans les secteurs des services publics, de la pêche commerciale et de la transformation des produits marins, du récréo-tourisme, de la foresterie, de la construction et du commerce de biens et services (2010, p. 7-8). Si les autochtones accordent un attachement particulier à leur territoire et à leur culture et traditions ancestrales, tous les résidents de cette région attachent également une grande importance à la culture locale et au paysage naturel (plusieurs sites de ce territoire étant classés patrimoine historique), au maintien de la biodiversité et de l'écosystème fluvial, à la faune aquatique et aviaire, à la participation publique, particulièrement lorsqu'il s'agit de discuter du développement économique de la région.

¹⁴ Le « Centre » évoqué ici est le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti (le Centre). Il s'agit d'un comité sur les hydrocarbures.

¹⁵ Notons néanmoins que cette EES ayant été interrompue, les consultations des communautés locales et régionales et autochtones prévues en octobre 2010 pour l'appuyer n'ont pas été faites. Partant du principe que ces communautés vivent dans un milieu dynamique, une telle consultation serait à faire. Les éléments présentés ici reprennent donc les constats émis dans le rapport d'AECOM à partir d'une revue de presse couvrant la période 2002-2006, d'une revue de presse couvrant la période 2008-2009, des préoccupations recensées en 2003-2004 suite à la mise en place d'un comité d'experts d'horizons différents et la création d'une commission du BAPE par rapport à la question des levés sismiques dans le Saint-Laurent. Ces informations ne donnent, par conséquent, qu'un aperçu de ce que la population locale revendique actuellement par rapport au développement pétrolier en milieu marin sur leur territoire.

Les communautés s'attendent à ce que l'industrie leur fournisse des informations sur les résultats des travaux d'exploration.

Et en ce qui concerne le gouvernement, les communautés du territoire visé souhaitent recevoir d'avantage d'information sur les projets d'exploration et d'exploitation en milieu marin et être consultées selon un processus légitime. Les communautés autochtones réclament d'être consultées, de prendre part aux décisions qui les affectent et d'être accommodées. Il est également considéré que le cadre réglementaire est insuffisant à ce jour pour permettre un développement bénéfique, entre autres, au niveau municipal. Une certaine confusion existe quant au partage des responsabilités et à la propriété de la ressource et du fond marin entre les gouvernements fédéral et provincial, et cela inquiète, tout comme l'incompatibilité existant entre la volonté gouvernementale de développer les énergies fossiles et celle de privilégier un développement durable.

4.2. Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés par les populations

En comparaison avec les valeurs et les attentes des communautés, les préoccupations, les risques perçus et les impacts appréhendés par les populations font l'objet de recherches plus systématiques. Cette thématique est discutée dans les travaux portant sur le développement du gaz de schiste et du pétrole dans l'ensemble des territoires visés par l'EES globale sur les hydrocarbures. Néanmoins, les données sur lesquelles s'appuie la présentation de cette thématique sont quelque fois obsolètes (tel est le cas notamment des données présentées sur le sujet dans le rapport AECOM de 2010). Aussi, dans la littérature existante, la distinction entre préoccupations et enjeux n'est pas toujours claire, tout comme la limite existant entre risques perçus et impacts appréhendés d'une part, et répercussions et bénéfices d'autre part (que nous traitons dans la prochaine section). La compilation des données sur les préoccupations, les risques perçus et les impacts appréhendés par les populations n'est donc pas évidente, et elle n'est pas facilitée par le fait que les différents travaux recensés organisent ces sujets de manière différente. Nous présenterons ici la façon dont les préoccupations, les risques perçus et les impacts appréhendés par les populations sont abordés dans la littérature sur le développement du gaz de schiste au Québec dans un premier temps, pour ensuite discuter de la façon dont cette thématique est abordée dans la littérature portant sur l'exploration du pétrole au Québec.

4.2.1 Les préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés par les populations dans la littérature sur le gaz de schiste au Québec

Les travaux de Montpetit et Lachapelle (2013) abordent les risques perçus au Québec sur le gaz de schiste en faisant état des résultats d'un sondage mené par Léger Marketing en 2012 auprès de 1531 Québécois dont 505 sont des résidents de l'une des 23 municipalités touchées par le développement du gaz de schiste. Plus précisément, ce sondage porte sur les risques perçus, la réception de l'avis des experts, l'évaluation de l'intérêt économique du forage du schiste et la perception du rapport coût/avantage. Ce sondage permet de juger si les répondants considèrent les risques associés au gaz de schiste comme élevés ou faibles, mais il n'offre pas de détails concernant le type de risques perçus liés au développement de la filière.

L'EES sur le gaz de schiste (2014, PR.3-1 et PR.3-2) fait état de quelques-unes des préoccupations soulevées lors des audiences publiques du BAPE ainsi que lors des consultations publiques du Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste à propos de son plan de réalisation tenues en décembre 2011 et janvier 2012. Mais les préoccupations qui y sont présentées y sont peu nombreuses et ne semblent servir qu'à des fins d'illustration. Elles n'offrent pas non plus de précision quant aux enjeux les plus importants aux yeux des citoyens et résidents des communautés concernées.

Toujours en ce qui concerne le gaz de schiste dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, l'étude de Fortin et Fournis (2013) développée dans le cadre de l'EES sur le gaz de schiste aborde enfin la question des préoccupations des communautés concernées de manière très détaillée. Le terme « préoccupation » y est défini, les préoccupations principales y sont répertoriées selon des catégories d'acteurs et leur origine territoriale, et décrites à l'aide de sous-préoccupations. Cette étude mentionne à plusieurs reprises les risques perçus par des résidents de communautés concernées, mais c'est au sein de la section « Sécurité et risques », vue par les auteurs comme un champ de préoccupations des communautés concernées, que les risques sont formellement abordés. Aussi, comme c'est le cas dans l'EES sur le gaz de schiste (2014, PR.3-1 et PR.3-2), les auteurs tendent à présenter à plusieurs reprises, tout au long de cette étude, les risques que suppose le développement du gaz de schiste sans préciser s'il s'agit de la perception de la communauté ou des analyses des chercheurs. Il en va de même pour les impacts relatifs au gaz de schiste qui sont présentés dans cette étude, sans distinction entre les impacts appréhendés par la population et les impacts établis par l'étude comme telle.

Enfin, le Rapport du BAPE n° 297 (2013) sur « les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux îles de la Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière » traite des préoccupations, des risques perçus et des impacts appréhendés du développement gazier. Il présente clairement les préoccupations des communautés concernées, mais ne fait que survoler les risques perçus et les impacts appréhendés au travers des commentaires et des préoccupations des participants aux audiences publiques en 2013. En prenant pour modèle les travaux de Fortin et Fournis (2013), nous sommes d'avis que les préoccupations présentées ici pourraient être hiérarchisées et classées selon des catégories d'acteurs et leur origine territoriale.

4.2.2 Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés par les populations dans la littérature sur le pétrole au Québec

Rigoureuse, l'approche participative déployée pour satisfaire les besoins de l'EES2 (2013b) présente ici les thèmes qui traduisent le mieux les préoccupations des participants. Celles-ci ont été répertoriées et priorisées selon l'importance qu'ils leurs attribuent, et classées par type de répondants. Cependant, cette étude ne fait aucune distinction entre ce qui est perçu ou appréhendé par les populations et ce qui a été prouvé ou jugé risqué dans le cadre d'études scientifiques. Il s'agit tout de même de la seule étude à jour existant à notre connaissance sur les préoccupations, les risques perçus et les impacts appréhendés par les communautés concernées relativement au développement pétrolier dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.

De la même manière, même si les données sur lesquelles elle s'appuie datent d'une dizaine d'années, l'EES1 de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (AECOM, 2010) présente un bon point de départ pour prendre connaissance des préoccupations, risques et impacts perçus par les communautés qu'elle concerne, peut-être même plus précis que les constats proposés dans des rapports plus actuels appliqués à d'autres territoires. Ces informations sont classées par catégorie d'acteurs, par région et par thématique, incluent les revendications de communautés autochtones (ce qui n'est pas toujours le cas) et mettent en perspective leur analyse avec des données provenant de projets similaires ou du secteur énergétique. Néanmoins, cette étude amalgame les préoccupations, les risques et les impacts appréhendés. Finalement, les risques perçus et les impacts appréhendés par les populations ne sont pas ici non plus présentés distinctement de ceux établis dans le cadre d'études scientifiques.

Finalement, le rapport du MERN (2014) présente clairement, sous la forme de sections, les préoccupations de 18 résidents d'Anticosti. S'il s'agit de la seule étude sur la communauté d'Anticosti et bien qu'elle constitue un excellent point de départ, l'échantillon est trop restreint pour représenter correctement la population de l'île. Une nouvelle étude basée sur la participation d'un nombre plus important de participants serait souhaitable. Il serait également pertinent de dresser de manière plus évidente la liste des risques perçus et des impacts appréhendés par les résidents de l'île, puisque si le rapport annonce que ces éléments font l'objet de deux sections distinctes intitulées « impacts sur la communauté » et « Confiance et risques perçus », le contenu de ces sections rassemble plusieurs éléments qui ne correspondent pas toujours à leur descriptif ou sont de calibre différent, ce qui peut s'expliquer par le nombre réduit de personnes interrogées et de risques et impacts discutés.

4.2.3 Bilan des études sur les préoccupations, les risques perçus et les impacts appréhendés par les populations

Parmi les risques perçus et les impacts appréhendés ainsi que les bénéfiques et répercussions attendus présentés dans les tableaux ci-dessous se trouvent les risques et impacts que nous avons considérés comme étant perçus et appréhendés par les communautés. Les rapports consultés en vue d'en faire une recension ne faisant pas toujours la distinction entre les risques et impacts perçus par les communautés et ceux établis par la communauté scientifique, nous n'avons rapporté ci-dessous que ceux se rapprochant le plus de ce qui est perçu et appréhendé par les communautés. Une liste formelle élaborée à partir de sondages menés auprès de toutes les communautés concernées devrait être menée pour confirmer et développer le point de départ que nous proposons ici.

Les préoccupations des communautés sont clairement exprimées dans la littérature. Les tableaux 1, 2, 3, 4 et 5 en montrent le détail par filière et par région ainsi que leur lien avec les risques perçus et les impacts appréhendés. Les communautés visées par le développement des hydrocarbures nourrissent des préoccupations, envisagent des risques et appréhendent des impacts aux niveaux environnemental, social, économique et en lien avec la gouvernance.

Sur le plan environnemental, les communautés visées par le développement du gaz de schiste sont principalement préoccupées par l'impact de l'industrie sur la qualité de l'eau et

conséquemment sur l'approvisionnement en eau, mais aussi par la gestion des eaux usées, la qualité de l'air, les risques technologiques et naturels que suscite le développement de la filière, l'impact des activités de l'industrie sur les milieux sensibles, les écosystèmes et les ressources naturelles, et le rôle des instances régionales et locales dans la gestion des questions environnementales.

Sur le plan social, ces communautés sont préoccupées par la cohabitation avec les entreprises, la transformation des relations de voisinage, les nuisances (impacts visuels, bruit, odeurs) qui réduiraient la qualité de vie des propriétaires, la question du logement, de la santé et la distance minimale règlementaire entre les puits de forage et les propriétés.

Sur le plan de la gouvernance, ces communautés sont préoccupées par le manque de transparence des entreprises d'exploration, le non-respect du principe de subsidiarité par le gouvernement, la protection du territoire agricole, le manque de consultation et d'accommodement, notamment avec les communautés autochtones, l'insuffisance du cadre règlementaire régissant la filière et la pertinence de celle-ci, ainsi que la sécurité énergétique du Québec.

Sur le plan économique finalement, ces communautés sont préoccupées par la possibilité que l'industrie nuise au tourisme, qu'elle induise une baisse de valeur des propriétés et sur les primes d'assurance, par le captage, le partage et la distribution de la rente, par le rapport avantage-coûts, par l'emploi et la formation de main d'œuvre, par l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux, par le manque de flexibilité du régime légal qui favorise les détenteurs de permis, par la pertinence économique de la filière, et enfin par les retombées économiques qu'elle pourrait générer.

Le MDDEFP (2012, p. 56) souligne néanmoins que les municipalités et les citoyens semblent peu conscients des effets pourtant importants sur la gouvernance territoriale et sur les usages actuels et futurs du sol de la construction de gazoducs reliant les puits aux marchés.

Les communautés visées par le développement pétrolier évoquent des préoccupations similaires, mais plus en lien avec leurs valeurs propres. Sur le plan environnemental, la littérature montre que ces communautés sont principalement préoccupées par la possibilité de déversements et de contamination des sites et par l'impact négatif de ces derniers sur l'environnement incluant l'eau, la faune et la flore. La gestion des risques, notamment l'absence de mesures d'urgence, le manque de connaissances par les entreprises des milieux marins et littoraux et des écosystèmes fluviaux, la décontamination et la remise en état des sites préoccupe également, tout comme l'impact des levés sismiques sur la faune marine, ou les couloirs d'évitement proposés par le gouvernement qui sont jugés inadéquats.

Sur le plan social, ces communautés sont préoccupées par les coûts sociaux importants que la présence de l'industrie pourrait générer, tels qu'une fracture sociale. Elles sont aussi préoccupées par la possible dégradation des paysages, par la santé, par la rétention des jeunes en région, par l'impact de la présence industrielle sur la culture locale, par l'expropriation, par les nuisances telles que le bruit et la poussière, par le manque d'implication des entreprises dans les communautés, par l'augmentation du coût de la vie suscitée par la venue de nouveaux travailleurs, par l'emploi, le logement et la sécurité et le suivi effectué suite aux opérations.

Sur le plan de la gouvernance, ces communautés sont préoccupées par le manque d'informations offert par les entreprises et le gouvernement, leur manque de transparence, par le manque d'expertise québécoise dans le domaine, par la réglementation, par la pertinence de la filière, la sécurité et le contrôle des activités exploratoires, par l'encadrement de la filière, par le manque de consultation, de partenariat et d'inclusion des communautés dans les projets pétroliers susceptibles de les concerner, par les conflits d'usage dans les zones de pêche, par les conflits frontaliers dans les zones maritimes, par le manque de ressources financières humaines et juridiques pour permettre un contrôle des activités de l'industrie adéquat, par la surveillance et le suivi des projets, par l'insuffisance des connaissances sur les risques et les conséquences du développement des hydrocarbures, par la complexité et la confusion sur le partage de responsabilités et la propriété de la ressource et du fond marin entre le fédéral et le provincial, par le développement des hydrocarbures, et enfin par la sécurité énergétique.

Sur le plan économique finalement, ces communautés sont préoccupées par la rentabilité de la filière, les redevances, la redistribution de la rente, la possibilité que l'industrie nuise à la pêche, à la chasse et au tourisme qui sont les pôles économiques des régions concernées, la possibilité que les compensations soient insuffisantes voire inexistantes pour les secteurs du tourisme, de la chasse et de la pêche, la faible création d'emplois intéressants, la détérioration des infrastructures municipales à cause du camionnage, la possibilité que les coûts soient supérieurs aux bénéfices et les faibles retombées économiques que pourrait générer l'industrie, et enfin les interférences et les contraintes générées sur la navigation commerciale.

4.3. Bénéfices et répercussions attendus par les populations, de l'exploration à la fermeture des sites

Aucune étude ne traite de manière formelle et détaillée des bénéfices et répercussions attendus par les populations au Québec par rapport au développement des hydrocarbures et qui sont susceptibles d'influer sur son acceptabilité sociale. Seuls les travaux de Montpetit et Lachapelle (2013) abordent directement la question, pour souligner que les Québécois ignorent largement les bénéfices du gaz de schiste en comparaison de leurs voisins de Pennsylvanie et du Michigan. Néanmoins, les bénéfices et les répercussions attendus par les populations n'y sont pas détaillés.

Quelques travaux font état de cette thématique au Québec de manière indirecte, mais cela ne signifie pas pour autant que les bénéfices et répercussions attendus par les communautés y sont présentés de manière systématique. D'ailleurs, comme précisé plus tôt, les travaux sur le sujet tendent parfois à utiliser les termes « préoccupations », « enjeux », « impacts » ou « répercussions » de manière interchangeable. Dans ces travaux, les bénéfices et répercussions liés au développement des hydrocarbures sont alors envisagés au début d'un projet d'exploration ou avant même que celui-ci ne soit amorcé, et portent sur différentes phases des projets envisagés de développement gazier ou pétrolier sans distinction formelle entre l'exploration, l'exploitation et la fermeture des sites. Il s'agit essentiellement des travaux qui font état des arguments en faveur ou contre les hydrocarbures mis de l'avant par les communautés. Entrent dans cette catégorie les travaux

menés par Fortin et Fournis (2013), ceux de Bherer et al (2013), ou encore, le rapport du BAPE n° 273 (2011, p. 51).

Mais comme c'était le cas dans les sections précédentes avec les valeurs et attentes, et les préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés, certains travaux font également mention des bénéfices et répercussions attendus par les populations de manière informelle, le plus souvent pour appuyer des arguments en lien avec les préoccupations des communautés. Entrent dans cette seconde catégorie des travaux tels que ceux menés par le BAPE (rapports 273 et 297) et les différentes EES¹⁶.

Les bénéfices et répercussions attendus par les populations présentés ci-dessous sont les bénéfices et répercussions que nous avons considérés comme étant attendus par les communautés. Les rapports consultés en vue d'en faire une recension ne faisant pas toujours la distinction entre les bénéfices et répercussions attendus par les communautés et ceux établis par la communauté scientifique, nous n'avons rapporté ci-dessous que ceux se rapprochant le plus de ce qui est attendu par les communautés. Une liste formelle élaborée à partir de sondages menés auprès de toutes les communautés concernées devrait être également menée pour confirmer et développer le point de départ que nous proposons ici. Il ressort tout de même de notre revue de littérature que les populations s'attendent à d'avantage de répercussions (environnementales et sociales) que de bénéfices (économiques) dans le cas du pétrole, et à peu, voire aucun bénéfice dans le cas du gaz de schiste. On note à cet égard que les rapports concernés font référence à un manque d'acceptabilité sociale dans le cas du gaz de schiste, alors qu'ils se contentent de présenter différentes positions dans le cas du pétrole. Par ailleurs, les populations envisagent d'avantage les bénéfices et répercussions de manière globale et ne distinguent pas ou peu dans leur discours les étapes allant de l'exploration à la fermeture des sites. Lorsque c'est le cas, elles distinguent simplement l'exploration, particulièrement nocive sur les fonds marins dans le cas du pétrole, de l'exploitation, dont les retombées économiques ne sont pas encore prouvées. En voici le détail dans les sections ci-dessous.

Bénéfices et répercussions attendus par les populations des Basses-Terres du Saint-Laurent

En 2011, le BAPE (rapport 273) établissait que les perceptions de l'industrie du gaz de schiste étaient partagées entre ceux qui sont en faveur d'une part, et ceux qui demandent un moratoire ou s'opposent définitivement à la filière d'autre part. Les premiers soutiennent que cette industrie pourrait contribuer au développement économique du Québec parce que le gaz naturel est moins polluant que d'autres énergies, et parce qu'un encadrement réglementaire approprié limiterait les impacts. Il serait ainsi positif que l'industrie permette une plus grande disponibilité du gaz naturel dans les régions rurales de la province (2011). Certains résidents expliquent d'ailleurs avoir bénéficié d'une bonne collaboration de la part de l'industrie (2011, p. 74). Les seconds, plus nombreux, affirment

¹⁶ Les bénéfices et répercussions y sont par exemple mentionnés ainsi: « Un pêcheur madelinot s'inquiète des répercussions d'un projet gazier sur l'industrie de la pêche, qui éprouve déjà des problèmes (M. Ghislain Cyr, DT7, p. 58 et 59 in BAPE 2013); « Certains répondants croient que le boom économique dû au pétrole menacera la compétitivité des pourvoires » (MERN, 2014, p. 10).

que les connaissances sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Québec sont trop limitées en termes d'impacts potentiels sur la santé et la sécurité publiques et environnementales pour aller de l'avant (2011, p. 51). Ces impacts sont toutefois perçus comme nombreux et importants, notamment au chapitre de la protection de l'environnement.

Comme l'explique l'EES (2014), l'opposition au gaz de schiste a évolué d'une ouverture à son implantation, à une fermeture complète (p. 25). Le gaz de schiste fait l'objet d'une non-acceptabilité sociale dans cette région du fait de six facteurs : 1/ le rôle et les capacités de l'État, perçu trop en retrait ou proche des intérêts industriels; 2/ les processus décisionnels, insuffisants pour canaliser et porter les débats citoyens de manière satisfaisante; 3/ la prédominance de l'économie comme référentiel décisionnel; 4/ une connaissance scientifique sujette à controverse; 5/ la méconnaissance et la non-prise en compte des dynamiques territoriales particulières; 6/ l'incertitude (2014, p. 26).

Bénéfices et répercussions en ce qui concerne la filière du gaz de schiste dans les îles de la Madeleine

Certains résidents indiquent que le développement de la filière des hydrocarbures n'obtient pas l'adhésion de la population et qu'elle est sujette à une faible acceptabilité sociale (dans le rapport du BAPE n° 297, p. 21). Aucun bénéfice n'est ici envisagé tant les risques possibles sont élevés. En effet, la fragilité et la diversité du milieu imposent une protection accrue alors qu'un déversement accidentel aurait des effets désastreux sur l'environnement, mais aussi sur l'économie et la qualité de vie des Madelinots. La population des îles de la Madeleine craint un effet d'engrenage qu'entraîneraient l'autorisation et la réalisation d'un forage exploratoire aux îles de la Madeleine, de même qu'une éventuelle découverte de gaz naturel, car celle-ci pourrait contribuer au développement des hydrocarbures dans tout le golfe du Saint-Laurent, ce qui impliquerait la multiplication des infrastructures et viendrait se heurter à la capacité d'accueil limitée du territoire madelinot, ainsi qu'aux activités de tourisme. La population s'inquiète des compensations en cas de déversement accidentel et des effets économiques négatifs des activités liées aux hydrocarbures sur la région.

Bénéfices et répercussions en ce qui concerne la filière du pétrole de schiste dans les bassins d'Anticosti, de la Madeleine et de la baie des Chaleurs (incluant Old Harry)

Les risques de déversements accidentels et la gestion des risques, la protection de la biodiversité, la protection des habitats sensibles, la protection des mammifères marins, la protection de l'industrie de la pêche, la protection des paysages, les redevances, la protection de l'industrie touristique, le partenariat avec les communautés concernées, l'emploi et les conflits frontaliers potentiels avec les provinces maritimes constituent les thèmes qui traduisent le mieux les préoccupations des résidents de l'estuaire du Saint-Laurent (Genivar, 2013b, -bilan de l'approche participative -p. 13). L'impact néfaste des levés sismiques sur la faune et incidemment sur la qualité de vie des résidents des trois bassins inquiète particulièrement. Aussi, comme mentionné précédemment, des inquiétudes existent en ce qui concerne les compensations à être versées advenant un accident, quant aux retombées économiques réelles pour les communautés côtières et

insulaires, et vis-à-vis du manque actuel de ressources financières, humaines et juridiques pour contrôler les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin (2013). Certains résidents de la Baie des Chaleurs posent qu'un système de redevances adéquat pourrait contribuer au financement de la relance de l'industrie de la pêche. Néanmoins, en général, peu de bénéfices sont envisagés par ces communautés qui perçoivent plutôt le développement de la filière comme étant à l'origine de nombreuses répercussions. Ainsi, Genivar (2013a) pose que «l'acceptabilité sociale d'une éventuelle exploitation des hydrocarbures en milieu marin n'est pas acquise» (Genivar, 2013a, p. 551).

Bénéfices et répercussions de la communauté d'Anticosti

Plusieurs résidents se sentent impuissants et lésés sur leur territoire dans le dossier du développement des hydrocarbures. D'après le rapport consulté, une partie de la population serait en faveur de l'exploration et de l'exploitation de pétrole, mais pas à n'importe quelles conditions. La sécurité, le contrôle, le suivi des projets, la décontamination, la remise en état des sites après travaux, le respect de l'environnement, le développement économique dont le maintien des activités économiques de l'île selon les souhaits des résidents sont essentiels. Plusieurs résidents semblent ne pas s'intéresser à la question, alors que d'autres, plus nombreux, s'opposent farouchement à toute présence de l'industrie sur l'île. Un climat de suspicion et de méfiance à l'égard de l'industrie semble régner car les consultations des résidents sont rares et les informations offertes pas assez nombreuses et fiables. Les résidents qui voient des aspects positifs à l'exploration considèrent les impacts économiques que l'industrie pourrait générer pour l'île, l'augmentation de la population, la création d'emplois, l'augmentation de l'activité des commerces locaux, une plus grande offre de services grâce à l'installation de nouvelles familles sur le territoire, le développement de meilleures pratiques d'exploration et d'exploitation sur les plans environnementaux et de la sécurité, la création ou la réfection de chemins forestiers. Les résidents d'Anticosti s'attendent principalement à des répercussions de type environnemental sur leur territoire, notamment à cause des levés sismiques et des possibles déversements accidentels, mais ces répercussions auront de graves conséquences sur le tissu économique et social de l'île.

Bénéfices et répercussions des communautés de l'Estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent

En termes de bénéfices et répercussions, les avis paraissent encore une fois mitigés. Certains acteurs économiques et du monde politique et communautaire semblent trouver avantageux de développer les hydrocarbures dans la région, soutenant que les retombées économiques pourraient être significatives pour la province et la région au moment de la production étant données les réalités du potentiel gazier et pétrolier, et permettre de retenir les jeunes en région, notamment en raison des redevances et de la création d'emplois de qualité, de la diminution de la dépendance au pétrole étranger et de l'amélioration de la balance commerciale, et de l'attrait des investissements massifs. Néanmoins, les groupes environnementaux et de conservation, plusieurs acteurs économiques, politiques et communautaires, du milieu de la santé ainsi que les communautés autochtones doutent de la capacité des exploitants et des législateurs à protéger les zones sensibles dans le respect de la biodiversité. Ils trouvent au contraire que

ce développement entraînerait une pression sur les ressources fauniques, les ressources aviaires et les ressources halieutiques encore fragiles, notamment en raison des levés sismiques et d'éventuels déversements, ce qui aurait de graves répercussions sur la fréquentation touristique, la réputation de la région et de ses produits, sur l'équité sociale, sur les activités traditionnelles de chasse et pêche des autochtones, et sur les liens intrinsèques existant entre les autochtones et leur territoire. Plusieurs acteurs soulignent également les risques liés aux effets cumulatifs. Les groupes environnementaux et de conservation mentionnent d'ailleurs le caractère inévitable des impacts.

Tableau 1 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans les Basses Terres du Saint Laurent selon l'EES sur le gaz de schiste, connaissances et principaux constats (janvier 2014), et rapport 273 du BAPE intitulé «Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec : rapport d'enquête et d'audience publique», (février 2011)

Préoccupations environnementales	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Approvisionnement en eau	Les activités de l'industrie nécessitent de grandes quantités d'eau	Prélèvements qui empiètent sur ceux des populations et ce qui est nécessaire pour la biodiversité
Accès à une eau de qualité	Contamination de l'eau de surface ou souterraine Risque de fuites de fluides et de gaz Migration des contaminants	Impacts négatifs sur la santé humaine, le maintien des écosystèmes et des écosystèmes aquatiques Pollution des eaux de surface et souterraines
Gestion des matières résiduelles et des eaux usées	Crainte quant aux coûts de cette gestion étant donnée le peu de ressources des municipalités	Des coûts élevés pour les contribuables Pollution des eaux de surface et souterraines
Qualité de l'air	Pollution atmosphérique, odeurs	Impacts sur la santé de la population
Émissions de GES	Hausse des émissions de GES	Impossibilité de satisfaire le plan gouvernemental de DD de réduction des émissions
Risques technologiques et naturels	Incidents, incendies, déversements de produits dangereux; tremblements de terre, glissements de terrain, affaissement des sols, inondations, résurgences accidentelles de fluides de fracturation, déversements accidentels, la qualité du béton, ainsi que la mise en place de mesures d'urgence en cas d'incidents; scepticisme quant aux explications techniques des entreprises	Santé et sécurité des travailleurs et des riverains
Les milieux sensibles	Détérioration des milieux sensibles	Impacts sur la qualité de vie de la population et la biodiversité
Le rôle des instances régionales et locales dans la gestion des questions environnementales	Problèmes de gestion en cas d'accidents car peu de ressources humaines et financières	
Préoccupations sociales	risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Cohabitation	Mauvaise connaissance des milieux d'accueil (humains et géographique)	Mauvaise cohabitation, changements non désirés du milieu de vie à court et long termes
Voisinage	Possibilité d'accueillir des puits de forage sur son terrain sans que le voisinage ne soit d'accord	Impacts sur la qualité de vie
Nuisances	Impacts visuels et pollution lumineuse Le bruit et le camionnage Les odeurs	Impacts sur le paysage et le patrimoine architectural et historique : obstruction des vues scéniques et perte de valeur esthétique Impacts du bruit du camionnage sur la santé Impacts des odeurs sur la qualité de vie et sur la valeur des propriétés

Logement	Pas suffisamment de logements pour accueillir les travailleurs	Effet de rareté : augmentation des prix du logement locatif ou privé
Questions de santé	Risques liés à la qualité de l'eau, de l'air, aux technologiques, à la qualité de vie et aux nuisances	Impacts sur la santé
Les zones habitées	La zone minimale règlementaire entre le puit de forage et la propriété est jugée insuffisante (100m)	Impacts sur la santé et la qualité de vie
Enjeux de gouvernance	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Manque de transparence des entreprises d'exploration		
Absence de pouvoirs et d'orientations clairs, pas de prise en compte du principe de subsidiarité	Encadrement faible au profit des entreprises	
Protection du territoire agricole	Détérioration des terres agricoles, moins de disponibilités de ces terres	Économie qui dépendrait de l'énergie plutôt que de l'agriculture
Pas de modalités de consultation formelles avec les Communautés autochtones	Pas de consultation et d'accommodement	Atteinte aux droits, développement irrespectueux des valeurs : impacts sur la qualité de vie
Manque d'information, peu de consultation, consultation tardive	Pas de consultation et d'accommodement	Atteinte aux droits, développement irrespectueux des valeurs : impacts sur la qualité de vie
Cadre règlementaire insuffisant	Expropriations, faibles redevances, etc.	
Pertinence de la filière remise en cause		
La sécurité énergétique au Québec		
Préoccupations économiques	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Le développement de la région : cette industrie pourrait nuire au tourisme	Obstructions des vues scéniques, perte de valeur esthétique	Impact sur l'économie de la région
Influence de l'exploitation gazière sur la valeur des propriétés et sur les primes d'assurance	Baisse de la valeur des propriétés et des primes d'assurance associées	Augmentation des coûts de la vie : impacts sur la qualité de vie
Captage et partage de la rente	Peu de captage et de partage	
Distribution de la rente	Distribution pas équitable	
Coûts/bénéfices	Coûts d'investissement supérieurs à la rente	
L'emploi et la formation de main d'oeuvre	Pas de création réelle d'emplois liée au développement de la filière notamment par rapport à la filière des énergies renouvelables.	Pas d'emplois créés pour les populations locales
L'internalisation des coûts sociaux et environnementaux	Pas d'internalisation des coûts de la part de l'industrie	

Le régime légal n'est pas assez flexible, pas adéquat	Favoritisme vis-à-vis des détenteurs de permis, expropriations	
Pertinence économique de la filière de schiste (2014)	Pas de retombées économiques de la filière	
Les retombées économiques	Peu de retombées économiques	Pas de retombées économiques pour la région

Tableau 2 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans les îles de la Madeleine selon *Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière : Rapport d'enquête et d'audience publique (Octobre 2013, rapport du BAPE no 297)*

Préoccupations environnementales	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Ressources naturelles	Le développement des hydrocarbures transformera le milieu de vie	Impacts sur la qualité de vie et la santé
Ecosystèmes: les îles de la Madeleine sont un milieu unique, fragile qui doit être protégé	Le développement des hydrocarbures transformera le milieu de vie; Risques «indéniables» à l'égard des ressources halieutiques	Impacts sur la qualité de vie et la santé, sur les espèces rares ou en voie de disparition
Eau souterraine	Pollution	Impact sur la qualité de l'eau potable Impact sur le maintien de l'intégrité des écosystèmes
Préoccupations sociales	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Tissu social	Le développement des hydrocarbures transformera le milieu de vie	Impacts sur la qualité de vie et la santé
Enjeux de gouvernance	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Manque d'information, de transparence, culture du secret, impression d'un certain mépris à l'égard du citoyen (2013 : 62)	Mensonges	Mauvaise cohabitation
Capacité des autorités à prendre des mesures adéquates en cas d'accident	incapacité	Impacts sur la qualité de vie
Cadre inadéquat et désuétude du cadre légal et réglementaire de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures au Québec; aucune mesure spécifique pour les îles de la Madeleine		Peu de place à la participation de la population dans les décisions qui touchent la qualité de vie
Manque de connaissances entourant les risques et les impacts sociaux, économiques et environnementaux d'une exploration et d'une exploitation gazière aux îles de la Madeleine	Risque que le développement de la filière se fasse de manière inadéquate	Impacts sociaux, économiques et environnementaux négatifs
Préoccupations économiques	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Ressources halieutiques	Risques «indéniables»	Impacts économiques négatifs, perte d'emplois, tensions sociales
Conciliation du développement gazier avec l'occupation actuelle du territoire	Risque que le développement gazier nuise à la pêche et au tourisme	Impacts économiques négatifs Multiplication des infrastructures
Effet d'engrenage	Le développement de la filière dans les îles contribuerait au développement des hydrocarbures dans le golfe St-Laurent	Multiplication des infrastructures

Tableau 3 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans l'île d'Anticosti selon le rapport du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles intitulé «Perceptions de l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti: enquête qualitative auprès des résidents» (octobre 2014) et selon l'EES2 menée par GENIVAR (2013a)

Préoccupations environnementales	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Le respect de l'environnement. Expérience de déversements passés et observation d'impacts négatifs sur l'environnement	Coûts environnementaux importants générés par l'exploitation et l'exploration	Impacts sur l'eau et la faune (le cerf de virginie), sur le milieu fragile de l'île et sur le tourisme, la chasse et la pêche
Déversements, contamination des sites	L'étanchéité des forages est mise en doute; Risques en milieu terrestre ou marin; Les risques de navigation sont élevés autour de l'île, ce qui accroît les risques de déversement; risques de contamination très importants du fait de la géologie particulière de l'île (phénomène karstique); La contamination de l'eau représente un risque pour la population des cerfs de Virginie et d'autres composantes de l'environnement	Impacts sur la faune, la flore et les ressources halieutiques du golfe du St-Laurent; Impacts sur l'eau et la faune (le cerf de virginie), sur la chasse, sur le tourisme et l'ambiance de l'île
Décontamination/remise en état des lieux	Pas de décontamination par l'industrie en invoquant la «faillite» d'une filiale; risque qu'en quittant les lieux après exploration et exploitation, l'industrie abandonne du matériel ou des infrastructures désaffectées sur l'île; l'industrie n'économisera pas les sommes nécessaires à la remise en état des sites à la fin des travaux;	Impacts sur le paysage, le tourisme, la chasse, la qualité de vie
L'eau	Des forages très profonds pourraient vider des lacs de leur eau en raison du phénomène karstique; la contamination de l'eau affecterait la faune et la flore	Impacts sur la faune, la flore et les ressources halieutiques du golfe du St-Laurent; Impacts sur l'eau et la faune (le cerf de virginie), sur la chasse, sur le tourisme et l'ambiance de l'île
Les levés sismiques	Les effets potentiels des levés sismiques inquiètent les gens du bassin d'Anticosti (2013, Genivar, p. 333)	Impacts sur le maintien de la biodiversité
Préoccupations sociales	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Coûts sociaux importants	Déchirure sociale, changement d'ambiance en raison de la prise de position des résidents par rapport aux activités de l'industrie sur l'île et de la petite taille de l'île	Impacts sur la qualité de vie
Paysage	Crainte d'un nombre important de puits de forage advenant une exploration concluante ; Obstruction du paysage, dégradation des paysages due à la présence de l'industrie, au camionnage, etc	Impacts sur le paysage, le tourisme et la qualité de vie
Arrivée de nouveaux travailleurs temporaires	Abus d'alcool et de drogue	Impacts négatifs sur la qualité de vie
Expropriation	Risque d'expropriation, notamment en raison de la petite taille de la population	Impacts sur la qualité de vie
Nuisances	Risque de bruit occasionné par les génératrices, crainte que les impacts sonores soient présents en permanence; crainte que l'utilisation du territoire par les résidents et les touristes soit perturbée	Impacts sur la qualité de vie, sur la chasse
Infrastructures	La poussière engendrée par le camionnage pose des risques pour la sécurité des usagers;	Impacts sur la qualité de vie

Torchères utilisées par les pétrolières	Impacts visuels et Risques d'incendies	Impacts négatifs sur la sécurité et la qualité de vie
Les travailleurs	Pas d'implication dans la communauté; augmentation du coût de la vie suite à l'arrivée de travailleurs temporaires;	Mauvaise cohabitation, impacts sur la qualité de vie
Nouveaux emplois	Pas de possibilité d'occuper des emplois intéressants pour les résidents de l'île en raison des formations nécessaires	Pas d'amélioration de la qualité de vie
logements	Indisponibilité des logements suite à l'arrivée de nouveaux travailleurs; crainte que la municipalité doive payer pour créer de nouveaux logements pour ces nouveaux travailleurs	Impacts sur le tourisme et la chasse, augmentation du coût de la vie
Sécurité et suivi	Manque de sécurité pour les résidents de l'île dont les chasseurs; Activités exploratoires risquées; risques d'accidents (ex : explosions) du fait de la géologie de l'île	Impacts sur la qualité de vie, sur la chasse
Enjeux de gouvernance	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Peur que des résidents de l'île soient chargés du suivi et du contrôle	Situations de conflit d'intérêt	Impacts environnementaux, sociaux et économiques
Peu de transparence, Rencontres d'information organisées à la dernière minute, fatalisme	Mensonges sur les impacts négatifs des activités de l'industrie; craintes exacerbées car incertitude et mauvaise réputation de l'industrie, manque de confiance; le gouvernement manquerait d'objectivité et prendrait parti pour l'industrie au détriment du bien commun et du développement durable	Impacts environnementaux, sociaux et économiques
Manque d'information, jargon technique: difficulté d'évaluer les conséquences des activités pétrolières;	Mauvaise évaluation des risques, précipitation	Impacts environnementaux, sociaux et économiques
Expertise	Le Québec ne dispose pas de l'expertise nécessaire sur cette filière; crainte que les pétrolières aient recours à des sous-traitants peu expérimentés et moins bien formés; Fracturation au gaz/fracturation hydraulique : Laquelle serait la moins dommageable? La fracturation hydraulique semble risquée; Craintes vis-à-vis de la fracturation hydraulique, comme nouvelle technique d'extraction.	Impacts environnementaux, sociaux et économiques
La réglementation	Peu adéquate, moins que celle d'Alberta	Impacts environnementaux, sociaux et économiques
Pertinence de la filière remise en cause	Plus risqué que des énergies renouvelables et pas plus rentable; Banalisation de l'exploitation des hydrocarbures; (2013, Genivar, p. 334)	Impacts environnementaux, sociaux et économiques
Sécurité et contrôle des activités exploratoires	Activités exploratoires risquées; risques d'accidents (ex : explosions) du fait de la géologie de l'île.	Impacts environnementaux, sociaux et économiques
Encadrement de la filière : doute quant à la capacité du gouvernement de bien encadrer et suivre les activités d'exploration et d'exploitation de la filière	Le climat d'austérité actuel risque de nuire à l'allocation de budgets d'encadrement et de suivi adéquats; Comment sera transporté le pétrole? Bateau ou pipeline?	Impacts environnementaux, sociaux et économiques

Préoccupations économiques	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Rentabilité	Coûteux sur le plan économique	Impacts économiques négatifs
Redistribution de la rente	L'industrie prend beaucoup mais redonne peu à la communauté	Impacts économiques négatifs
Le développement de l'île: cette industrie pourrait nuire au tourisme	Mauvaise réputation de l'île suite à la dégradation des paysages et à la pollution	Impacts économiques négatifs
Le développement de l'île: cette industrie pourrait nuire à la chasse	Bruit et présence qui pourraient nuire à la chasse; le boom économique du pétrole menacera la compétitivité des pourvoiries	Impacts économiques négatifs
Compensations	La communauté devra payer pour corriger les impacts environnementaux négatifs de l'industrie dont la remise en état des routes	Impacts économiques négatifs
Emplois créés	Pas d'emplois intéressants pour les résidents, pas de retombées économiques significatives du fait de ces nouveaux emplois; la formation des résidents pour occuper de nouveaux emplois pourrait contribuer à l'exode des familles de l'île	Impacts économiques négatifs
Infrastructures de la municipalité	Détérioration des infrastructures dont les routes suite au camionnage	Impacts économiques négatifs
Coûts/bénéfices	Les coûts seront plus grands que les bénéfices, retombées économiques très faibles appréhendées (Genivar, 2013)	Impacts économiques négatifs

Tableau 4 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans les communautés des bassins d’Anticosti, de Madeleine et de la Baie des chaleurs selon l’Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d’Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2, 2013 a et b). Rapport d’étude et bilan de l’approche participative

Préoccupations environnementales	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Les risques de déversements accidentels et la gestion des risques; crainte qu’il n’y ait pas de plan d’urgence.	Toxicité des rejets routiniers; Risques sur les populations d’oiseaux; sur le crabe; le rorqual bleu, la morue, le sébaste et les larves de poissons et de crustacés, désoxygénation progressive des eaux profondes du golfe du St-Laurent	Impacts sur la santé et la biodiversité; impacts sur la pêche et le tourisme; impacts économiques négatifs, impacts sur la qualité de vie; Diminution des revenus des micmacs (pêche au crabe); impacts sur la qualité de vie des communautés; la désoxygénation progressive des eaux profondes du golfe du St-Laurent a une forte incidence sur la survie du saumon et le mode de vie micmaq
La protection de la biodiversité	Les canons à air nuisent à la survie du phytoplancton et de zooplancton dont se nourrissent les mammifères marins; Désorientation de plusieurs espèces d’oiseaux à cause des levés sismiques	Dégradation des concentrations de phytoplancton et de zooplancton; Modification du comportement des mammifères marins, des oiseaux; impacts sur le mode de vie autochtone où la mer revêt une importance sur les plans culturel, spirituel et cérémonial
La protection des habitats sensibles/manque de connaissances des habitats marins et littoraux	Non-respect des territoires de chasse et pêche	Atteinte aux droits, développement irrespectueux des valeurs : impacts sur la qualité de vie
La protection des mammifères marins	Modification du comportement des mammifères marins à cause des levés sismiques	Disparition d’espèces menacées, diminution du nombre d’espèces vulnérables
La protection des ressources halieutiques	Désorientation de plusieurs espèces de poisson à cause des levés sismiques	Modification du comportement de ces poissons : impact direct sur le comportement de plusieurs oiseaux, mammifères marins et sur l’alimentation des humains
La protection des paysages	Dégradation des paysages	Impacts sur le tourisme, l’économie et la qualité de vie
Préoccupations sociales	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Augmentation du coût de la vie	Augmentation du coût de la vie	Impacts sur la qualité de vie
Enjeux de gouvernance	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Les partenariats avec les communautés concernées	Pas d’inclusion dans des projets qui peuvent influencer sur la qualité du milieu, la santé économique du milieu, et incidemment la qualité de vie des communautés; pas de consultation des premières Nations	Peu de place à la participation de la population dans les décisions qui touchent la qualité de vie, impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs
Les conflits d’usage dans les zones de pêche	Les conflits d’usage dans les zones de pêche	Impacts environnementaux, sociaux et économiques, impacts sur la qualité de vie
Les conflits frontaliers potentiels avec les provinces maritimes	Les conflits frontaliers potentiels avec les provinces maritimes	Impacts environnementaux, sociaux et économiques, impacts sur la qualité de vie
Contrôle des activités de l’industrie : pas suffisamment de ressources financières, humaines et juridiques pour un contrôle adéquat	Pas/peu de contrôle; pas suffisamment de ressources financières, humaines et juridiques pour un contrôle adéquat	Impacts environnementaux, sociaux et économiques, impacts sur la qualité de vie

Remise en question du développement des hydrocarbures dans le Golfe du St-Laurent	Banalisation de l'exploitation des hydrocarbures	Impacts environnementaux, sociaux et économiques, impacts sur la qualité de vie
Connaissances insuffisantes sur les risques et les conséquences du développement des hydrocarbures	Développement inadéquat	Impacts environnementaux, sociaux et économiques, impacts sur la qualité de vie
Préoccupations économiques	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
La protection de l'industrie de la pêche	Risque d'anéantir la survie économique des îles de la Madeleine, 75% de sa population vivant directement ou indirectement de la pêche	Impacts économiques négatifs
La protection de l'industrie touristique	Dégradation des paysages	Impacts économiques négatifs
Les redevances	Risque de redevances insuffisantes, risque de non perception des redevances par le gouvernement; les redevances ne bénéficieront qu'aux régions urbaines ou au fonds consolidé de l'État et non aux communautés côtières	Peu/pas d'impacts économiques
L'emploi	Pas d'embauche locale ou régionale; emplois créés dangereux	Peu/pas d'impacts économiques
compensation	Pas de fonds pour compenser après la fin des travaux; les communautés côtières devront payer pour les dommages environnementaux; compensation équitable difficile car plusieurs provinces seraient touchées par un déversement accidentel; les pénalités prévues par la loi sont insuffisantes	Peu/pas d'impacts économiques
Retombées économiques	Les retombées ne bénéficieront qu'aux régions urbaines ou au fonds consolidé de l'État et non aux communautés côtières	Peu/pas d'impacts économiques
Coûts/bénéfices	Les coûts sociaux, économiques et environnementaux seront supérieurs aux bénéfices perçus par les communautés locales	Peu/pas d'impacts économiques

Tableau 5 : Préoccupations, risques perçus et impacts appréhendés dans les communautés du bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent selon l'« Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent », Rapport préliminaire en appui aux consultations (AECOM, Juillet 2010)

Enjeux environnementaux	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Faune aquatique, mammifères marins et habitats fauniques : Levés sismiques, déflagrations sous-marines de forte intensité, activités de navigation et installations	Menace à l'intégrité des écosystèmes protégés, marins et riverains; Bruits sismiques; Risques au niveau de la physiologie des mammifères marins et de leur sensibilité; perturbations comportementales pour la faune; risque d'éclatement des coquilles des mollusques par les ondes sismiques; effets des ondes sonores sur les élevages de pétoncles, le crabe des neiges, le homard et la crevette; inquiétudes face aux effets sur les tortues marines; risques associés aux effets cumulatifs, aux ondes de réverbération, effets sur le plancton et sur les espèces à la base de l'alimentation des mammifères marins; craintes quant aux effets sur les populations fragiles de crabes; perturbation des habitats	Modification de la trajectoire de migration de la faune dont les mammifères marins, les poissons de fond, les tortues marines; impacts sur la reproduction du sébaste et du crabe des neiges; disparition de certaines espèces, impacts sur les ressources halieutiques encore fragiles, sur l'industrie de la pêche; effets potentiels sur la réputation des produits des îles de la Madeleine/mise en péril de la réputation de produits de qualité; Répercussions qui induisent la transformation de la culture, entrave aux activités traditionnelles autochtones
Remise en question des corridors d'évitement proposés	L'aspect semi fermé du golfe et présence de zones de diverses profondeurs : non application des modèles d'atténuation des ondes sonores	Impacts sur la faune aquatique, mammifères marins et habitats fauniques
Faune aviaire	Inquiétudes face à l'intégrité de l'écosystème des ZICO (effet indirect)	Impacts sur la faune aviaire et sa protection, sur les corridors de migration, lieux d'alimentation et de reproduction (effets indirects dûs à l'alimentation à partir des ressources marines)
Ecosystème fluvial : manque de connaissances sur les spécificités de l'écosystème et sur les impacts anthropiques subis, inquiétudes face à la viabilité et la mise en œuvre des PARE dans les Zips de la zone et face à la poursuite des collaborations avec les communautés;	Dégradation de l'écosystème fluvial;	Impacts sur un milieu à caractère unique, fragile, riche (estuaire et golfe) : la biodiversité du golfe du St-Laurent, les berges de l'estuaire et du fjord, les zones de productivité élevée et les sites d'intérêt faunique et floristique; accélération des effets du changement climatique; Répercussions qui induisent la transformation de la culture, entrave aux activités traditionnelles autochtones
Eau et sédiments; déversements accidentels	Risques de déversements et difficulté de les contrer; risques de fuites diverses causées par des accidents, même mineurs, risque de contamination par les métaux lourds venant des boues de forage; détérioration et contamination de l'eau (hydrocarbures, boues de forage, métaux lourds, etc.); contamination locale des sédiments; augmentation locale d'émissions de polluants dans l'atmosphère et effets sur les changements climatiques.	Impacts environnementaux, sociaux et sur la qualité de vie, impacts économiques; si déversement d'hydrocarbures : effets sur la chasse, sociaux et psychosociaux, déclin des activités alimentaires, rituelle et sociale autochtones, détérioration des relations sociales, effets sur l'emploi et l'économie régionales, perte de revenus entraînant des tensions, déplacement des utilisateurs dont les utilisateurs autochtones vers d'autres sites, arrêt temporaire de plus ou moins longue durée des activités autochtones, effets significatifs sur le paysage, navigation de plaisance compromise pendant les travaux de nettoyage, perturbation de la circulation maritime, dommage au matériel, baisse des prix des produits de pêche, perte économique pour l'industrie de la pêche, etc

Préoccupations sociales	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Le paysage	Dégradation potentielle	Impacts sur la qualité de vie, impacts sociaux et psychosociaux
Nuisances	Bruit, dommages au milieu de vie dus aux accidents	Impacts sur la santé, sur la qualité de vie, impacts sociaux
Tissu social, vie communautaire	Risques de clivage social; Nuisance aux efforts déployés pour faire revenir les jeunes dans les régions, risques de conflits dans les communautés riveraines	Impacts sur la qualité de vie, impacts sociaux et psychosociaux
Sécurité	Risque d'accidents pour les communautés riveraines en phase d'exploitation; dommages au milieu de vie dus aux accidents	Impacts sur la santé, sur la qualité de vie, impacts sociaux
Culture	Transformation	Impacts sur la culture madelinoise, sur la culture régionale, impacts sur les activités ancestrales telles que la chasse, la pêche, la cueillette de mollusques, impacts sur la qualité de vie, impacts sociaux et psychosociaux
Santé	Problèmes d'équité sociale (retombées et création d'emploi inégales)	Impacts sur la qualité de vie, impacts sociaux et psychosociaux
Rétention des jeunes en région	Diminution du nombre de jeunes en région	Impacts sur la dynamique sociale
Activités traditionnelles de chasse et pêche des communautés autochtones	Répercussions qui induisent la transformation de la culture, entrave aux activités traditionnelles autochtones	Atteinte aux droits, impacts sociaux, à la qualité de vie
Enjeux de gouvernance	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
Absence ou faiblesse de l'encadrement règlementaire pour l'exploitation, entre autres au municipal	Absence d'entente et de réglementation sur le partage des redevances perçues sur les ressources naturelles	Impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs
Complexité et confusion sur le partage de responsabilités et la propriété de la ressource et du fond marin entre le fédéral et le provincial	Contradiction avec diverses orientations gouvernementales aux niveaux fédéral et provincial en matière d'environnement et d'énergie (protection du St-Laurent, énergies renouvelables, etc.)	Impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs
Remise en question du développement des hydrocarbures; remise en question de certains gros projets passés (ex : Hibernia); place non définie du gaz naturel dans la diversification des sources d'approvisionnement en énergie au Québec; doutes sur la vulnérabilité du Québec en matière d'approvisionnement au gaz naturel	Incompatibilité avec les engagements pris en matière de réduction des GES et de développement des énergies renouvelables; contradiction avec la réduction de la dépendance au pétrole; contradiction avec les objectifs du développement durable; Spéculation du monde des hydrocarbures, priorité au gaz naturel québécois concentré dans la formation géologique des shales d'Utica; effets anticipés d'une crise du pétrole sur l'économie régionale	Impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs
Sécurité énergétique	Remise en question d'un affranchissement du pétrole	Impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs
Consultation des communautés	Pas de consultation et d'accommodement des populations autochtones; manque de consultation sur les projets d'exploration et d'exploitation en milieu marin; contraintes	Peu de place à la participation de la population dans les décisions qui touchent la qualité de vie, Impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs

	dues à l'absence d'accord sur les revendications territoriales des communautés autochtones;	
Manque de confiance envers le processus d'EES et les intentions du MRNF	Les informations récoltées lors des consultations publiques et la recherche d'informations sont truquées; doutes sur la représentativité des consultations prévues en régions seulement; questionnement sur l'assujettissement à la procédure d'évaluation des impacts	Impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs
Manque d'informations fournies par les compagnies sur les résultats des travaux, manque d'information sur les projets d'exploration et d'exploitation en milieu marin	Difficile évaluation des impacts et des conséquences, mauvaises décisions	Impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs
Surveillance et suivi des projets	Pas de participation publique: attentes de participation publique aux activités de suivi et de surveillance dans le cadre des projets; «maldéveloppement»	Impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs
Préoccupations économiques	Risques perçus	Impacts appréhendés par les communautés
La protection du tourisme	Mauvaise image de la région, diminution de la fréquentation touristique; contraintes aux activités touristiques en place (observation des mammifères marins, etc.) et aux nouvelles activités en développement (sentiers maritimes, accès, etc.)	Atteinte à la réputation des produits régionaux des pêches et à l'image touristique de la région comme destination «nature»
La protection de la pêche	Perturbations et effets négatifs potentiels sur les ressources halieutiques, les pêches et les activités de transformation des produits de la pêche	Impacts sur l'industrie de la pêche, sur la réputation des produits des îles de la Madeleine
Manque de connaissance sur les retombées économiques du développement des hydrocarbures en comparaison à d'autres formes d'énergie	Difficile évaluation des impacts et des conséquences, mauvaises décisions	Impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs
Emplois	Diminution des emplois liés au tourisme d'observation des mammifères; perte d'emplois; non concordance entre des pertes d'emploi éventuelles en tourisme et la création d'emploi découlant de l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière; création de peu d'emplois; non concordance entre la main d'œuvre créée et la main d'œuvre locale (emplois de forage, travailleurs hautement qualifiés)	Impacts économiques négatifs, impacts sur la qualité de vie des communautés locales
Compensation	Pas de compensation financière pour les entreprises touristiques du secteur touché	Impacts économiques négatifs
Infrastructures	Non viabilité des sentiers maritimes et des initiatives d'augmentation des accès aux rives et au fleuve développées ces dernières années	Impacts économiques négatifs
Navigation commerciale	Interférences et contraintes possibles	Impacts économiques négatifs
Crise économique en cours	«maldéveloppement»; effets anticipés d'une crise du pétrole sur l'économie régionale	Peu/pas d'impacts économiques positifs

redevances	Absence d'entente et de réglementation sur le partage des redevances perçues sur les ressources naturelles	Peu/pas d'impacts économiques positifs
Développement économique	Importance des retombées économiques pour le Québec en général, plus que pour les régions d'exploitation;	Peu/pas d'impacts économiques positifs

4.4. Sensibilité et dynamique des communautés d'accueil dans le domaine minier

Notre revue de littérature montre que dans le contexte des hydrocarbures, aucune étude n'a été menée directement sur les préoccupations, les risques perçus, les impacts appréhendés par les communautés, ainsi que sur les bénéfices et les répercussions attendus par elles au Québec. Néanmoins, plusieurs études menées dans le cadre du développement d'autres filières énergétiques dans d'autres régions du monde abordent ces thématiques de manière formelle. Deux d'entre elles ouvrent des pistes advenant l'élaboration de travaux sur le sujet dans le contexte des hydrocarbures au Québec.

Les travaux de Miller et Sinclair (2012) portent sur les perceptions qu'une communauté américaine a des risques et des bénéfices encourus dans le cadre du développement du charbon sur son territoire. L'intérêt de ces travaux réside dans trois éléments. D'abord, la perception du risque y est définie comme dynamique, psychologiquement et socialement construite. Une définition de la perception du risque est essentielle avant de mener une étude sur le sujet, et celle-ci souligne bien le fait que les perceptions peuvent évoluer dans le temps et selon des caractéristiques sociales. Ensuite, les auteurs proposent une figure représentant les risques et bénéfices pressentis par les résidents de la communauté au niveau individuel et communautaire, et les bénéfices pressentis par les résidents pour le pays en fonction de quatre types de conséquences anticipées : physiques, économiques, environnementales et sociales. La distinction effectuée entre les groupes visés par les risques et les bénéfices est pertinente, tout comme la distinction effectuée entre les différents types de risques pouvant émaner d'un projet minier. Sur le plan du contenu finalement, ces travaux montrent que la stigmatisation sociale (la perception que les membres de la communauté sont perçus négativement par des étrangers) est considérée par les résidents de la communauté étudiée comme un risque majeur. Cette stigmatisation est mentionnée dans le discours des résidents de plusieurs régions québécoises visées par le développement gazier ou pétrolier dans les audiences du BAPE, et cela mérite à notre avis une attention particulière.

Les travaux de Moffat et al. (2014) analysent les attitudes de 5 121 Australiens vis-à-vis du développement minier dans leur pays. L'intérêt de cette étude réside dans sa forme et sa pertinence en regard du sujet qui nous intéresse ici. Elle présente ce que signifie le développement minier pour des Australiens provenant de régions métropolitaines, minières et non minières de tout âge, niveau d'éducation et connaissance de l'industrie, et ce qu'ils pensent de ses bénéfices au niveaux individuel, familial et national, de ses impacts négatifs, de l'équité, de la croyance et de la confiance envers le gouvernement, l'industrie et les groupes de pression. Sur la base de ces résultats, les auteurs proposent un schéma qui synthétise les composantes de l'acceptabilité sociale du développement minier en Australie. Bien que l'échantillon de cette étude nous semble restreint, et que la collecte de données, réalisée au moyen d'un sondage en ligne, aurait pu être étoffée au moyen d'entrevues et de focus groups, le choix de réponses offert par le sondage aux répondants nous semble couvrir l'ensemble des éléments indispensables à une plus grande connaissance de la sensibilité d'une communauté d'accueil vis-à-vis d'une activité d'extraction de ressources susceptible de générer des retombées aussi bien positives que négatives chez des individus, des régions et un pays. Advenant une nouvelle étude sur la sensibilité des communautés d'accueil vis-à-vis du développement des hydrocarbures, il nous

semble que les travaux de Moffat et al. (2014) pourraient constituer un modèle sur lequel se baser pour obtenir le pouls de la population. Pour révéler la dynamique propre aux communautés locales visées par le développement des hydrocarbures, il serait néanmoins essentiel de mener ce genre d'étude auprès de la population québécoise, en mettant un accent particulier sur chaque région visée, de la contextualiser sur les plans sociaux et économiques, et de s'enquérir au moyen d'entrevues et de focus groups, avec des questions ouvertes, des perceptions des communautés visées.

4.5. Les manques et les lacunes de la littérature et les pistes à envisager sur la sensibilité et la dynamique des communautés d'accueil

Des études devraient être menées directement sur les valeurs et les attentes des communautés concernées par l'EES globale, sur les préoccupations, les risques perçus, les impacts appréhendés par ces communautés, sur les bénéfices et les répercussions attendus par elles. En effet, aucune étude ne porte directement sur ces thématiques. Lorsque certains travaux abordent le sujet indirectement, ils le font en surface, de manière informelle et sporadique, ou s'appuient sur des données obsolètes (AECOM, 2010), collectées auprès d'un échantillon peu représentatif (MERN, 2014) ou au moyen d'instruments de collecte qui pourraient privilégier un certain type de réponse plutôt qu'un autre (EES2).

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de bien définir ce qui est entendu par les termes valeurs, attentes, préoccupations, risques, impacts, bénéfices et répercussions et de bien les distinguer. La littérature tend en effet à utiliser certains de ces termes de manière interchangeable, ce qui ne facilite pas la comparaison et la compilation des données disponibles. Dans l'éventualité de nouvelles études, il serait essentiel de distinguer ce qui est propre aux communautés concernées et les éléments émanant d'études ou même les recommandations. Si cette distinction se fait d'elle-même dans le cas des préoccupations des communautés, puisque les études sur le sujet incluent toutes plus ou moins une section sur le sujet, la littérature confond souvent les registres lorsqu'il s'agit de présenter les valeurs, les attentes, les risques perçus, les impacts appréhendés, les bénéfices et répercussions attendus. Par exemple, les études sur le sujet incluent des sections sur les risques potentiels d'accidents et le type d'impacts susceptible d'en résulter, mais elles ne précisent pas si ces risques et impacts sont ceux qui ont été établis suite à des recherches scientifiques sur le sujet ou s'il s'agit des risques et impacts appréhendés par les communautés.

À l'instar de Miller et Sinclair (2012) qui en rappellent son caractère dynamique et son ancrage social et psychologique, et de Fortin, Fournis et al (2013, S4-1) qui en expliquent la complexité et les variations dans l'espace et dans le temps, il nous semble également important de définir la perception. Faire une distinction claire entre ce qui est attendu et ce qui est appréhendé par une communauté nous semble, dans la même logique, essentiel.

Les chercheurs devraient disposer d'un lexique et d'un gabarit pour mener des études sur le sujet. Le lexique proposerait une définition claire des termes valeurs, attentes, préoccupations, etc., et le gabarit préciserait les sections incontournables à la réalisation d'études sur l'acceptabilité sociale telles que l'identification des relations entre acteurs, la présentation des valeurs, des attentes, des préoccupations, des impacts, etc.

Les études sur le sujet devraient s'appuyer à notre avis sur un sondage d'opinion auprès de chacune des communautés visées par l'EES globale. Ces sondages tiendraient compte des particularités de chaque communauté et pourraient être complétés par des entrevues avec des représentants de chaque catégorie d'acteurs (municipalité, groupes d'intérêt, etc) et des observations dans les activités participatives locales et régionales sur le sujet.

Le choix des communautés à consulter devrait inclure les communautés autochtones, et les échantillons retenus devraient permettre un certain degré de généralisation. La collecte de données devrait se faire au moyen d'instruments qui ne privilégient pas un type de réponse plutôt qu'un autre. La présentation des données collectées devrait se faire sous la forme de tableaux avec des titres clairs reprenant ces termes. Ces données devraient être assez détaillées pour permettre d'établir avec assurance quelles sont les différentes valeurs, attentes, préoccupations, etc. des communautés concernées par région, catégorie d'acteurs et ordre d'importance. Les travaux de Fortin et Fournis (2013) nous semblent à l'égard de la forme, exemplaires.

En ce qui concerne les attentes, nous avons trouvé intéressante la distinction effectuée par le MERN (2014) entre les attentes de la communauté envers le gouvernement d'une part et les attentes de la communauté par rapport à l'implication des compagnies pétrolières dans la communauté d'autre part. On peut penser que les communautés développent des attentes envers le gouvernement, et d'autres envers les entreprises. Celles-ci, ailleurs que dans l'étude sommaire du MERN (2014), ne sont pas clairement distinguées, alors que cela pourrait permettre de répondre de façon plus adéquate aux attentes des communautés.

Advenant le développement de nouvelles études sur les risques et les impacts appréhendés d'une part, et sur les bénéfices et les répercussions attendus d'autre part, il nous semble que les travaux de Miller et Sinclair (2012) et ceux de Moffat et al. (2014) sont matière à réflexion, notamment en ce qui concerne la diversité des types de risques, d'impacts, de bénéfices et de répercussions, mais aussi en ce qui a trait à la diversité des groupes touchés par ces risques, impacts, répercussions et bénéfices. De nouvelles études sur le sujet pourraient détailler ainsi la situation québécoise dans le contexte du développement gazier et pétrolier.

Finalement, L'EES2 (2013a) sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie des Chaleurs pose que le milieu récepteur humain dans ces bassins est mal connu et mériterait une plus grande analyse au niveau micro et macro en tant que milieu dynamique (ex. p. 328; 552 et 554, constat no8). Notamment, sur le plan des lacunes identifiées dans l'état des connaissances basées sur les données rendues disponibles dans le contexte de l'EES 2, sont mentionnées les données sur les activités de pêche des autochtones, l'identification des populations vulnérables des régions côtières et les données sur la culture et le mode de vie micmaq (Genivar, 2013a, p. 337). Ce rapport pose également la nécessité de mener des analyses sur les retombées sociales négatives que pourrait entraîner les projets pétroliers dans les communautés visées (Genivar, 2013a, p. 337).

SOURCES DE LA SECTION

AECOM Tecsalt inc. 2010. *EES de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent*, rapport préliminaire en appui aux consultations, 2010, 101 p.

BHERER, L., P. DUFOUR et C. ROTHMAYR ALLISON (CRPDS). 2013. *Analyse comparée des mobilisations réfractaires au développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique*, rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4- 3A : Analyse comparée des perceptions du public à l'égard de l'industrie du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et ailleurs au Canada, Université de Montréal, 2013, 132 p.

COMITÉ de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. 2014. *Rapport synthèse – Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste*, 292 p.

COMITÉ de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. 2014. *Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste : connaissances acquises et principaux constats*, Québec, 54 p.

CONSEIL patronal de l'environnement du Québec (CPEQ). 2012. *Guide des bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets*, Montréal, 2012, 52 p.

FORTIN, M.-J. et Y. FOURNIS. 2013. *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec*. Document remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste et au MDDEFP dans le cadre de l'étude S4-1, novembre 2013, 185 p.

FORTIN, M.-J. et Y. FOURNIS. 2013. *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec*. Document synthèse dans le cadre de l'étude S4-1, 9 p.

GAGNON et al. 2013. *Rapport synthèse – Inventaire territorial des régions québécoises ayant un potentiel d'exploitation des gaz de schiste*, Université du Québec à Chicoutimi, mars 2013, 557 p.

GENIVAR. 2013a. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine, et de la baie des Chaleurs (EES2)*, rapport au ministère des Ressources naturelles, 660 p. et annexes.

GENIVAR. 2013b. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs*, bilan de l'approche participative, de GENIVAR inc. au ministère des Ressources naturelles, 41 p. et annexes.

MILLER, B. & J. SINCLAIR. 2012. «Risk Perceptions in a Resource Community and Communication Implications: Emotion, Stigma, and Identity», *Risk Analysis*, 32, p. 483-495.

MINISTÈRE de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). 2014. *Perception de l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti : enquête qualitative auprès des résidents. Résumé des propos des répondants*, 23 p.

MINISTÈRE du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques. 2012. *Gouvernance territoriale et gaz de schiste : enjeux et perspectives pour le Québec – Analyse préliminaire du régime québécois de gouvernance minière et de ses conséquences et comparaison avec les régimes miniers et des hydrocarbures ailleurs dans le monde*, Étude S1-1, septembre 2012, 70 p.

MINISTÈRE du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP). 2013a. Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques. Étude S2-1a – *État des lieux des communautés d'accueil – Tableau de bord pour le suivi des incidences du changement*, août 2013, 170 p.

MOFFAT, K., A. ZHANG, & N. BOUGHEN. 2014. *Australian attitudes toward mining: Citizensurvey – 2014 results*, CSIRO, Australia, 2014, 20 p.

MONTPETIT, E. et E. LACHAPPELLE (CRPDS). 2013. *L'opinion des Québécois sur les gaz de schiste : une comparaison avec la Pennsylvanie et le Michigan*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-3A. Université de Montréal, juin 2013, 49 p.

5. GOUVERNANCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS

5.1. Mobilisation et modes de participation des populations concernées et des acteurs territoriaux selon les grandes phases de planification, exploration et exploitation

5.1.1 *Bilan des études sur la mobilisation et les modes de participation des populations et des acteurs concernés par le développement des hydrocarbures au Québec*

La volonté collective de participation sociale est complexe et changeante dans le temps puisqu'elle dépend du niveau de connaissance, d'implication et d'intérêt des acteurs locaux envers le projet de développement. Dans l'optique d'inclure et de faire participer les citoyens aux grands projets énergétiques, les décideurs se dotent de différents mécanismes de consultation et de suivi à toutes les grandes phases de développement (Fortin et Fournis, 2013 ; Institut du Nouveau-monde, 2013).

La littérature en sciences humaines et sociales concernant la filière des hydrocarbures, de l'éolien et des gaz de schiste accorde généralement beaucoup d'importance aux modes de participation et de mobilisation. Une dizaine de travaux abordent la question de la mobilisation et des modes de participation, particulièrement à la phase de planification. Tout d'abord, les travaux d'ordre descriptif font ressortir l'importance accordée par le gouvernement à l'ouverture d'un dialogue en amont avec les divers acteurs du territoire (Institut du Nouveau-monde, 2013), tout comme l'influence que cette étape aura sur la cohésion sociale pour le reste des phases de l'implantation d'une filière pétrolière (Raufflet, 2014). Certains utilisent une approche qualitative pour analyser les informations recueillies pendant ces processus alors que d'autres se tournent vers des méthodes quantitatives.

Les études du MRN (2013), du MERN (2014), et du BAPE (2011 et 2013) présentent surtout de l'information sur la manière dont un projet de développement est présenté aux populations locales. Ces études descriptives débutent avec une énumération des mesures visant à briser la glace et à prendre le pouls des citoyens face au projet (recours à des spécialistes de médiation environnementale, professionnels en consultation ou chercheurs). Ensuite, les travaux s'intéressent aux mécanismes de planification pré-projet (affichage, séances d'information, consultations en ligne, audiences publiques, groupes de discussion, dépôt de mémoires, entrevues semi-dirigées). Ils décrivent la manière dont sont lancées les invitations et les résultats obtenus des consultations avec la population (lieux de diffusion des invitations et rencontres avec la population, modèles d'invitations et personnes ciblées, type de rencontre ou nombre de personnes présentes, questions posées et réponses enregistrées).

Ces documents ne fournissent la plupart du temps, en introduction, qu'une brève présentation de la méthodologie employée (l'approche qualitative, l'entrevue semi-dirigée, entretiens de groupe, méthode d'observation, focus group, etc.). Ils n'abordent pas de manière détaillée les raisons de préconiser une approche participative plutôt qu'une autre et ne décrivent pas le

processus analytique employé afin d'exposer ou de traiter les résultats¹⁷. De plus, rares sont les organismes mandatés pour mener une analyse critique qui émettent des recommandations d'ordre méthodologique afin de mieux effectuer les suivis durant les phases de planification, d'exploration et d'exploitation. Ceci malgré le fait que par exemple, selon certains commentaires de citoyens recueillis par Genivar (2013a), déjà à la phase de planification, certaines lacunes se feraient sentir quant aux processus de mobilisation et de participation (questions qui ne seraient pas appropriées à la situation ou périodes trop courtes pour y répondre ou recueillir les informations).

Ces documents se concentrent donc majoritairement sur la description des éléments recueillis lors des processus de consultation qui sont ensuite catégorisés dans des répertoires classiques (craintes environnementales, santé, économie, communication, relations avec les autochtones, immobilier, emplois, etc.). Il est facile de se perdre dans la multitude d'informations recueillies puisque celles-ci ne sont pas analysées en fonction d'un angle d'analyse précis. Ainsi, bien que les rapports exposent ouvertement les résultats des entrevues ou des consultations, les conclusions qui en sont tirées ne sont pas très élaborées. Les rencontres seraient souvent annoncées à la dernière minute et s'échelonnent sur une courte période, ce qui donne peu de temps pour mobiliser un échantillon représentatif (Genivar, 2013a). Il serait donc pertinent de s'interroger sur la validité de la démarche et de l'échantillon, et sur la période choisie – un mois – pour évaluation, et ensuite prendre des décisions éclairées quant à l'acceptabilité sociale des projets d'exploration et d'exploitation. Bref, un retour sur l'efficacité des modèles de consultation permettrait de corriger certaines lacunes pour la suite, mais également d'orienter de manière concrète les prochaines étapes lors des phases d'exploration et d'exploitation.

Aussi, les conclusions qui ponctuent chacune des catégories abordées sont d'ordre général, se répètent d'une consultation à l'autre et ne sont pas avant-gardistes. Les documents d'analyse des consultations ne suggèrent pas concrètement des actions qui pourraient être mises en œuvre afin d'arriver à faire face aux problèmes énumérés. De plus, rares sont les documents qui incluent une conclusion synthétique de tous les éléments, un fil conducteur expliquant les liens entre les catégories, ou un retour sur les forces et faiblesses de la méthodologie participative employée. En conséquence, il devient difficile d'évaluer l'importance des éléments recueillis et de prioriser les problèmes à résoudre. Comprendre à partir de quelle méthodologie les modes de mobilisation sont jugés efficaces et comment la prise de décision s'effectue à toutes les grandes phases de développement, en ce qui concerne les modes de participation, devient ardu.

Ceci vient notamment du fait que les études renferment une grande quantité d'informations à catégoriser, analyser et à mettre en relation avec les lois, encadrements, concepts théoriques, etc. Gendron (2014) et Raufflet (2014) soulèvent notamment le problème du traitement de la multiplicité des renseignements récoltés et de la multiplication des acteurs qui s'intéressent aux grands projets de développement énergétiques. Raufflet (2014) suggère qu'il est essentiel de s'attarder à redéfinir précisément la notion d'acceptabilité sociale, ce qui éviterait l'accumulation de variables peu pertinentes et faciliterait l'orientation des recherches tout comme les politiques

¹⁷ Comme par exemple dans le rapport du MERN (2014) intitulé *Perception de l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti : en enquête qualitative auprès des résidents*.

publiques. Gendron (2014) va dans le même sens en soulignant que les analyses se concentrent sur les dynamiques d'acteurs et des enjeux au cœur des processus d'acceptabilité sociale sans consensus sur la définition de l'acceptabilité sociale. Pourtant, fait-elle valoir : « la crédibilité du décideur et l'ancrage de la décision dans le tissu social sont aujourd'hui déterminants pour que celle-ci soit acceptée, et par conséquent applicable et effective » (Gendron, 2014).

Quelques études offrent néanmoins une synthèse des éléments recueillis lors de ces exercices consultatifs, toujours dans une approche qualitative, et émettent des recommandations, comme celle du BAPE (2011). Les commentaires rapportés des audiences sont croisés avec les propos de spécialistes et mis en lien avec les exigences et les formes légales des processus de participation, et la formation de comités de concertation et de consultations. Mais la section relative à la participation reste courte et peu approfondie sur le plan théorique. On justifie les procédés et l'importance des modes de participation ; puis, à travers les *Avis* qui concluent chaque thème abordé, le rapport émet des recommandations susceptibles de réconcilier les promoteurs et les acteurs territoriaux. Néanmoins, si dans les phases de consultation on préconise la transparence et l'explication de la démarche, on n'identifie pas de démarche précise quant aux modes de participation lors des phases d'exploration et d'exploitation. Les études du conseil régional, D.L.E. (2014), de Côté, et Waub (2012), et de Genivar (2013a) offrent aussi ce même style d'approche, parfois théorique, où les modes de participation sont bien définis en amont, mais deviennent flous lorsqu'il est question de suivi. Ainsi, les facteurs qui permettront une vision concertée du développement sur une longue période et donc assureront la durabilité des systèmes environnementaux, sociaux et économiques, ne sont pas clairement définis au terme de l'étude de Genivar (2013a). Soulignons que la transparence, les critères d'évaluation de l'efficacité de l'encadrement des autorisations, les retombées économiques, la défense des droits de l'homme et de l'environnement semblent revenir dans les conclusions. Néanmoins, certains commentaires des citoyens recueillis laissent comprendre que bien que les rapports exposent ouvertement les résultats des entrevues ou consultations, il est difficile de faire les liens entre les conclusions tirées et les décisions prises, comme si les travaux de consultation n'avaient guère alimenté la démarche du promoteur. L'amélioration des modèles méthodologiques utilisés pourrait renforcer la compréhension des citoyens face à l'apport des consultations et justifier les décisions qui découlent des consultations publiques.

En fait, les études consultées mettent en évidence les composantes et acteurs clés de la gouvernance ainsi que l'importance des processus de communication dans la recherche de pratiques éthiques dans les relations avec la communauté, majoritairement à la phase de consultation et subsidiairement pour les différentes autres phases de mise en œuvre de projet d'une entreprise. Mais davantage d'études pourraient être menées pour répertorier et expliquer les pratiques participatives, leurs enjeux, leurs avantages et leurs difficultés respectives en portant une attention particulière à leur dimension organisationnelle (Bherer, 2011).

À ce sujet, Smith (2005) a répertorié 57 dispositifs démocratiques innovants, dont 12 relèvent du domaine de la consultation. Cette étude britannique est basée sur des innovations participatives susceptibles de renforcer les processus démocratiques. Mais pour le moment, au Québec, les études menées dans la filière énergétique n'abordent guère la validation des dispositifs participatifs, ce que déplore Bherer (2011).

D'autre part, une revue de la littérature des documents à caractère descriptif et analytique permettrait également de répertorier les informations pertinentes sous forme de tableaux, de les quantifier, d'évaluer leur importance relative, puis d'élaborer des recommandations, vision ou tout simplement de souligner des points d'intérêts. Cela servirait à faire une analyse basée sur une synthèse précise de l'information et, dans un second temps, à construire une argumentation quant aux modèles de participation à privilégier. Le rapport de Brisson et al. (2013), mandaté par l'Institut national de santé publique du Québec, offre un exemple de stratégie de recherche documentaire avec tableaux, mots clés, recherches thématiques à partir de sites Internet, sections de documents et bibliographie d'articles. Les auteurs énumèrent précisément toutes les étapes de leur recherche en fournissant plusieurs détails qui ne sont pas présents dans les études énumérées ci-dessus. Par exemple, au départ, ils fournissent un bilan des étapes de la stratégie de recherche en énumérant, sous forme de tableau, les documents jugés comme pertinents ou non pertinents, retenus ou rejetés selon quatre thèmes de recherches précis (risques technologiques, air, eau, qualité de vie)¹⁸. Dans les tableaux suivants, les auteurs fournissent les mots-clés qui ont contribué à leurs recherches ainsi que les résultats, accompagnés des dates. Ils décrivent en quoi ils jugent de la qualité d'un document¹⁹. Enfin dans leurs conclusions, il reviennent sur des hypothèses de départ pour corroborer ou amener de nouveaux faits qui n'avaient pas, au préalable, été envisagés comme facteur d'influence des résultats. Cette suite logique apporte de la rigueur, permet de mettre en évidence les sujets sensibles, de faire le point sur certains éléments et surtout, du fait que les conclusions sont vulgarisées sous forme de texte, contribue à une compréhension ainsi qu'à une crédibilité supérieures à ce que nous avons pu lire ailleurs.

En marge du traitement des informations, certaines études s'interrogent sur l'angle privilégié pour mener une démarche participative. Pour certains auteurs, les problèmes de participation découlent des méthodes employées, de la faiblesse des processus, en plus d'un manque de temps et d'expérience, davantage que de la méthodologie employée pour faire l'analyse des données recueillies. Fortin et al. (2010), Fortin et Le Floch (2010), Fortin et Fournis (2013), Bherer (2011), et Raufflet (2014) étudient l'angle d'analyse des études menées durant les dernières années et en proposent une critique pour ensuite énoncer des recommandations. Ces auteurs se penchent notamment sur les aspects cognitifs, théoriques et sur des questions de perceptions en vue de réfléchir à des modes de mobilisation adaptée aux sociétés contemporaines. Les réflexions de Fortin et al. (2010), Fortin et Le Floch (2010), Fortin et Fournis (2013), Raufflet (2014) et Le Conseil Régional, D. L. E. (2014) sont ancrées dans une approche territoriale. Mais il faut garder à l'esprit que les préoccupations concernant les filières énergétiques dépassent les limites géographiques des lieux d'exploitation. Les auteurs appellent à des débats nationaux pour articuler ce qui sera développé au niveau local. Les localités concernées se sentent souvent laissées à elles-mêmes, alors que les enjeux reliés aux exploitations des gaz de schiste inquiètent la population globale. Le syndrome du NIMBY est important dans la filière énergétique, particulièrement chez les communautés qui vivent à

¹⁸ Dans le cas des hydrocarbures, nous pourrions par exemple énumérer des lois et des facteurs sociaux, environnementaux, de santé et économiques à la lumière des critères de l'acceptabilité sociale.

¹⁹ Dans le cas d'entrevues/consultations, il serait important de spécifier en quoi celles-ci sont pertinentes.

proximité des infrastructures (Yates et al., 2015). Or, dans le cas de l'exploitation des hydrocarbures, les appréhensions face aux risques environnementaux ou ceux liés à la santé dépassent les limites géographiques des lieux d'exploitation. Pour plusieurs de ces auteurs, si des consultations publiques peuvent dans un premier temps conduire vers l'acceptabilité sociale, dans un deuxième temps lorsque le projet devient un débat de société, le projet peut se heurter à plusieurs barrières qui n'auraient pas été envisagées lors des consultations locales. Ces études questionnent aussi le niveau de discussion et de vulgarisation des processus participatifs en regard de la gouvernance et de la production de savoirs : les questions posées aux citoyens seraient trop superficielles alors que les rapports seraient trop techniques et pas accessibles pour la majorité de la population (Smith, 2005). Dans cet esprit, on peut envisager que deux piliers de consultations soient menés conjointement, soit au niveau local et dans un esprit plus large à l'échelle régionale, voire nationale.

5.1.2 Les manques et les lacunes de la littérature sur la mobilisation et les modes de participation des populations et des acteurs concernés par le développement des hydrocarbures au Québec

En résumé, les auteurs suggèrent des modes de participation meso, où il serait possible d'ériger des ponts entre les différents lieux où se pratique la participation publique. Comme Bherer (2011) le suggère, il s'agit d'aller au-delà des modes de participation actuels en tenant compte notamment de l'apprentissage, de l'éducation, du savoir des populations et de la pression populaire. Des études empiriques sur ce qui conditionne les perceptions et le savoir face aux hydrocarbures permettraient de juger de l'intérêt d'un dispositif participatif parmi d'autres.

En somme, c'est non seulement la démarche analytique des processus participatifs, mais également l'angle d'analyse qui doit être précisé, voire modernisé, pour en arriver à une fluidité entre les phases de planification, exploration et exploitation dans une démarche de cohésion sociale transparente. Plusieurs études décrivent et analysent, de manière qualitative ou quantitative, les modes de mobilisation des populations et nous informent sur les types de consultation ainsi que sur les préoccupations des citoyens. Mais peu de travaux empiriques ont été produits au Québec sur les modes de participation existants et leurs résultats. Dans le contexte du développement des hydrocarbures, aucune étude n'a été menée sur le sujet. Il serait donc intéressant, particulièrement à l'heure où les enjeux liés à l'exploitation du pétrole sont d'actualité, de répertorier les types de consultation, les types de synthèse de l'information ainsi que les angles d'analyse existants. Ainsi, à la lumière des connaissances et intérêts sociaux actuels, nous serions en mesure d'évaluer des aspects qui n'ont toujours pas été abordés durant les dernières années lors de mobilisations de la population. Enfin, de telles contributions permettraient d'avoir une meilleure perspective du milieu québécois des hydrocarbures en ce qui a trait aux modèles participatifs, et de moderniser les approches en regard des besoins de la population et des nouvelles incarnations de la démocratie.

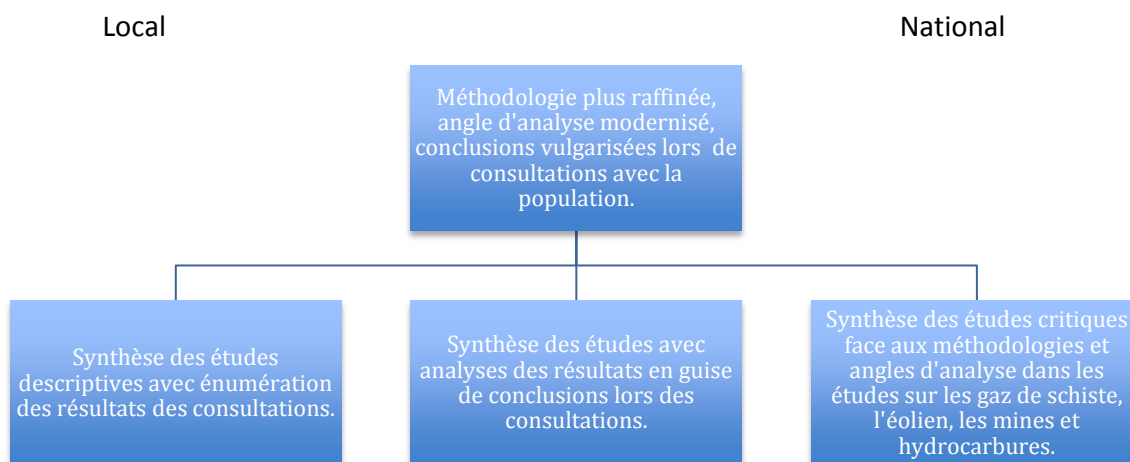


Figure 2 : Pistes de recherche à considérer pour mieux définir la mobilisation et les modes de participation des populations dans le contexte du développement des hydrocarbures au Québec

Soulignons pour conclure que la phase de planification est beaucoup plus documentée que les phases d'exploration puis d'exploitation.

5.2. Modes de suivi des attentes et des préoccupations exprimées

Si nous avons été en mesure de catégoriser les études faites à propos des modèles de participation, il est beaucoup plus difficile de reproduire la même démarche pour aborder les modes de suivi. Quelques documents font une brève description des mécanismes de suivi, mais la revue de la littérature nous offre majoritairement des critiques d'ordre théorique. Le sujet n'est donc pas aussi directement abordé que dans le cas des modèles participatifs.

Les travaux du BAPE (2011 ; 2013), de Genivar (2013a), du MERN (2014) et du MRN (2013) ne font qu'énumérer les modes de suivi et mécanismes de surveillance, telle que l'ouverture d'un poste de surveillance. De plus, on classe les préoccupations majeures des citoyens selon qu'elles sont de type environnemental ou économique, ou si elles s'inscrivent dans un rapport de forces entre les parties prenantes, instances gouvernementales et municipales. Alors que Pâquet et Savard (2010) affirment que de bons mécanismes de surveillance sont un moyen pour aller à la source de plusieurs conflits de représentation entourant les enjeux énergétiques, peu de stratégies sont proposées pour encourager la surveillance, la transparence et faciliter la communication (Genivar, 2013a). Dans les circonstances, on peut souhaiter que soient menées des études sur les modèles de suivi spécifiques au Québec.

Les critiques théoriques des modèles existants mettent l'accent sur trois problèmes (Bherer, 2011 ; Fortin et al. 2010 ; Fortin et Le Floch, 2010 ; Fortin et Fournis, 2013 ; Genivar, 2013a ; Raufflet, 2014). Le premier problème serait la notion même d'acceptabilité sociale. Une certaine acception du terme et ses divers niveaux, soit la légitimité, l'acceptation/la tolérance, le soutien local et la co-appropriation des divers acteurs, apparaissent comme étant orchestrés de manière à prévenir les conflits afin de faire accepter un projet en amont, plutôt que dans l'intention de concrétiser un plan de gestion qui inclut les populations dans les diverses phases d'implantation

d'un projet d'hydrocarbures (Raufflet, 2014). Deuxièmement, les analyses ou conclusions des consultations seraient traitées de manière isolée, alors qu'elles devraient se faire selon une approche d'effets cumulatifs. Troisièmement si le prometteur s'engage à mettre en œuvre et à établir des mesures d'atténuation et de compensation au projet d'exploitation de gaz ou de pétrole (MDDELCC, 2014), les critères d'évaluation de réussite de ces mesures ne sont pas définis clairement (Genivar, 2013a). En conséquence, les études mettent en évidence que les modes de suivi sont mal adaptés, peu englobants, et ne sont pas appliqués rigoureusement durant les grandes phases d'exploration et d'exploitation, ceci malgré que la prise en charge des préoccupations des citoyens est fragile et qu'elle nécessite, en conséquence, un suivi rigoureux. À ce sujet, au Québec, selon Savard et Pâquet (2010), les bonnes intentions dépassent souvent l'analyse scientifique, tant au niveau des études qualitatives, quantitatives et théoriques sur les suivis une fois les projets entamés, mais également sur le suivi même du promoteur selon les attentes des citoyens²⁰. Des recherches sont donc à encourager afin de susciter l'innovation, mais également un suivi plus rigoureux aux grandes phases d'exploration et d'exploitation.

5.2.1 Bilan, manques et lacunes de la littérature sur les modes de suivi des attentes et des préoccupations exprimées

En résumé, on peut retenir que les analyses portant sur les consultations en amont sont bien développées, mais on sait peu de choses sur le suivi qui est fait aux étapes ultérieures. En conséquence, les analyses des modèles de suivi avec la population dans la filière des hydrocarbures sont peu documentées et guère développées en regard des particularités des sociétés modernes. Un travail méthodologique sur la notion de suivi devient prioritaire.

SOURCES DE LA SECTION

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2011. « Rapport d'enquête et d'audience publique 273 : Développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », Québec, 2011, 323 p.

BAPE – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2013. « Rapport d'enquête et d'audience publique 297 : Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière », Québec, 2013, 194 p.

BHERER, L. 2011. « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, 1 p.

BRISSON, G., M.-C. GERVAIS, C. THIBAUT, R. ALLARD, E. BOUCHARD-BASTIEN, C. CAMPAGNA, G. CARRIER, P. CHEVALIER, L. DEGER, R. LABELLE, P. LEVALLOIR, P. POULIN, A. SMARGIASSI. 2013. *État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique*, Mise à jour, Institut

²⁰ À ce sujet, voir la section relative au « Suivi des engagements » du présent document.

national de santé publique du Québec, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, 2013.

CONSEIL Régional, D. L. E. 2014. *Mémoire sur le développement des gaz de schiste*, 2014.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012a. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-3B : *Étude de l'applicabilité du cadre de responsabilité sociale proposé par ISO 26000 et d'autres normes internationales et, le cas échéant, analyse de la pertinence de leur application à l'industrie du gaz de schiste au Québec*, HEC Montréal, 68 p.

CÔTÉ, G. & J.P. WAAUB. (2012). *Mécanismes de participation publique dans les évaluations environnementales stratégiques*. Rapport présenté au Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. 79 p.

FORTIN, M.-J. et S. LEFLOCH. 2010. « Contester les projets éoliens au nom du paysage : au-delà du nimby, discuter du développement des territoires », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, numéro Énergie et citoyenneté, 13(2), p. 27-50.

FORTIN, M.-J., A.-S. DEVANNE et S. LEFLOCH. 2010. « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec », *Développement durable et territoire*, 1(2).

FORTIN, M.-J. et Y. FOURNIS. 2013. *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec*. Document de synthèse remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste et au MDDEFP dans le cadre de l'étude S4-1, 9 p.

FORTIN, M.-J. et Y. FOURNIS. 2013. *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec*. Document remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste et au MDDEFP dans le cadre de l'étude S4-1, novembre 2013, 185 pages.

GENDRON C. 2014. « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà des intérêts, les valeurs », *Revue internationale de communication sociale et publique*, (11), 2014, p. 117-129.

GENIVAR inc. 2011. *Document d'information en support à l'approche participative*, évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2), [document électronique], 2011, récupéré de : http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Document_information.pdf

GENIVAR. 2013a. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine, et de la baie des Chaleurs* (EES2), rapport au ministère des Ressources naturelles, 660 p. et annexes.

INSTITUT du Nouveau Monde, avec la collaboration de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. 2013. « Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel », 51 p.

MASSICOTTE, G. (Ed.). 2008. *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Presses de l'Université du Québec, 422 p.

MINISTÈRE du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques. 2012. *Gouvernance territoriale et gaz de schiste : enjeux et perspectives pour le Québec – Analyse préliminaire du régime québécois de gouvernance minière et de ses conséquences et comparaison avec les régimes miniers et des hydrocarbures ailleurs dans le monde*, Étude S1-1, septembre 2012, 70 p.

MINISTÈRE de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). 2014. *Perception de l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti : enquête qualitative auprès des résidents. Résumé des propos des répondants*, 23 p.

MINISTÈRE des Ressources naturelles (MRN). 2013. *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique*, Document de consultation, 2013.

SAVARD, S., & M. PÂQUET. 2010. « Introduction: les enjeux énergétiques au Québec. Conflits et représentations », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 13(2), p. 11-25.

RAUFFLET, E. 2014. « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(2).

SMITH, G. 2005. *Beyond the Ballot: 57 Democratic Innovations From Around the World*, London, UK Power Inquiry, 133 p.

YATES, S., R. HUDON et C. POIRIER. (2015, article en révision). « Coalitions, représentativité et contestation de projets d'infrastructures publiques : étude de quatre cas québécois liés à des enjeux environnementaux », *Revue internationale de politique comparée*.

5.3. Responsabilité sociale des promoteurs

La littérature concernant les principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) au sens large est très bien développée. En ce qui concerne la responsabilité dans le domaine des énergies, nous verrons que la littérature aborde peu le cas des hydrocarbures. Il existe toutefois quelques études dans l'industrie des gaz de schiste.

5.3.1. La filière du gaz de schiste

Plusieurs rapports consacrent une section de leurs études à l'observation des préoccupations des citoyens face aux actions des promoteurs. Une majorité de ces rapports analysent les pratiques ou le discours des promoteurs afin d'émettre des constats quant à la responsabilité sociale de ces derniers. Ces analyses gravitent principalement autour de la vision des citoyens versus celle du promoteur d'un projet ainsi que sur la stratégie de communication, l'éthique des affaires et la divulgation d'informations chez le promoteur (Mandat S4-3, 2012). Les études dressent donc un portrait du fossé qui se dessine entre les communautés et les promoteurs et proposent des pistes pour résoudre les conflits. En revanche, peu d'analyses se penchent sur les conditions qui permettraient de juger objectivement, selon des critères préétablis, de la responsabilité sociale des promoteurs non seulement au niveau de leurs discours, mais également de leurs actions.

Dans les secteurs du pétrole et du gaz de schiste, les études telles que celles du MRN (2013) et du BAPE (2011 et 2013) soulignent l'importance de la prise en compte du facteur humain et environnemental, puis de l'application d'une gouvernance éthique et d'une gestion responsable des risques de la part des entreprises dans l'implantation de projets énergétiques socialement responsable (Beaulieu, 2013). Dans les *avis*, ces études à caractère descriptif et analytique (enquêtes, rapports, consultations) concluent sur l'importance de communiquer et d'implanter des pratiques ouvertes, fiables et transparentes dans le respect envers les communautés locales. Ces études mettent également l'emphase sur la nécessité de faire un suivi serré des activités d'exploitation des promoteurs, alors que de nouveaux acteurs ou enjeux environnementaux s'imbriquent au projet à différentes phases d'exploitation, rendant l'évolution de l'exploitation imprévisible dans le temps (MRN, 2013 ; BAPE, 2011 ; BAPE, 2013). Le cadre d'analyse de ces études est donc construit de manière à émettre des recommandations quant à la mise en oeuvre de pratiques exemplaires chez le promoteur.

C'est sur la base de ce processus d'analyse et d'énumération de pratiques souhaitables que sont formulées des recommandations d'ordre législatif visant un meilleur encadrement des pratiques et à garder un niveau de RSE optimal. Par exemple, au niveau des gaz de schiste, les auteurs du Mémoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (2014) présenté au BAPE, qui porte sur la gestion de risques, jugent que le statu quo, quant au principe de précaution dans la gestion des risques, n'apporte pas d'avancées législatives ou règlementaires. Si l'État veut aller de l'avant dans le développement du gaz de schiste au Québec, il devient primordial qu'il mette à jour les normes juridiques actuellement applicables à cette industrie avance ce mémoire. De plus, ses auteurs estiment que les principes du développement durable ne sont pas encore assez bien appliqués et n'incitent donc pas à des pratiques responsables sur le plan social et environnemental de la part des promoteurs. Ce type de conclusion est très fréquent dans les

mémoires présentés au BAPE. Par ailleurs, les études n'analysent pas l'effectivité des moyens juridiques, et comment ceux-ci pourraient être améliorés.

Le GRIDD (2012a) se base sur les standards internationaux GRI 3 et ISO 26000, la norme BNQ 21000 et les 16 principes de la Loi québécoise du développement durable pour élaborer une grille lui permettant de classer et de situer les pratiques de 24 entreprises de l'industrie pétrolière, minière et de la chimie en termes de RSE, identifiées au moyen d'une étude documentaire et d'entrevues. Les domaines étudiés sont 1) Éthique et Gouvernance ; 2) Environnement ; 3) Relations avec la communauté et 4) Social, Santé et Sécurité (2012a). Cette étude fait la synthèse de plusieurs éléments pertinents, détaille les résultats sous forme de tableaux et explicite bien ses critères d'évaluation. Les conclusions de ce rapport sont catégoriques sur la difficulté d'évaluer l'application des principes de la RSE d'une entreprise, notamment du fait que la pratique de la RSE est une action volontaire appliquée de manière hétérogène (2012a). De plus, au niveau de l'industrie des gaz de schiste, l'analyse de la RSE des entreprises serait limitée qualitativement et quantitativement par le manque d'information publiée par plusieurs entreprises. En effet, sur les 26 entreprises détenant des permis d'exploration au Québec, seules quatre divulguent de l'information. L'étude rappelle en outre que ce que les entreprises choisissent de divulguer n'est pas toujours le reflet de l'intégralité des pratiques, d'où les limites du rapport. Et même si des associations industrielles émettent des normes directrices inspirées des principes du développement durable, leur caractère volontaire et le fait qu'elles ne sont pas assez contraignantes limite la portée RSE des pratiques des entreprises (2012a).

Basée sur le discours des promoteurs, cette étude (2012a) est une première étape dans l'analyse de la responsabilité sociale des promoteurs. En effet, l'analyse des communications et informations divulguées par les promoteurs est importante et nous éclaire sur les divergences de pratiques de RSE entre les promoteurs. Mais un promoteur aligne le discours sur la responsabilité sociale et environnementale de son entreprise sur les intérêts de la société, si bien qu'il est influencé par les valeurs et les croyances en vigueur et ce, indépendamment de ses pratiques réelles (Laprise, 2009). Analyser le discours du promoteur n'aborde donc que superficiellement la RSE, qui ne peut être évaluée uniquement à partir du discours d'une entreprise. Les conclusions de l'étude du GRIDD rejoignent le Mémoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (2014). Bon nombre des entreprises accusent un retard en matière de RSE en raison du caractère non contraignant des lignes directrices émises par les associations industrielles regroupant les entreprises du gaz de schiste au Québec (2012a). Davantage d'études sur les pratiques effectives de RSE pourraient favoriser la responsabilité sociale des entreprises du gaz de schiste. Enfin, afin de dépasser la dichotomie entre les affirmations et les pratiques des promoteurs et pour les inciter à mieux rendre compte de leurs actes, il faudrait analyser non seulement le discours, mais également les mécanismes de mise en œuvre des promoteurs. Il serait donc nécessaire de faire une étude qualitative basée sur les mesures volontaires des entreprises, mais également basée sur des critères d'évaluation objectifs de leurs pratiques, qui découleraient du cadre existant en matière de réglementation (lois, chartes, règlements, voire même accords internationaux). Dans un second temps, afin de comparer les pratiques d'une entreprise à l'autre, une étude empirique basée sur des études de cas serait nécessaire.

C'est précisément ce que propose l'étude du GRIDD (2012b) sur les mécanismes réglementaires

et volontaires susceptibles d'assurer l'adoption de meilleures pratiques de RSE chez les entreprises gazières au Québec (certification, divulgation, éco-conditionnalité). Cette étude, basée sur une analyse documentaire et réglementaire de cinq régions (Royaume-Uni, Pologne, Pennsylvanie, Colombie-Britannique et Québec) qui développent le gaz de schiste, conclut que l'application de mécanismes volontaires est une condition essentielle, mais qui ne suffit pas pour l'adoption de pratiques RSE par les entreprises exploitantes de gaz de schiste. Elle ajoute que pour rendre la responsabilité sociale de l'industrie effective, les pratiques des entreprises exploitantes de l'industrie de gaz de schiste doivent reposer sur une combinaison de mécanismes réglementaires et volontaires encadrant leurs activités (2012b). Parmi les constats et avis proposés dans l'étude pour la mise en œuvre de tels mécanismes, figurent :

- « La mise à jour ou la création de dispositions réglementaires visant à assurer le respect des principes de la Loi sur le développement durable;
- L'élaboration d'un cadre de référence minimal de critères et de pratiques RSE attendues pour le développement de l'industrie au Québec et la promotion de son application à travers différents mécanismes d'incitation de la part des associations industrielles et du gouvernement pour en assurer l'adoption effective;
- Parmi les critères du cadre de référence RSE, un niveau minimum requis de divulgation de la démarche et des performances RSE des entreprises, en matière d'éthique et de gouvernance, de relations avec les communautés, de gestion et de réduction des impacts sur l'environnement sur ses sites d'exploitation;
- La publication obligatoire d'informations sur la composition des fluides de fracturation ainsi que la divulgation obligatoire périodique des informations concernant la qualité de l'eau autour de chaque site de forage, tout le long de la durée de vie du projet, par le biais d'un organisme indépendant;
- L'élaboration d'une méthode exhaustive d'estimation des émissions de GES des opérations d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste et la déclaration obligatoire des émissions de gaz à effet de serre (GES) des sites émettant plus de 10 000 tonnes par an afin de viser une qualité d'information sur les émissions GES de l'industrie comparable à celle d'autres industries au Québec» (2012b, p. 5-6).

L'étude ajoute enfin que ces mécanismes obligatoires peuvent être bonifiés par des dispositifs incitatifs et des mécanismes complémentaires volontaires tels que :

- «Des programmes de développement des capacités des municipalités à travers l'élaboration de guides concernant les modalités de consultation du public et les types d'ententes et accords multipartites sur les enjeux de RSE à développer avec les porteurs de projet;
- Des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre de l'octroi de subventions, d'aide au financement, ou d'incitatifs fiscaux;
- L'élaboration d'une plateforme d'information internet s'inspirant de celle mise en œuvre en Colombie-Britannique (fracfocus.ca) et permettant l'accès à une information homogène, fiable et transparente pour chaque puits situé au Québec» (2012b, p. 5-6).

Des études de cas menées par le GRIDD (Mandat S4-8, 2013) au Texas, au Colorado, en Colombie Britannique et en Alberta ont également été menées pour mieux comprendre les relations entre les promoteurs d'entreprises d'exploitation de gaz de schiste et leurs parties prenantes dans leur contexte local et ainsi identifier les facteurs permettant la maximisation des bénéfices et la minimisation des impacts négatifs des entreprises du secteur²¹. Dans le cadre de ces études de cas, plusieurs entrevues ont été menées avec différents types de parties prenantes (politiciens provinciaux, élus municipaux, citoyens, gestionnaires de PME, employés de l'industrie, propriétaires fonciers, professeurs d'université, acteurs économiques). Plusieurs initiatives instaurées par les entreprises pour répondre aux préoccupations de leurs parties prenantes sont également présentées. Ce type d'études fournit plusieurs bons indices²² permettant d'évaluer les facteurs et enjeux qui minimisent ou maximisent les retombées sociales, économiques, environnementales et culturelles des projets d'exploitation de gaz de schiste (le contexte institutionnel légal, les incitatifs fiscaux, les formes de relations entreprises-gouvernements, les politiques corporatives formelles de la RSE, les relations entreprise-société civile et mouvements citoyens ainsi que les politiques des secteurs industriels). Ces champs pourraient être repris dans l'évaluation de la RSE des promoteurs dans l'industrie de l'exploitation des hydrocarbures. Néanmoins, ils ne devraient pas être analysés de manière isolée, mais plutôt dans un tout qui prend également en compte le contexte réglementaire du Québec.

5.3.2 Bilan, manques et lacunes de la littérature sur la RSE des promoteurs dans la filière du gaz de schiste

En conclusion, on peut retenir que les études concernant le discours des promoteurs sur la RSE rendent compte des pratiques de gouvernance éthique et de gestion responsable actuelles, et soulèvent les manques dans le domaine. Néanmoins, l'encadrement législatif de la RSE influence directement les pratiques du promoteur. Le mémoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (2013) insiste sur l'adoption de nouveaux règlements particuliers à chaque type d'exploitation et à l'intégration du développement durable selon les particularités de l'industrie des gaz de schiste²³. L'étude des discours des parties prenantes doit impérativement être complétée par l'analyse des pratiques réelles de l'industrie. En portant un regard sur le cadre réglementaire tout en tenant compte des facteurs qui minimisent ou maximisent les retombées d'un projet, une étude sur la RSE dans le domaine des hydrocarbures serait plus complète que ce qui a été fait dans le cas de l'industrie des gaz de schiste. Il faudrait donc initier une analyse englobante, entre discours et pratiques, plus systématique que ce que la littérature nous offre actuellement.

²¹ Ces travaux ont été présentés avec plus de détails dans la section 3 sur les relations entre acteurs.

²² Au sujet des indices, André et Roy (2007) parlent d'indicateurs de synthèse qui prennent en compte certains aspects d'une réalité afin de rendre compte de la performance environnementale et sociale d'une entreprise.

L'agence européenne Vigeo a développé pour sa part un système afin de mesurer les indices de performance de RSE en fonction d'un ensemble de facteurs de risques. Vigeo : <http://www.vigeo.com>

Boudreau-Trudel, Marin et Zaras (2014) utilisent le *Dominance-Based Rough Set* comme outil afin de classer plusieurs indices socio-économiques selon des critères préétablis en vue d'aider à la prise de décision dans le développement du Plan-Nord au Québec. Leur modèle pourrait servir à titre d'exemple pour la classification d'indices socio-environnementaux relatifs aux hydrocarbures.

²³ Ce qui vaut également pour le développement de l'industrie des hydrocarbures.

5.3.3 La filière du pétrole

La littérature sur la RSE dans le cas des hydrocarbures, spécialement au Québec, est peu développée. Certains constats ressortent de quelques études ou articles scientifiques et complètent ce que nous avons mentionné plus tôt concernant le cadre légal et le suivi des actions des promoteurs. Il ressort que les études futures devraient s'attarder davantage aux enjeux fiscaux, à la corruption, à la transparence des activités et à l'engagement des promoteurs.

La disparité entre le discours et les actes des promoteurs est explicitée par Vignola (2008). Elle compare le discours des quatre plus grandes compagnies pétrolières œuvrant au Canada avec les actions qu'elles entreprennent dans le domaine du transport d'hydrocarbures. Les résultats d'une analyse documentaire et d'une analyse statistique, complétée d'une étude de cas, témoignent d'un fossé entre le discours et les actions de ces compagnies résultant notamment de l'interprétation que se font les pétrolières de la liberté entrepreneuriale ainsi que de la définition de la RSE adoptée par chaque entreprise. Peu encadrée, la responsabilité sociale des promoteurs se traduit par un certain désengagement dans la mesure où les compagnies se considèrent éthiques dès qu'elles se conforment à une série de règlements et de codes de conduite propres à l'industrie pétrolière (Vignola, 2008). L'auteur estime que les pratiques des entreprises devraient cependant être jugées en regard d'un code moral plus large pour prétendre incarner une responsabilité sociale. Elle suggère de renforcer le pouvoir de l'État et d'adopter une législation plus sévère pour encadrer les compagnies pétrolières et susciter davantage de pratiques responsables (Vignola, 2008).

Dans son analyse de l'évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent (EES 2), la Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM, 2012) déplore également l'insuffisance du cadre législatif actuel et le manque d'encadrement des activités des promoteurs. D'une part, elle juge nécessaire l'élaboration d'une loi provinciale exclusive à la gestion des hydrocarbures (CRÉGÎM, 2012 p.27). D'autre part, le cadre réglementaire devrait être révisé afin de mettre en place des pratiques visant à assurer un meilleur suivi quant aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. On spécifie que puisque les méthodologies d'exploration sont laissées aux compagnies pétrolières, il est nécessaire de prévoir une clause de transparence de l'information qui garantira un accès aux données (techniques d'exploitation en cours, évaluation des risques, données sur le suintement naturel du gisement, sur les déversements, etc.) (CRÉGÎM, 2012, p.28).

La CRÉGÎM formule plusieurs recommandations quant à l'amélioration du suivi avec le promoteur. Elle aborde notamment la problématique des accidents liés à l'exploration et l'exploitation et s'appuie sur ces constats pour critiquer le cadre législatif québécois qu'elle juge obsolète (CRÉGÎM, 2012, p.14). En fait, plusieurs documents suggèrent que les encadrements légaux ne sont pas adaptés au contexte actuel du Québec en matière de ressources naturelles et de protection de l'environnement (Spain et L'Italien, 2013; CRÉGÎM, 2012) ; CRÉGÎM, 2013; Genivar, 2013a ; MRN, 2014b). Comme piste de solution et à titre d'exemple, le MRN (2014b) suggère notamment de se tourner vers le modèle de développement et d'encadrement de la Norvège. Genivar (2013a) souligne aussi les préoccupations liées au manque de ressources financières, humaines et juridiques pour traiter adéquatement les risques associés à l'exploration

et l'exploitation. Le contrôle des activités des promoteurs serait insuffisant en plus de ne pas s'échelonner sur d'assez longues périodes (MRN, 2014b).

Bien qu'elle n'aborde pas directement la question de responsabilité des promoteurs, Genivar (2013a) propose quelques pistes concernant les études de suivi avec les promoteurs au Québec. Les auteurs suggèrent notamment de traiter les zones d'exploration ou d'exploitation comme un écosystème écologique, mais également social et économique, complexe; la responsabilité sociale ne se limite pas aux alliances des parties prenantes ou aux dimensions économiques et sociales, mais doit s'étendre aux dimensions humaines, organisationnelles, culturelles, écologiques, légales et politiques.

5.3.4 Autres études sur la responsabilité sociale de l'industrie

La RSE ne peut être traitée sans parler de responsabilité sociétale, politique, environnementale, culturelle et fiscale. L'étude empirique de Aliouat et Boughanzour (2009) s'interroge justement sur l'enracinement multiple de la RSE dans une analyse de contenu empirique des rapports annuels d'activités du groupe pétrolier Sonatrach (société nationale algérienne des hydrocarbures). Leur étude confirme l'influence des contraintes environnementales et sociales sur la performance de cette entreprise, tout comme l'importance de la prise en compte de la sphère sociétale de l'organisation. Bref, la RSE dépend avant tout du contexte dans lequel évolue l'entreprise et de ses processus internes (Aliouat et Boughanzour, 2009). Ces aspects devraient être abordés dans les rapports que les promoteurs proposent aux citoyens et guider leur souci de transparence. L'industrie devrait aussi s'intéresser aux études touchant ses organisations, associations et pratiques avec l'ambition que les entreprises du secteur assument davantage de responsabilités face aux impacts que leurs opérations ont sur les populations où elles se déploient (Meilleur, 2010).

Deux études traitent d'enjeux sociopolitiques quant à la RSE des promoteurs au niveau des hydrocarbures. Tout d'abord, Giraud et Renouard (2010) se tournent vers le cas de l'exploitation des hydrocarbures au Niger. Deux enquêtes quantitatives, dans des localités touchées par l'activité pétrolière, leur ont permis d'évaluer quelques indices de RSE. Grâce à deux questionnaires, ils ont interrogé les citoyens et ensuite les responsables des principaux groupes dans les villages (2000 personnes) afin d'évaluer l'impact de la venue des pétrolières sur les relations sociales. Ils concluent que le promoteur doit être jugé quant à son habileté à préserver le lien social au niveau local et à endiguer la violence et les inégalités sociales. Pour évaluer la responsabilité sociale chez les promoteurs, ces auteurs suggèrent de porter attention à trois aspects : 1) la gestion des relations clientélistes anciennes (la présence de tiers médiateurs dans les relations entreprises/communautés locales est essentielle), 2) la prise en compte des individus et des groupes les plus défavorisés 3) le niveau des engagements en matière de réparation des dommages collatéraux et le niveau de la contribution à des projets de développement favorisant l'*empowerment* des populations (Giraud et Renouard, 2010).

L'analyse de Meilleur (2010) se tourne également sur le cas du Niger, cette fois sur le contexte institutionnel et la place des multinationales pétrolières implantées au Niger. Très différent du contexte québécois, cet ouvrage aborde les questions de jeux de pouvoir et de corruption. En mettant à profit différents auteurs, Meilleur critique les mécanismes qui font en sorte que les

règles institutionnelles ne sont pas appliquées, traite des bénéfices ou inégalités engendrés par la RSE à travers les diverses couches sociales, aborde la question de l'instabilité sociale, de l'éthique des promoteurs, des parties prenantes (*stakeholders*), alliances stratégiques, enjeux internationaux et de l'émergence de la compétition au niveau local, bref toutes des pistes qui pourraient servir dans une étude qui devrait être faite au Québec au niveau de la RSE. Notons également que Meilleur (2010) soulève l'idée que les entreprises ne peuvent à elles seules assumer toute la responsabilité sociale et doivent en conséquence être encadrées, notamment du fait que dans un monde complexe, la RSE relève également de l'influence du marché local, national et international :

Ne cherchant point à analyser lesquels ont tort ou raison, l'analyse des textes précédents a néanmoins souligné que la nébulosité entourant la définition de la RSE n'empêche point le fait que, sous la bannière de cette dernière, les bénéficiaires légitimes du développement ne sont plus les citoyens, mais bien les parties prenantes (*stakeholders*) et que la RSE est elle-même une conséquence de la logique de marché du système international née de la contradiction entre les besoins et le fonctionnement de l'économie marchande pétrolière et les nécessités requises du développement local et national des pays riches en ressources pétrolières (Meilleur, 2010, p. 388).

Le texte plus théorique de Beaudry, Fortin et Fournis (2013) se tourne sur le rôle de l'État, sur les bases du discours éthico-politique et sur les rapports entre la communauté et l'environnement. Pour ces auteurs, la normativité ne devrait pas faire abstraction de la capacité réflexive des individus. En conséquence, ils en appellent à des débats et à l'ouverture au dialogue, notamment dans le développement de la filière des hydrocarbures. Ils jugent que la régulation juridique et politique héritée du colonialisme est mal adaptée à la réalité actuelle et qu'elle donne un rôle trop essentiel aux acteurs privés tout en délaissant le pouvoir de l'échelon local. Pour corriger la situation, ils suggèrent une approche territorialisée où le pouvoir serait redistribué localement afin d'assurer un meilleur équilibre social mais également entre le privé et l'État (Beaudry, Fortin, et Fournis, 2013). Bref, l'approche territoriale suppose une transformation à diverses échelles des rapports entre l'État, le privé et le local (Beaudry, Fortin, et Fournis, 2013). De plus, selon Genivar (2013a), le respect du contexte des politiques de développement des énergies propres du *Plan d'action sur les changements climatiques* ne devrait pas être dissocié de l'exploitation des hydrocarbures.

Quant à Spain et L'Italien (2010), ils abordent les questions légales et financières alors que 1) l'exploitation des hydrocarbures au Québec se fera sous un contrôle industriel et financier extérieur au Québec et que, 2) le cadre réglementaire régissant leurs activités sur le territoire québécois est en quelque sorte « extérieur » à leurs stratégies d'affaires (Spain et L'Italien, 2010). Face à ces constats, une solution proposée par Spain et L'Italien (2013) serait que le gouvernement adopte une approche patrimoniale dans l'exploitation des ressources naturelles. Cette approche signifie que la ressource pétrolière doit être considérée comme une richesse collective qui peut bénéficier à l'ensemble de la population actuelle et à venir, et qui ne doit pas nuire au développement des prochaines générations (Spain et L'Italien, 2013). Cette approche inciterait à 1) définir les paramètres du développement pétrolier en spécifiant clairement les conditionnalités de la mise en exploitation, et à 2) définir les mesures à mettre de l'avant en matière de développement socio-économique régional qui guideront la redistribution de la rente

pétrolière (Spain et L'Italien, 2013). Bref, ils en appellent à l'innovation sociale afin que les Québécois gardent un contrôle sur les activités pétrolières.

En résumé, plusieurs études en viennent à la conclusion que le gouvernement doit initier un changement de cap en repensant son rôle, en revoyant ses orientations en matière énergétique et en se dotant de mécanismes d'encadrement de l'exploitation des hydrocarbures qui seraient mieux adaptés à la société actuelle. Au-delà de la responsabilité sociale du promoteur au sens strict sont posées tout autant la question de la transparence que de la gouvernance dans la gestion de la filière énergétique. Enfin, la responsabilité sociale des promoteurs ne pourra être bien évaluée tant qu'elle ne sera pas pensée selon le contexte québécois, et sur la base d'une bonne compréhension de son cadre légal et réglementaire, son fonctionnement et ses limites (MRN, 2014b).

SOURCES DE CETTE SECTION

ALIOUAT, B., & C. BOUGHANBOUZ. 2009. « La notion d'entreprise responsable dans les économies émergentes : une analyse empirique exploratoire », Conférence de l'ASAC, Halifax, Nouvelle Ecosse

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2011. « Rapport d'enquête et d'audience publique 273 : Développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », Québec, 2011, 323 p.

BAPE – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2013. « Rapport d'enquête et d'audience publique 297 : Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière », Québec, 2013, 194 p.

BEAUDRY, R., M.-J. FORTIN, et Y. FOURNIS. 2013. « La normativité de l'acceptabilité sociale : écueils et réactualisation pour une économie territorialisée », *Éthique publique*, 16(1).

BEAULIEU, L. 2013. « L'acceptabilité sociale au Québec, polarité entre préoccupations citoyennes et projets de développement », *Bulletin Oeconomia Humana*, 11(1), 2013.

BEN YOUNES, Y. 2013. *ÉTUDE DE CAS 6 : ALBERTA, Canada*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 46 p.

BEZEAU-GERVAIS, D. 2013. *ÉTUDE DE CAS 5 : COLOMBIE- BRITANNIQUE (Fort St-John et North Peace District)*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 61 p.

CONFÉRENCE régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM). 2012. « Mémoire d'analyse de l'évaluation environnementale stratégique 2 (EES 2) – Mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ».

CONFÉRENCE régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM). 2013. « Mémoire de la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM). Énergies en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine : Une vision régionale pour une transition écologique ».

FOURNIER-DUMOUCHEL et al. 2013. *ÉTUDE DE CAS 4 : COLOMBIE- BRITANNIQUE (DAWSON CREEK), Canada*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 45 p.

GENIVAR. 2013a. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine, et de la baie des Chaleurs (EES2)*, rapport au ministère des Ressources naturelles, 660 p. et annexes.

GIRAUD, G. et C. RENOARD. 2010. « Mesurer la contribution des entreprises extractives au développement local », *Revue française de gestion*, (9), 2010, p. 101-115.

GONZALES, J-D. 2013. *Étude de cas 3 : Colorado – Comtés de Boulder, Garfield et Weld au Colorado, Etats-Unis*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre. HEC Montréal, juillet 2013, 62 pages.

JOBIDON, E. 2013. *Étude de cas 1 : Pennsylvanie – Comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna, dans le nord de la Pennsylvanie, aux Etats-Unis*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre. HEC Montréal, juillet 2013, 75 p.

LANDRY-RIVEST, G. 2013. *Étude de cas 2 : Texas – Étude des comtés de Denton, Wise et du nord de Tarrant au Texas, Etats-Unis*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre. HEC Montréal, juillet 2013, 46 p.

LAPRISE, P. 2009. « La RSE et le discours de développement durable du groupe Royal Dutch/Shell ». Mémoire de maîtrise en sciences de l'environnement, Montréal : UQAM, 351p.

MEILLEUR, K. 2010. « Les pratiques de la RSE revisitées par un examen de la malédiction des ressources : Contribution de la littérature sur la région du delta du Niger », *Canadian Journal of African Studies/La Revue canadienne des études africaines*, 44(2), 2010, p. 362-396.

MINISTÈRE du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). *Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière*. 2014. 200 pages. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/industriel/hydrocarbures>

MINISTÈRE des Ressources naturelles (MRN). 2014b. *Maitriser notre avenir énergétique. Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*, Gouvernement du Québec, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 308 p.

MINISTÈRE de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). 2014. *Perception de l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti : enquête qualitative auprès des résidents. Résumé des propos des répondants*, 23 p.

MUNICIPALITÉ de Saint-Antoine-sur-Richelieu. 2013. « L'acceptabilité sociale et la gestion de risques de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste : un rapport inversement proportionnel et un coût social et économique pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ». Mémoire présenté au Bureau des audiences publiques en environnement à l'occasion de la Commission sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/documents/DM40.pdf

SPAIN, J.-F. et F. L'ITALIEN. 2013. *Du pétrole pour le Québec ? Analyse socio-économique du modèle de développement de la filière pétrolière en Gaspésie*, Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), 2013, 43 p.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012a. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-3B : *Étude de l'applicabilité du cadre de responsabilité sociale proposé par ISO 26000 et d'autres normes internationales et, le cas échéant, analyse de la pertinence de leur application à l'industrie du gaz de schiste au Québec*, HEC Montréal, 68 p.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012b. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-4 : *Étude des mécanismes potentiels (certification, divulgation, écoconditionnalité) assurant l'adoption des meilleures pratiques par les entreprises exploitantes, pour que la responsabilité sociale de l'industrie soit effective*, HEC Montréal, 172 p.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2013. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : *Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et*

de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, document de synthèse, juillet 2013, 34 p.

VIGNOLA, G. 2008. « Le discours de responsabilité sociale des compagnies pétrolières et son application dans le secteur du transport de produits pétroliers », Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en science politique. [document électronique], 2008, récupéré de : <http://www.archipel.uqam.ca/1782/1/M10725.pdf>

ZARAS, K., J.-C. MARIN, J.-C. et B. BOUDREAU-TRUDEL. 2014. "Use of the Dominance Rough Set Approach as a Decision aid Tool for the Selection of Development Projects in Northern Québec", *Modern Economy*, 5, p. 723-741.

5.4. Suivi des engagements

5.4.1 Le suivi des engagements dans le développement du gaz de schiste au Québec

Quelques études traitent du suivi des engagements des promoteurs dans le contexte du développement du gaz de schiste au Québec, mais de façon plutôt superficielle, et indirectement, ou en réponse à des objectifs secondaires. Ces études se penchent sur le suivi des impacts environnementaux ou socioéconomiques de certains projets de gaz de schiste, sur les mécanismes de suivi, tels que les comités de suivi, ou émettent des recommandations quant aux modalités du suivi à mettre en place. Deux types de travaux se distinguent à cet égard : les études du CRGRNT (2013a et b) et l'étude du GRIDD (2012b).

C'est dans le cadre de leurs mandats respectifs que les deux études du CRGRNT (2013a et 2013b) discutent du suivi des engagements sous l'angle des comités de suivi. L'objectif de la première étude (2013a) est d'inventorier les principaux dispositifs d'information, de consultation et de concertation à l'échelle locale et régionale et de proposer des pistes d'action, à partir de scénarios participatifs, afin d'en optimiser l'efficacité dans l'accompagnement du développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec. Pour pallier les difficultés auxquelles se heurtent les mécanismes participatifs québécois, l'étude émet plusieurs recommandations, dont notamment la mise en place d'un mécanisme de concertation ou de suivi pendant la phase d'exploitation des gaz de schiste pour assurer une diffusion de l'information et instaurer un processus de communication continue entre le promoteur et les divers acteurs.

L'objectif de la seconde étude (2013b) est de dresser la liste des acteurs qui participent à l'aménagement et au développement des territoires, de déterminer leur capacité à encadrer le développement de l'industrie du gaz de schiste et d'identifier des pistes d'action pour assurer l'arrimage entre le développement de l'industrie du gaz de schiste et les planifications réalisées à l'échelle locale et régionale. À partir d'une revue de la littérature scientifique traitant de la gouvernance territoriale et de ses principaux acteurs, d'une étude documentaire (lois et règlements, documents de planification, documents d'orientations gouvernementales, documentation liée à la gestion municipale et sites internet des organismes locaux et régionaux), cette étude met de l'avant le rôle essentiel, mais aussi les limites des instances municipales dans l'encadrement des activités liées au gaz de schiste. Elle préconise la mise en place par la MRC

d'un comité de suivi composé d'acteurs aux compétences et expertises variées et chargé d'assurer une surveillance des activités ainsi que le partage d'information.

L'étude du GRIDD (2012b), quant à elle, s'intéresse à plusieurs mécanismes règlementaires et volontaires susceptibles d'assurer l'adoption de meilleures pratiques de RSE chez les entreprises gazières au Québec. C'est en discutant des principes de développement durable comme mécanismes susceptibles d'assurer l'adoption de meilleures pratiques de RSE que cette étude aborde le suivi des engagements dans une section intitulée « participation et engagement ». D'après une analyse documentaire et règlementaire de cinq régions (Royaume-Uni, Pologne, Pennsylvanie, Colombie-Britannique et Québec) qui développent le gaz de schiste, elle présente les comités de suivi, les agences de surveillance et la réglementation en la matière, au niveaux local et provincial et recommande de rendre « obligatoire la création de comités de suivi multipartites dans les territoires d'accueil dès le début d'un projet, comme la réglementation le prévoit pour les centres d'élimination, et en s'inspirant d'instances comme les *Monitoring Agencies* instaurées dans les Territoires du Nord-Ouest » (2012, p. 49). L'étude ajoute que ces comités devraient être mis sur pied dès le début du projet, et ce jusqu'à la gestion post fermeture (GRIDD, 2012b, p.43) en les intégrant dans un cadre règlementaire et légal pour en assoir la crédibilité et la légitimité auprès des citoyens et des promoteurs (GRIDD, 2012b ; CRGRNT, 2013a, p. 40).

5.4.2 Le suivi des engagements dans le développement du pétrole au Québec

Concernant le développement de l'industrie pétrolière au Québec, l'ÉES2 (Genivar, 2013a) portant sur les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs est la seule à notre connaissance à faire allusion au suivi des engagements. Comme dans le cas du développement de la filière du gaz de schiste, le sujet est abordé de manière superficielle et est traité sous l'angle du suivi des impacts. L'ÉES2 mentionne en continu la nécessité d'établir un suivi adéquat des impacts aussi bien biophysiques que socioéconomiques des projets d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières, autant en construction qu'en exploitation (2013a, p. 562). Toutefois, la firme ne précise pas la nature du programme de suivi le plus à même de répondre à cette nécessité et se contente de souligner qu'un tel suivi devrait encourager « une participation citoyenne, notamment par la création d'un comité de suivi ou d'un comité aviseur » (2013a, p. 566). En reprenant les recommandations de Storey et Jones (2003), l'étude ajoute qu'un tel suivi doit s'inscrire « dans un contexte dynamique permettant les ajustements requis par les circonstances [...] [et] établir clairement les objectifs du programme de suivi, les indicateurs et les valeurs-seuils ainsi que la responsabilité relative à la collecte et à l'analyse des données » (Genivar 2014, reprenant Storey et Noble, 2004).

5.4.3 Le suivi des engagements dans le développement d'autres filières énergétiques au Québec

Si aucune étude ne porte directement sur le suivi des engagements dans le contexte du développement des hydrocarbures au Québec, plusieurs traitent du suivi des engagements des promoteurs au Québec dans d'autres secteurs d'activités. La plupart traitent des comités de suivi. Nous sommes d'avis que ces études pourraient contribuer à l'élaboration d'un

encadrement adéquat du développement des hydrocarbures qui mettrait de l'avant les comités de suivi comme mécanisme de suivi des engagements des promoteurs.

La première, réalisée par Gagnon et al. (2000), est une étude exploratoire qui présente le rôle, le fonctionnement et les limites de ces comités. Cette étude se base sur une analyse qualitative et comparative de dix études de cas de comités de suivi environnemental dans cinq régions administratives du Québec (Estrie, Lanaudière, Montérégie, Montréal et Saguenay-Lac St-Jean). Elle pose que les comités de suivi peuvent revêtir plusieurs formes, qu'ils peuvent être nommés de différentes manières, être animés par des acteurs multiples aux rôles variés, et que s'ils peuvent parfois être obligatoires (pour obtenir l'autorisation d'un projet, souvent après un processus d'évaluation des impacts environnementaux), ils peuvent aussi être constitués sur une base volontaire, le plus souvent par les municipalités, les citoyens et les groupes d'intérêt, mais aussi parfois par l'entreprise privée. L'étude précise que les comités de suivi servent aussi informellement de liaison entre les citoyens et les initiateurs du projet, soit pour le traitement des plaintes, soit pour communiquer les informations concernant l'évolution du projet à la population (idem). Au chapitre des dysfonctionnements de ces comités, plusieurs éléments sont mis de l'avant dans l'étude. Par exemple, la divulgation de l'information de la part des promoteurs qui cherchent avant tout à se conformer aux normes, l'absence de règles claires dans la conduite des débats, l'absence de processus systématique d'analyse dans les procédures du comité notamment au niveau des impacts sociaux, etc. Pour faire face à ces limites, les auteurs recommandent de mettre en place un cadre légal et règlementaire adéquat pour encadrer le fonctionnement du comité et en évaluer les activités; de le doter de moyens et de ressources de manière à entreprendre un suivi exhaustif des impacts et de garantir son indépendance face au promoteur; qu'il soit accompagné par des experts et des coordonnateurs de manière à faciliter son travail; et finalement de s'assurer de la convergence des actions du comité avec celles des collectivités territoriales.

La seconde étude (Acertys, 2010) aborde le suivi en réponse à son premier objectif : exposer les pratiques de 21 entreprises susceptibles d'avoir des impacts environnementaux élevés auprès de leurs communautés riveraines au Québec. Cette étude, qui repose sur une analyse documentaire et des entrevues avec les gestionnaires des entreprises étudiées, présente, du point de vue de ces derniers, les raisons pour lesquelles un comité de suivi a été mis en place par leur entreprise et leur avis sur la question. On y apprend entre autres que les comités de suivi sont également utilisés en tant que mécanisme de consultation des communautés, qu'ils ne sont pas toujours considérés initialement par les promoteurs comme des mécanismes essentiels à l'encadrement de projets, mais sont toutefois reconnus par la suite comme bénéfiques à la gestion des attentes et surtout des plaintes des communautés. L'étude explique aussi que peu de comités disposent d'un budget. Cette étude exploratoire ne concerne pas le secteur des hydrocarbures et le nombre d'entrevues sur lequel elle s'appuie ne permet pas de généralisation. Elle offre toutefois un éclairage et des pistes de réflexion concernant certains enjeux incontournables tels que les moyens financiers dédiés au fonctionnement des comités vis-à-vis de leur dynamisme et de l'ampleur de leurs activités, ainsi que la perception de leur pertinence par les gestionnaires face à l'obligation règlementaire de constitution.

5.4.4 Manques et lacunes de la littérature sur le suivi des engagements dans le développement des hydrocarbures au Québec

Le suivi des engagements ne fait pas directement l'objet d'études dans le contexte du développement des hydrocarbures. Par ailleurs, en dehors de ce secteur, le sujet est abordé sous l'angle des comités de suivi. Il nous semble donc que des études plus systématiques sur les comités de suivi mis en place dans le développement des hydrocarbures devraient être menées, tout comme des études plus larges sur le suivi des engagements. Celles-ci pourraient à notre avis porter sur les ententes conclues entre promoteurs et communautés, de manière à révéler les mécanismes de suivi les plus efficaces, et les types de comités de suivi qui fonctionnent le mieux.

Ce qui est attendu par les communautés, mais aussi par les promoteurs en termes de suivi des engagements devrait également faire l'objet d'études systématiques, et ce, auprès de toutes les communautés visées par le développement des hydrocarbures, au moyen de sondages et entrevues permettant des résultats généralisables par région, et ce, sans biais. Cela passe donc, entre autres, par la mesure des attentes sociétales en la matière en tenant compte des représentations construites, à une échelle locale, mais également à l'échelle des politiques, plans et les programmes. Dans le cadre du développement éolien, Saucier & al. (2009) évoquent l'incidence possible des désaccords non résolus au niveau des politiques, plans et programmes sur l'acceptation sociale de projets spécifiques.

Il serait pertinent de mener des études longitudinales de manière à établir les leviers qui permettraient de pérenniser le suivi et surtout, qui permettraient de tenir compte des impacts directs, indirects, cumulatifs, synergiques, positifs ou négatifs qui ne sont pas toujours cernés en amont du projet. À ce titre, Raufflet (2014) note qu'une des limites de la notion d'acceptabilité sociale réside dans le fait qu'« une partie importante des recommandations a trait aux pratiques visant à *obtenir* l'acceptabilité sociale au début du projet pour le démarrer, avec une absence fréquente de préoccupation pour la construction de relations à long terme».

Finalement, la littérature sur le suivi des engagements semble porter principalement sur la mise en place et l'exploitation de projets, mais pas (ou peu) sur l'après-projet. Il nous semble donc indispensable de mener des recherches sur le sujet. La consultation de travaux sur l'évaluation environnementale pourrait à cet égard s'avérer fructueuse. Ceux entrepris par Leduc et Raymond (2000) et qui posent la nécessité d'inscrire le suivi dans le long terme et à toutes les phases du développement du projet, nous semblent à cet égard particulièrement intéressants.

SOURCES DE CETTE SECTION

ACERTYS. 2010. *Étude des pratiques des entreprises avec leurs communautés de proximité au Québec*, étude dirigée par Acertys en partenariat avec HEC Montréal et le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, 2010, 33 p.

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013a. *Information, participation du public et mécanismes de concertation à l'échelle locale*, étude S4-2 réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, Université du Québec en Outaouais, 2013, 96 p.

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013b. *La participation de l'instance municipale à la gouvernance de l'industrie du gaz de schiste*, étude S1-2 réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, Université du Québec en Outaouais, 2013, 91 p.

GAGNON, C. et al. 2000. *Analyse et évaluation du fonctionnement de dix comités de suivi environnemental au Québec : étude exploratoire*, collection de monographies en recherche et développement, Agence canadienne d'évaluation environnementale, 73 p.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012b. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-4 : *Étude des mécanismes potentiels (certification, divulgation, écoconditionnalité) assurant l'adoption des meilleures pratiques par les entreprises exploitantes, pour que la responsabilité sociale de l'industrie soit effective*, HEC Montréal, 172 p.

MINISTÈRE de la sécurité publique. 2013. *Outil d'aide à la planification de la sécurité civile à l'intention des municipalités*, 45 p.

LEDUC, G. A. et M. RAYMOND. 2000. *L'évaluation des impacts environnementaux : Un outil d'aide à la décision*, Éditions MultiMondes, 403 p.

MINISTÈRE du développement Durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), BCES. 2013. *La vulnérabilité des prises d'eau advenant le développement de l'industrie du gaz de shale au Québec*. Études E3-7 et S3-2b, juillet 2013, 21 p.

RAUFFLET, E. 2014. « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(2).

SAUCIER, C. et al. 2009. *Développement territorial et filière éolienne. Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable*. Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne, rattachée au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), Université du Québec à Rimouski, Rimouski, 227 p.

5.5. Mesures de prévention, d'atténuation, de compensations et d'harmonisation, de l'exploration à la fermeture des sites

La littérature sur les mesures de prévention, d'atténuation, et de compensations, de l'exploration à la fermeture des sites, est abondante; celle sur les mesures d'harmonisation l'est moins. Toutefois, les travaux qui abordent le sujet dans le contexte du développement du gaz de schiste (plus nombreux) ou pétrolier (moins nombreux) s'appuient sur des cas américains ou canadiens mais pas québécois, ou sur une modélisation du développement à venir de l'industrie québécoise. Ils s'inspirent d'autres contextes tels que le transport de gaz naturel et s'intéressent surtout aux impacts de l'industrie en fonction des sensibilités locales, ou, le plus souvent, recommandent des mesures à partir de la littérature. Par ailleurs, la plupart des études présentées font correspondre un impact ou un enjeu à une mesure, mais en dehors de l'étude du GRIDD (2013), aucune étude ne concerne directement la portée de ces mesures. C'est ce que nous présentons ici avant de discuter plus précisément des lacunes de la littérature.

5.5.1 Les mesures de prévention, d'atténuation, de compensations et d'harmonisation, de l'exploration à la fermeture des sites dans la filière du gaz de schiste

La plupart des études sur le développement du gaz de schiste ont été développées dans le cadre de l'EES sur le gaz de schiste et se penchent donc sur les mesures de prévention, d'atténuation et de compensations à mettre en œuvre dans les Basses-Terres du Saint Laurent. Il s'agit des études de Lacoursière (2013), du MDDEFP (2013b, c et d) et de Gagnon et al. (2013).

L'étude de Lacoursière (2013) s'appuie sur une revue de littérature et une modélisation de type 'nœud papillon' pour analyser les risques technologiques²⁴ que soulève le développement du gaz de schiste, mettre en parallèle les mesures réglementaires déployées dans trois provinces canadiennes (Colombie Britannique, Alberta, Nouveau Brunswick) pour prévenir ces risques, et présenter un registre de dangers et de leurs conséquences et mesures d'atténuation pour un site de forage. L'intérêt de cette étude réside dans ses recommandations, particulièrement en matière de prévention et de gestion pour chacun des risques identifiés. Selon l'auteur, les déterminants d'un système adéquat de gestion de ces risques sont l'utilisation des meilleures technologies, une réglementation efficace qui pourrait s'inspirer de celle de l'Alberta (de manière générale) et du Nouveau Brunswick (au sujet des distances de séparation entre les puits et les immeubles), des systèmes de gestion et d'inspection rigoureux, la planification régionale et la participation du public. Il recommande néanmoins « que des programmes de recherches soient mis en place pour adapter au contexte québécois les méthodes de gestion existantes de gérer les risques et les plans d'intervention d'urgence ou en développer de nouvelles. Le contexte québécois est parfois différent du reste du Canada et des États-Unis dans sa façon de mobiliser et coordonner les intervenants d'urgence » (2013, p. 94).

²⁴ Trafic de véhicules servant à mobiliser et démobiler les équipements et à transporter les produits chimiques ou les carburants (propane, diesel) et les eaux servant à la fracturation hydraulique et les eaux de reflux et de formation ; contamination des eaux souterraines lors des opérations de forage ; contamination des eaux souterraines lors des opérations de fracturation hydraulique ; contamination de l'eau de surface ; éruptions accidentelles ; sismicité induite par la fracturation hydraulique.

L'étude du MDDEFP (2013b) se base également sur une revue de littérature. Son originalité réside dans le fait qu'elle aborde les mesures d'atténuation au travers d'une analyse basée sur la théorie des externalités. L'auteur décrit les grandes lignes de la théorie dans son cadre conceptuel, puis établit quelles sont les principales externalités susceptibles de se produire au Québec et quelles sont les possibilités de les mesurer ou de les prendre en compte en fonction des principaux instruments en usage au Québec. Il conclut à un manque de mesures d'atténuation au Québec en ce qui concerne les impacts sur les écosystèmes, et à l'échelle locale de mesures de compensation en ce qui concerne les externalités liées au transport (problèmes de trafic et dommages causés aux infrastructures). L'auteur constate finalement qu'une bonne réglementation déterminant les règles et procédures de fermeture est essentielle mais ne suffit pas à régler les problèmes de puits abandonnés ou orphelins, et d'autre part que les montants exigés en garantie pour la fermeture adéquate des puits sont souvent insuffisants et que ces garanties doivent être sécurisées pendant la période de rentabilité de l'exploitation. Dans cette étude, les mesures d'atténuation, tirées d'une revue de littérature, sont présentées en fonction des enjeux et des externalités qui y sont liées plutôt que selon les phases de développement. La phase qui concerne la réhabilitation du site et la fermeture définitive du puits est détaillée. Un tableau de 12 pages du MRN (2014a) complète l'étude EC2-5 en inventoriant les risques et enjeux liés au développement du gaz de schiste et en proposant des mesures d'atténuations. Ce tableau fait correspondre aux mesures proposées des exemples concrets de ce qui se fait dans d'autres juridictions.

Deux études se penchent sur certains impacts précis et la façon d'y remédier, toujours à partir d'une revue de littérature : l'étude S2-5 *sur les impacts visuels* (MDDEFP, 2013d) et l'étude S2-7 *sur les impacts liés à l'augmentation du bruit, du camionnage et des besoins en logement générés par l'industrie du gaz de schiste* (MDDEFP, 2013c). Ces deux études se basent sur une revue de littérature et font correspondre à toutes les phases de développement du projet les impacts et les mesures qui pourraient permettre de les éliminer, de les atténuer et d'y remédier. Ceci constitue leur attrait principal selon nous. Bien que l'étude S2-5 propose plusieurs mesures d'atténuation pour faire face aux impacts visuels générés par le développement du gaz de schiste, l'étude pose que la meilleure mesure d'atténuation concernant le patrimoine est une prise en charge dès le début et une coopération entre le promoteur et les autorités compétentes (2013d, p. 33). Aussi, l'étude souligne qu'il est impératif de mettre en place des normes et une réglementation adéquates pour que ces processus deviennent obligatoires pour tout projet de développement gazier ou autre. Elle conclut en insistant sur le devoir qu'ont les autorités de prendre en compte le potentiel archéologique des sites de forage et de s'assurer que des mesures d'atténuation adéquates soient instaurées pour éliminer ou atténuer tout impact visuel et y remédier (idem). L'étude S2-7, quant à elle, propose plusieurs mesures d'atténuation pour réduire les inconvénients liés à l'augmentation du bruit (aménagement de murs anti-bruit et utilisation de silencieux adéquats et performants) et du camionnage (installation de conduites d'eau pour aider à diminuer le nombre de camions circulant sur les routes locales et régionales). Cependant, elle pose qu'il est plus complexe de répondre par une mesure d'atténuation à l'augmentation des besoins en matière de logement et qu'une piste intéressante réside en l'arrimage des plans de développement des promoteurs gaziers à ceux des MRC et des municipalités. Dans tous les cas, expliquent les auteurs de cette étude, la planification découlant

d'une collaboration entre résidents, municipalités concernées et promoteurs gaziers demeure la meilleure solution pour réduire les impacts.

L'Étude de Gagnon et al. (2013) dresse pour sa part un inventaire territorial de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec et de la Montérégie. L'approche méthodologique se veut descriptive, empirique et systémique. L'étude utilise un système d'information géographique (SIG) pour établir les aires de sensibilités, mettant ainsi en avant les différents usages du sol par le cumul des composantes territoriales²⁵ et des enjeux territoriaux pour aboutir à une synthèse régionale portant sur la vulnérabilité territoriale. Cette approche qui combine des composantes et des enjeux permet d'appréhender les impacts cumulatifs à l'échelle territoriale. Finalement, l'étude résume, sur la base d'une revue de littérature, les mesures de mitigation selon cinq enjeux : l'espace agricole, forestier, social, environnemental et la cohabitation. Les auteurs attirent l'attention sur les manques de la littérature concernant l'évaluation des effets cumulatifs (p. 16) et sur la difficulté d'élaborer des mesures de mitigation spécifiques reliée à la localisation des puits. Dans l'éventualité d'un développement des hydrocarbures, l'outil serait pertinent pour déterminer quels sites seraient les moins vulnérables pour accueillir des puits et ce faisant, limiter leurs impacts. Cette étude constitue donc en quelque sorte une voie d'harmonisation des usages.

L'étude du GRIDD (2013) s'appuie pour sa part sur des études de cas. Elle apporte un éclairage précis sur les mesures mises en place par différents acteurs (gouvernement, monde des affaires, société civile, organisations multipartites) pour gérer les enjeux liés au développement du gaz de schiste (minimiser les retombées négatives et maximiser les retombées positives). Cette étude exploratoire qualitative qui s'appuie sur six cas, tous en Amérique du Nord (Texas, Pennsylvanie, Colorado, Colombie-Britannique et Alberta) permet de faire remonter l'expérience directement du terrain au contraire des études citées précédemment qui proposent des revues de littérature. Les mesures sont détaillées en fonction de leurs objectifs, de leur portée, de leurs ressources, et de leurs limites, et sont présentées sous forme de tableaux. Au travers des cas étudiés, cette étude nous permet également de saisir, bien que partiellement, la rétroaction de la population face aux mesures déployées par l'ensemble des acteurs. Faisant écho à la nécessité de réaliser une étude d'impact dès la phase d'exploration plutôt que seulement au moment de la phase d'exploitation, les auteurs constatent finalement l'absence d'étude complète de départ avant la mise en œuvre de l'exploitation des gaz de schiste dans quatre cas sur les six étudiés, nuisant ainsi directement à « la qualité des informations qui serviront de base pour les conversations », à la définition des mesures de mitigation et à la détermination des compensations tout en limitant la capacité à planifier l'avenir de la localité ou de la région immédiate (2013, p. 12).

Enfin, l'étude du CRGRNT (2013c) intitulée *Description et documentation des impacts sociaux que pourraient avoir les infrastructures gazières sur les collectivités locales avec l'exploitation et le transport du gaz de schiste* documente les impacts sociaux et les mesures d'atténuation que pourraient engendrer la construction et l'opération de nouvelles structures de collecte et de

²⁵ Territoires d'intérêt régionaux, potentiel archéologique, sites archéologiques et monuments historiques, espaces urbanisés, aires protégées, milieux humides, hydrographies, espaces forestiers, érablières, espaces agricoles, potentiels agricoles.

transport de gaz de schiste. Un tableau présenté sur trois pages en résumé les principaux points (2013c, p. 41-43). L'analyse documentaire a porté sur les rapports d'évaluation environnementale réalisés dans les États ou Provinces qui exploitent les gaz de schiste ainsi que sur l'ensemble des rapports d'enquêtes d'audiences publiques du BAPE concernant des projets d'oléoducs, de gazoducs ou d'exploitation gazière. Cette étude est intéressante pour les nombreuses mesures dont on pourrait s'inspirer dans le développement des hydrocarbures au Québec, mais aussi car elle met en lumière l'importance première de la planification du tracé du gazoduc en amont de l'activité d'exploration pour mieux minimiser les impacts sociaux.

5.5.2 Les manques et les lacunes de la littérature sur les mesures de prévention, d'atténuation, de compensations et d'harmonisation, de l'exploration à la fermeture des sites dans la filière du gaz de schiste

On recense donc, au travers de la littérature, de nombreuses propositions de mesures mais aucune étude n'a été menée à notre connaissance sur l'efficacité à long terme de ces mesures ou sur la perception de ces mesures par la population. Les mesures d'harmonisation ne font pas l'objet d'un intérêt soutenu, contrairement à celles sur la prévention, l'atténuation et la compensation. Des études devraient être menées sur le sujet dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, mais aussi dans les autres régions visées par le développement des hydrocarbures. En effet, à plusieurs reprises la littérature souligne l'importance de réaliser des études longitudinales permettant de mieux cerner les capacités réelles de ces mesures. De la même manière, les auteurs insistent sur la difficulté d'établir des mesures d'atténuation dans le cadre d'une ÉES, ces mesures nécessitant une évaluation d'impact locale. Finalement, dans le cadre d'un développement de l'activité à l'échelle du Québec, il serait indispensable d'étendre l'inventaire territorial réalisé par Gagnon & al. à l'ensemble des régions concernées. Une compilation des mesures préconisées dans les études précédemment citées pourrait également former un ensemble de pistes intéressantes pour élaborer les mesures à adopter dans le contexte du développement gazier.

5.5.3 Bilan, manques et lacunes de la littérature sur les mesures de prévention, d'atténuation, de compensations et d'harmonisation, de l'exploration à la fermeture des sites dans la filière du pétrole

Les études sur les mesures de prévention, d'atténuation, de compensations et d'harmonisation, de l'exploration à la fermeture des sites dans le contexte du développement pétrolier au Québec sont peu nombreuses. Concernant les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie-des-Chaleurs, GENIVAR (2013a) a réalisé un bilan des effets environnementaux potentiels et des mesures de gestion en ce qui concerne « les levés sismiques, les forages exploratoires et l'exploitation des hydrocarbures, les retombées économiques et les événements accidentels ». Les résultats sont présentés dans des tableaux synthèse. L'intérêt de cette étude, outre le fait d'être la seule à traiter directement du sujet qui nous intéresse et de fournir des pistes pertinentes, est de se pencher sur les effets cumulatifs en analysant de quelle manière les activités liées à l'industrie « peuvent interagir entre elles de façon concomitante, ainsi qu'avec d'autres activités humaines se déroulant dans la même région ». Aussi, dans cette étude, on peut noter que ces mesures constituent une préoccupation d'importance pour les résidents des

communautés étudiées comme le souligne aussi l'étude du MERN (2014) sur les préoccupations des résidents d'Anticosti à l'égard du développement pétrolier. Néanmoins, nous estimons qu'une analyse des sensibilités du territoire visé par le développement pétrolier devrait être entreprise. Le modèle de Gagnon et al (2013) semble à cet égard tout à fait approprié. Enfin, il nous semble qu'à l'instar des études développées dans le cadre de l'EES sur le gaz de schiste, des travaux devraient être menés à partir d'études de cas et une revue de littérature pour déterminer quelles mesures seraient adéquates dans le contexte du développement pétrolier au Québec.

SOURCES DE CETTE SECTION

BEN YOUNES, Y. 2013. *ÉTUDE DE CAS 6 : ALBERTA, Canada*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 46 p.

BEZEAU-GERVAIS, D. 2013. *ÉTUDE DE CAS 5 : COLOMBIE- BRITANNIQUE (Fort St-John et North Peace District)*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 61 p.

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013c. *Étude S3-6 – Description et documentation des impacts sociaux que pourraient avoir les infrastructures gazières sur les collectivités locales en lien avec l'exploitation et le transport du gaz de schiste*, 2013, 74 p.

FOURNIER-DUMOUCHEL et al. 2013. *ÉTUDE DE CAS 4 : COLOMBIE- BRITANNIQUE (DAWSON CREEK), Canada*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 45 p.

GAGNON et al. 2013. *Rapport synthèse – Inventaire territorial des régions québécoises ayant un potentiel d'exploitation des gaz de schiste*, Université du Québec à Chicoutimi, mars 2013, 557 p.

GENIVAR. 2013a. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine, et de la baie des Chaleurs (EES2)*, rapport au ministère des Ressources naturelles, 660 p. et annexes.

GONZALES, J-D. 2013. *Étude de cas 3 : Colorado – Comtés de Boulder, Garfield et Weld au Colorado, Etats-Unis*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes

environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre. HEC Montréal, *juillet 2013*, 62 p.

GRUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2013. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : *Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre*, document de synthèse, juillet 2013, 34 p.

JOBIDON, E. 2013. *Étude de cas 1 : Pennsylvanie – Comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna, dans le nord de la Pennsylvanie, aux États-Unis*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre. HEC Montréal, *juillet 2013*, 75 p.

LANDRY-RIVEST, G. 2013. *Étude de cas 2 : Texas – Étude des comtés de Denton, Wise et du nord de Tarrant au Texas, États-Unis*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre. HEC Montréal, *juillet 2013*, 46 p.

LACOURSIÈRE J-P Inc. 2013. *Étude de risques technologiques associés à l'extraction du gaz de schiste – Étude E3-4*. Document préparé pour l'Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste décembre 2013, 129 p.

MINISTÈRE du développement Durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2013b. *Études EC2-5, EC4-3 et EC4-7 - Détermination des externalités associées au développement de la filière du gaz de schiste ainsi que des mesures susceptibles de les réduire*, octobre 2013, 198 p.

MINISTÈRE du développement Durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2013c. *Étude S2-7 – Impacts liés à l'augmentation du bruit, du camionnage et des besoins en logement générés par l'industrie du gaz de schiste*, août 2013, 56 p.

MINISTÈRE du développement Durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2013d. *Étude S2-5 – Impacts visuels et sur le patrimoine liés au développement de l'industrie du gaz de schiste*, août 2013, 38 p.

MINISTÈRE des Ressources naturelles (MRN). 2014A. *Inventaire des technologies et des mesures susceptibles de réduire les risques et les externalités (impacts) associés au développement des gaz de schiste (EC2-5)*, mars 2014, 12 p.

6. MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES PROJETS DANS LE TEMPS, MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL À PRIVILÉGIER ET MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT

La revue de la littérature montre que les meilleures pratiques de gouvernance des projets dans le temps et les mesures d'adaptation au changement ne sont pas discutés tels quels dans les travaux sur le développement du gaz de schiste au Québec. Néanmoins, la gouvernance et le développement territorial sont abordés dans plusieurs études menées dans le cadre de l'EES sur le gaz de schiste (2014). Parmi elles, certaines s'attachent à déterminer, à partir d'une vision à long terme, quels seraient les modèles de gouvernance les plus appropriés pour les territoires du Québec alors que d'autres mettent en lumière la nécessité de revoir les mécanismes de participation publique. Retenons qu'un modèle de gouvernance décentralisé, mais tout de même soutenu financièrement par l'État et appuyé par le BAPE au niveau de l'évaluation des projets, ainsi que la mise en place de mécanismes de participation publique permettant à tous les acteurs de s'exprimer à chaque étape des projets de développement du gaz de schiste sont préconisés. Six études méritent selon nous une attention particulière.

En ce qui concerne les études portant sur les modes de gouvernance les plus appropriés, celle menée par le GRIDD (2012) émet des suggestions visant à mieux encadrer les entreprises gazières, celle du MDDEFP (2012) propose des pistes de réflexion pour la gouvernance territoriale québécoise à partir de l'analyse des régimes de gouvernance minière et des hydrocarbures aux États-Unis et au Canada, celle du CRGRNT (2013b) analyse la participation de l'instance municipale à la gouvernance de l'industrie du gaz de schiste, et celle du CRGRNT (2013d) propose trois scénarios de gouvernance territoriale de l'industrie du gaz de schiste.

En ce qui concerne les études portant sur les mécanismes de participation publique, celle du CRGRNT (2013a) propose des pistes d'action pour améliorer l'efficacité des dispositifs participatifs dans l'accompagnement du développement de l'industrie au Québec.

À notre connaissance, aucune étude ne discute des meilleures pratiques de gouvernance des projets dans le temps, des modèles de développement territorial à privilégier ou encore des mesures d'adaptation au changement dans le cadre de projets pétroliers au Québec. Mais puisque les lois encadrant l'aménagement et l'urbanisation du territoire et dans la mesure où le régime de gouvernance minière et la future Loi sur les hydrocarbures du Québec s'appliquent aussi bien au gaz de schiste qu'au pétrole, les recommandations émises dans les études énumérées peuvent s'appliquer au contexte pétrolier.

6.1. Les modèles de gouvernance territoriale à privilégier au Québec dans le contexte du développement du gaz de schiste

L'étude du CRGRNT (2013d) offre la réflexion la plus riche et la plus développée en matière de gouvernance territoriale dans le contexte du développement du gaz de schiste au Québec. Cette étude propose trois scénarios de gouvernance territoriale du gaz de schiste élaborés et analysés à partir 1/ de rapports réalisés dans le cadre de l'EES en lien avec le thème de la gouvernance, 2/ des études sur le modèle de gouvernance minière et 3/ d'une collecte d'opinions auprès d'un groupe de discussion de divers acteurs. Plus particulièrement, cette étude présente le mode de

fonctionnement de ces scénarios de gouvernance, le partage des responsabilités entre les niveaux décisionnels, ainsi que les forces et faiblesses de chacun d'entre eux à chaque étape d'un projet d'exploitation de gaz de schiste, soit du moment où un promoteur exprime son désir d'explorer un site jusqu'à la fermeture de ce dernier. Ces scénarios sont les suivants:

1/ le statu quo, qui, en tant que modèle de gouvernance centralisé, ne ferait intervenir que l'entreprise privée et le gouvernement (MRN et MDDEFP), qui ne requerrait aucun mécanisme de gouvernance territoriale avant que l'entreprise ne montre son désir d'explorer le site et qui impliquerait une consultation publique menée par le promoteur avant d'amorcer l'exploration;

2/ un scénario avec plan de zonage établi à l'échelle de la province qui reposerait sur un modèle de gouvernance centralisé, mais qui requerrait l'identification en amont des territoires compatibles et incompatibles avec les activités liées au gaz de schiste, la consultation du milieu municipal pour établissement du zonage et la mise en oeuvre de quelques mécanismes participatifs lorsque le promoteur manifesterait son désir d'explorer ou d'exploiter un site compatible, une consultation publique menée par la MRC, un comité de liaison sur les activités liées au gaz de schiste mis en place à l'échelle municipale et la représentation d'un membre de ce comité à la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

et 3/ un scénario en cohérence avec les plans de développement et la réglementation locale et régionale qui propose une forme de gouvernance décentralisée qui confère un rôle très important aux MRC et aux municipalités dans l'encadrement des activités liées au gaz de schiste et qui requerrait la modification de la préséance de la Loi sur les mines et de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Suite à l'élaboration d'un plan de zonage, selon ce scénario, les MRC, avec une participation active de la population et des municipalités et d'autres acteurs, encadreraient le développement du gaz de schiste en mettant à profit les outils de réglementation, de planification et de participation. Le gouvernement jouerait quant à lui un rôle d'accompagnateur, et une procédure d'évaluation environnementale avec possibilité de consultation publique serait lancée lorsqu'un promoteur ferait part de son désir d'explorer ou d'exploiter un sous-sol sur un territoire compatible. Finalement, dans ce scénario, un comité de suivi des activités liées au gaz de schiste à l'échelle de la MRC serait mis en place et des représentants de ce comité seraient nommés à la CRRNT.

En tenant compte des avantages et inconvénients de chacun de ces scénarios, l'étude recommande la mise en oeuvre d'un quatrième scénario à mi-chemin entre le second et le troisième. Ce scénario mixte permettrait en effet un équilibre dans l'attribution des rôles aux acteurs concernés. La première étape consisterait à mettre en place un cadre d'intervention efficace appuyé par des lois et règlements et issu d'un débat public sur la pertinence du développement de la filière et sur ses conditions de développement. La seconde étape consisterait à rendre l'information sur la filière disponible au public grâce à l'EES et une consultation élargie menée par le BAPE. Ce scénario exigerait la réforme des lois et pratiques actuelles : remplacer le principe de *free mining* par les principes de développement durable et adopter une Loi sur les hydrocarbures assortie d'une réglementation stricte basée sur des

recherches scientifiques et les meilleures pratiques. L'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui confère la préséance à la Loi sur les mines devrait alors être révisé pour encadrer le rôle des municipalités et des MRC dans la gouvernance de l'industrie en fonction des outils et règlements dont elles disposent. Ceci permettrait d'abord d'établir un plan de zonage compatible avec les activités liées au développement de la filière suite à la définition des territoires compatibles à partir de la réglementation prévue dans l'éventuelle nouvelle Loi sur les hydrocarbures, et de donner aux municipalités et aux MRC, en vertu du principe de subsidiarité, la possibilité d'ajouter certaines réglementations en lien avec le zonage. Puisque la formation rocheuse ne s'arrête pas aux limites administratives, ce scénario pourrait permettre l'adoption de réglementations à l'échelle régionale et prévoir des consultations publiques lorsque nécessaire pour une plus grande cohésion entre les différents territoires de MRC. En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, les projets de développement de la filière devraient aussi être soumis, dans le cadre de ce scénario, à une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, puis, lorsqu'autorisés, ils devraient faire l'objet d'une surveillance étroite de la part des différents organismes gouvernementaux impliqués. Un comité de suivi, créé à l'échelle de la MRC, serait finalement chargé de maintenir la communication entre les acteurs, des représentants du secteur du gaz de schiste seraient nommés à la CRRNT et des redevances seraient redistribuées au niveau local comme mesure de compensation pour les nuisances engendrées par l'industrie (2013d).

Comme le fait ressortir l'étude S4-3 menée par le GRIDD (2012a), le manque de régularité des entreprises de gaz de schiste dans leurs pratiques de divulgation ainsi que la faible adéquation de leurs pratiques de RSE avec les standards internationaux de la norme ISO 26000 montrent que les entreprises de gaz de schiste doivent être encadrées de manière à limiter les impacts sociaux, économiques et environnementaux négatifs qu'elles suscitent (étude S4-8). Tel que souligné dans une section précédente, l'étude S4-4 (GRIDD, 2012b) précise que les pratiques de ces entreprises doivent reposer sur une combinaison de mécanismes réglementaires (qui s'inscrivent dans le respect des principes de développement durable du Québec) et volontaires (qui tiennent compte des impacts de leurs activités avec les demandes de leurs parties prenantes et les pratiques de RSE d'autres secteurs énergétiques). Mais si ces recommandations nous paraissent pertinentes, elles ne suffiront pas à une gouvernance adéquate de l'industrie du gaz de schiste au Québec ou ailleurs. En plus d'être encadrées par une Loi sur les hydrocarbures et en vertu du principe de subsidiarité, les entreprises doivent adapter leurs activités au contexte territorial dans lequel elles s'insèrent. Pour ce faire, il nous semble que les recommandations du CRGRNT (2013d) visant une intervention plus soutenue des municipalités et des MRC suite à la refonte de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est essentielle. C'est d'ailleurs ce que recommandent le MDDEFP (2012) et le CRGRNT (2013b).

Dans l'étude « Gouvernance territoriale et gaz de schiste : enjeux et perspectives pour le Québec », le MDDEFP (2012) montre que l'examen des systèmes de gouvernance et des cadres juridiques entourant le développement des hydrocarbures de l'Alberta, de la Colombie Britannique, du Nouveau Brunswick, de la Pennsylvanie et du Texas apporte des pistes intéressantes pour élaborer de meilleures pratiques de gouvernance et modèles de développement territorial au Québec, notamment par une décentralisation des pouvoirs. L'exemple du Texas montre qu'il est possible de décentraliser les pouvoirs dans le contexte du

développement du gaz de schiste en conférant d'avantage de pouvoirs au niveau local et en permettant une grande adaptabilité régionale, tout en assurant une certaine rentabilité économique. En Colombie Britannique, c'est la Commission du pétrole et du gaz qui s'assure que le développement gazier se réalise de façon harmonieuse avec les plans de développement régionaux et les schémas d'aménagement. Au Nouveau Brunswick, l'exploitation gazière sur le territoire d'une municipalité dépend de l'autorisation de la municipalité concernée en vertu du *Home Rule*, qui permet à toute municipalité de plus de 5000 habitants d'adopter une charte lui accordant le pouvoir de régler tout domaine qui n'est pas déjà réglementé par l'État. En Pennsylvanie, les municipalités peuvent décider de l'emplacement des puits sur leur territoire sans toutefois pouvoir interdire l'exploitation gazière. Tous les exemples décrits dans cette étude plaident pour une décentralisation des pouvoirs et dans une certaine mesure pour la prise en compte du principe de subsidiarité, et soulignent à cet effet le potentiel des instances municipales dans l'encadrement du développement de la filière du gaz de schiste. Comme le souligne le MDDEFP (2012), plusieurs outils politiques et juridiques au Québec reconnaissent la nécessité d'aménager le territoire dans une perspective intégrée (notamment la Politique nationale de la ruralité, la Loi sur le développement durable et la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires). Il est vrai qu'il revient aux municipalités d'aménager le territoire et c'est au niveau local que se feraient sentir les impacts positifs et négatifs que générerait le développement de la filière. La Loi sur les compétences municipales accorde d'ailleurs aux municipalités des pouvoirs en matière d'environnement, de contrôle du trafic routier, de santé publique et de contrôle des nuisances qui s'appliquent aux activités gazières. Mais la présence de la Loi sur les mines sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a restreint le rôle des instances locales dans la gouvernance des ressources naturelles. À titre d'exemple, en 2012, l'exploitation du gaz de schiste se faisait sans l'approbation des municipalités et des MRC.

Pour sa part, l'étude S1-2 du CRGRNT (2013b) dont le mandat est de dresser un portrait des acteurs au Québec qui participent à l'aménagement et au développement des territoires et de déterminer leur capacité à encadrer le développement du gaz de schiste montre justement le rôle que pourraient être amenées à jouer les instances municipales et régionales telles que les municipalités, les MRC et les conférences régionales des élus dans le développement du gaz de schiste. Les instances municipales ont développé une expertise importante dans la gouvernance territoriale qui a donné naissance au développement d'outils de planification adaptés aux réalités locales. Leurs stratégies, projets et pratiques innovent par rapport aux pratiques de l'État en répondant davantage aux besoins et aux contextes locaux en favorisant l'implication citoyenne. Enfin, elles utilisent divers mécanismes d'information, de participation et de consultation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour asseoir la prise de décision, tels que la consultation publique, le comité consultatif ou encore le comité consultatif agricole.

Cette étude pointe néanmoins la marge de manœuvre limitée des instances municipales malgré les efforts gouvernementaux des dernières années pour leur déléguer des compétences, notamment sur les plans des expertises humaines et financières. Les instances municipales n'ont généralement pas les compétences et l'expertise requises pour évaluer les projets liés au gaz de schiste. Si bien qu'un rôle dans la gouvernance ne doit pas se traduire par des responsabilités au niveau du suivi et de la gestion des projets. Par ailleurs, une gouvernance territoriale

décentralisée qui confèrerait davantage de pouvoir aux instances municipales et régionales ne serait pas à l'abri des conflits puisque ces instances obéissent à leurs propres logiques dans un environnement animé d'acteurs nombreux et aux logiques multiples.

Néanmoins, leur conférer un rôle plus étendu permettrait selon cette étude de pallier plusieurs lacunes du modèle actuel de gouvernance de l'industrie du gaz de schiste, notamment en ce qui concerne la planification, les conflits d'usage, la consultation et la concertation. Pour les appuyer dans ce rôle, l'étude suggère de former un sous-comité sur le gaz de schiste au sein du comité consultatif d'urbanisme qui aurait le mandat de donner des avis sur le choix des territoires compatibles avec le développement de la filière. Est également recommandé que les instances municipales et les entreprises gazières concernées mettent ensemble en place un plan d'intervention en cas d'accidents, et que le gouvernement leur octroie des ressources financières suffisantes pour mener à bien ces activités.

Par ailleurs, pour pallier le manque d'expertise des municipalités sur le plan de l'évaluation, les régions pourraient être sollicitées au moyen de *l'évaluation environnementale régionale* (ÉER), démarche au croisement de l'évaluation environnementale stratégique, de l'évaluation des impacts cumulatifs et de l'évaluation des impacts environnementaux de projets. L'ÉER est un « processus visant à évaluer systématiquement les effets environnementaux potentiels, y compris les effets cumulatifs, d'une diversité d'initiatives, de politiques, de plans ou de programmes stratégiques pour une région donnée » (CCME, 2009, p. 7). Cette procédure est particulièrement appropriée dans un contexte régional qui implique plusieurs projets et lorsque les politiques, cadres et conditions guidant la réalisation de ces projets ne sont pas encore formulées. Elle favorise entre autres la prise en compte des objectifs de durabilité et de qualité de vie à long terme pour la région.

6.2. La participation publique comme condition nécessaire à la mise en place d'un modèle de gouvernance adéquat

Le CRGRNT (2013a) présente la participation du public comme l'une des conditions nécessaires à la réussite de la gouvernance territoriale, du développement durable et de l'acceptabilité sociale. L'intégration de mécanismes de participation au développement de l'industrie du gaz de schiste est en effet considérée comme plus qu'utile : elle permettrait selon cette étude de mieux comprendre les activités liées au gaz de schiste, d'améliorer les projets en y intégrant les savoirs locaux, d'accroître la confiance du public, de prévenir les conflits et d'instaurer une certaine crédibilité dans le processus et les décisions. Une diversité de mécanismes d'information, de consultation et de concertation existe d'ailleurs au Québec pour accompagner les pratiques d'aménagement et de développement à l'échelle locale et régionale, mais il existe certaines incohérences entre ces mécanismes, et les ressources limitées des municipalités et régions en limitent l'usage, ce qui transforme l'exercice de débat en recherche et transmission d'informations. Huit conditions en lien avec le développement des activités relatives au gaz de schiste sont établies de manière à servir de balises à trois scénarios de participation publique :

- « 1. Mettre en place un dispositif participatif au début du processus décisionnel, avant le démarrage des travaux d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste, afin d'adapter le choix des lieux et les contenus du projet aux préoccupations du public.

2. Mettre en place un mécanisme de concertation ou de suivi pendant la phase d'exploitation des gaz de schiste pour assurer une diffusion de l'information.
3. S'assurer que l'information soit accessible, utile, fiable et compréhensible pour les participants.
4. Identifier clairement les objectifs des dispositifs participatifs.
5. Intégrer les préoccupations et savoirs des citoyens et des acteurs dans la prise de décision finale.
6. Intégrer une grande diversité d'acteurs pour éviter la prépondérance de certains groupes dans la discussion.
7. S'assurer de l'équité et du respect des opinions de tous les participants.
8. Soutenir la mise en place de dispositifs participatifs par des ressources humaines et financières suffisantes. » (2013a, p. vii)

Selon cette étude, inclure des mécanismes participatifs à toutes les étapes du développement du gaz de schiste constituerait une avancée par rapport à ce qui se fait actuellement et entraînerait de nombreux bénéfices. De tels mécanismes pourraient inclure la mise en place de comités consultatifs dès le début des projets (ces comités regrouperaient différents intervenants ayant le mandat d'émettre des avis aux MRC quant aux territoires intéressants pour accueillir des activités liées au gaz de schiste), et d'une assemblée publique pour la modification du zonage (pour que la population puisse participer), mais aussi la réalisation d'audiences publiques par le BAPE sur requête du public ou encore la mise en place d'un comité de suivi pour effectuer la surveillance des projets.

Néanmoins, l'inclusion de ces mécanismes n'est pas évidente pour des raisons financières et humaines notamment. Le CRGRNT (2013a) se contente d'émettre des recommandations visant à satisfaire autant que possible les conditions énumérées précédemment. Tout d'abord, une consultation publique à l'échelle nationale sur les conditions d'exploitation de l'industrie du gaz de schiste permettrait d'accroître la crédibilité et la légitimité de l'ensemble du processus.

Les auteurs recommandent ensuite de planifier le développement de l'industrie du gaz de schiste non pas à l'échelle provinciale, mais à l'échelle du territoire en mettant à contribution les instances municipales pour établir un plan de zonage adapté au moyen de dispositifs participatifs adéquats : un comité consultatif sur le gaz de schiste pour orienter les décisions et une consultation publique lorsque le zonage est modifié pour intégrer les activités liées au gaz de schiste aux nouveaux usages possibles sur le territoire.

Est également recommandé, en vertu du chapitre Q-2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, d'évaluer les projets des promoteurs sous l'angle socioéconomique et environnemental en confiant au BAPE la responsabilité de mener des audiences publiques pour informer la population et leur permettre d'exprimer leur point de vue, et des évaluations environnementales régionales pour explorer des scénarios d'exploration puis d'exploitation à l'échelle des régions administratives ou géologiques.

Enfin, les auteurs recommandent d'assurer une communication entre les acteurs lors de la mise en œuvre d'un projet (exploration, exploitation, fermeture) au moyen d'un comité de liaison ou de suivi qui serait représenté à la CRRNT.

6.3. Manques et lacunes de la littérature sur les pratiques de gouvernance des projets dans le temps, modèles de développement territorial à privilégier et mesures d'adaptation au changement

Les meilleures pratiques de gouvernance des projets dans le temps, les modèles de développement territorial à privilégier et les mesures d'adaptation au changement font l'objet de recherches plus ou moins nombreuses. Souvent cités, les modèles de gouvernance ayant fait leurs preuves hors du Canada tels que celui de la Norvège s'inscrivent dans des contextes socio-politiques particuliers et datent d'une quarantaine d'années. Rejetées par les écologistes, les comparaisons souvent invoquées par les acteurs en faveur du développement pétrolier, restent donc hasardeuses.

Un modèle de gouvernance décentralisé semble, au travers des exemples mis de l'avant dans les études retenues, la meilleure option en vertu des principes de développement durable. Néanmoins, la plupart des études retenues, et en tout cas celles qui abondent en ce sens, proviennent du même centre de recherche. Il serait intéressant que d'autres chercheurs, ou du moins les municipalités, les MRC et les CRE puissent émettre des constats sur le sujet afin de confirmer la décentralisation comme avenue à privilégier. Une consultation pourrait donc être menée auprès de ces instances au moyen d'un sondage, d'entrevues ou encore de focus group, pour connaître leur position par rapport à ce scénario et surtout connaître leurs suggestions quant à la gestion des ressources incluant les ressources gazières et pétrolières. Une enquête devrait également être menée auprès des communautés visées de manière à connaître leurs attentes et préoccupations vis-à-vis de la gouvernance des projets et du développement territorial. Des études sur l'adaptation au changement devraient finalement être menées, aussi bien dans le secteur gazier que pétrolier. Des focus groups pourraient par exemple être menés à chaque étape de développement d'un projet gazier et pétrolier auprès des communautés concernées pour connaître l'évolution des attentes et des préoccupations et la pertinence des outils de participation et de gouvernance mis en œuvre pour y répondre. Les données obtenues grâce à cette méthode pourraient ensuite être colligées avec les observations des instances régionales et des comités de suivis concernés pour constituer un rapport d'adaptation au changement à chaque étape du projet.

SOURCES DE LA SECTION

CONSEIL canadien des ministres de l'environnement. 2009. *L'évaluation environnementale stratégique régionale au Canada: Principes et orientation* : http://www.ccme.ca/files/Resourcess/fr_enviro_assessment/rsea_principles_guidance_f.pdf

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013a. *Information, participation du public et mécanismes de concertation à l'échelle locale*,

étude S4-2 réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, Université du Québec en Outaouais, 2013, 96 p.

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013b. *La participation de l'instance municipale à la gouvernance de l'industrie du gaz de schiste*, étude S1-2 réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, Université du Québec en Outaouais, 2013, 91 p.

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013d. *Élaboration de trois scénarios de gouvernance territoriale de l'industrie du gaz de schiste*, étude S1-4 réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, Université du Québec en Outaouais, 2013, 106 p.

MINISTÈRE du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques. 2012. *Gouvernance territoriale et gaz de schiste : enjeux et perspectives pour le Québec – Analyse préliminaire du régime québécois de gouvernance minière et de ses conséquences et comparaison avec les régimes miniers et des hydrocarbures ailleurs dans le monde*, Étude S1-1, septembre 2012, 70 p.

GRUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2013. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : *Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre*, document de synthèse, juillet 2013, 34 p.

GRUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012a. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-3B : *Étude de l'applicabilité du cadre de responsabilité sociale proposé par ISO 26000 et d'autres normes internationales et, le cas échéant, analyse de la pertinence de leur application à l'industrie du gaz de schiste au Québec*, HEC Montréal, 68 p.

GRUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012b. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-4 : *Étude des mécanismes potentiels (certification, divulgation, écoconditionnalité) assurant l'adoption des meilleures pratiques par les entreprises exploitantes, pour que la responsabilité sociale de l'industrie soit effective*, HEC Montréal, 172 p.

7. IDENTIFICATION DES INFORMATIONS INSUFFISANTES OU MANQUANTES/ ÉTUDES POTENTIELLES

Il ressort de notre revue de littérature que plusieurs informations sont à peaufiner, voire à acquérir de manière à dresser un portrait plus juste de l'acceptabilité sociale des hydrocarbures au Québec.

7.1. Les relations entre les communautés, les promoteurs et les institutions

La littérature sur le développement des gaz de schiste au Québec nous a permis de brosser un premier portrait des relations entre communautés, gouvernement et entreprises dans lequel les communautés se sentent lésées par le gouvernement au profit des entreprises. Néanmoins, aucune étude ne prête attention aux perceptions, attentes et craintes que peuvent ressentir chacun de ces acteurs vis-à-vis des deux autres acteurs. Aucune étude n'aborde non plus directement les relations entre le gouvernement et les entreprises, entre le gouvernement et les communautés ou entre les communautés et les entreprises d'une part, ou entre ces trois acteurs d'autre part, et ce, dans chacun des territoires visés par le développement des hydrocarbures. Ce faisant, aucun portrait systématique de la dynamique entre les acteurs n'a pu être effectué.

À notre avis, il serait donc pertinent de mener dans un premier temps des travaux à la fois sur les perceptions, attentes et craintes de chacun de ces acteurs vis-à-vis des autres acteurs. Dans un deuxième temps apparaissent nécessaires des études sur les dynamiques relationnelles entre ces acteurs, et ce, dans chacune des communautés visées par le développement gazier et pétrolier.

7.1.1 *Études centrées sur les acteurs : gouvernement, promoteur et communautés concernées*

Concernant les acteurs dans le contexte du développement gazier, un sondage d'opinion doit ainsi être mené auprès de chaque communauté visée d'une part et de la population québécoise d'autre part au sujet du comportement 1/ du gouvernement, et 2/ des promoteurs dans le cadre du développement des hydrocarbures, de manière à saisir les raisons pour lesquelles les communautés éprouvent de la méfiance envers ces acteurs et comment y remédier. L'avantage du sondage est que des données sont collectées auprès d'un grand nombre de répondants. Notons cependant que si un tel sondage est réalisé, il devra être distribué à toutes les personnes faisant partie des communautés visées pour garantir des résultats aussi valides que possible. Des focus groups pourraient être organisés dans chaque région pour confirmer les résultats des sondages et permettre à tous de s'exprimer. De la publicité devra être faite pour encourager ces personnes à participer, et ce, bien avant la date limite de remise des formulaires et la tenue des focus groups.

Le ressenti des promoteurs des entreprises d'exploration et d'exploitation à l'égard des communautés doit également être pris en compte. Des entrevues semi-dirigées devraient ainsi être conduites auprès de promoteurs de chaque région concernée de manière à mieux saisir leurs craintes, préoccupations et attentes envers les communautés. L'avantage de l'entrevue semi-dirigée est le niveau de détail et l'ouverture des réponses obtenues. Les données collectées

au moyen d'entrevues auraient également l'avantage, même si l'anonymat est donné aux promoteurs interrogés, de pouvoir être compilées avec des données sur le discours et les activités des entreprises gazières.

7.1.2 Études centrées sur la dynamique sociale : relations et ruptures

Concernant à présent la dynamique sociale, dans le cadre du développement gazier, il nous paraît primordial de chercher à mieux saisir la nature des relations entre le trio et les duos d'acteurs au niveau local, puis provincial et de cerner les similitudes et les écarts entre les perceptions et les discours.

Pour ce faire, nous sommes d'avis qu'une revue de presse sur les relations entre les acteurs pourrait dans un premier temps être menée auprès de chaque communauté (avec une attention spéciale pour les communautés autochtones) et région concernée. Cet exercice permettrait de préciser ce que la présente revue de littérature nous a permis d'esquisser et de pointer les différences régionales les plus visibles.

Il serait également pertinent de mettre à jour les informations récoltées dans le cadre de l'élaboration du rapport n° 273 du BAPE puisque celui-ci est paru en 2011 et repose sur des opinions recensées dans des audiences publiques en 2010. Cela pourrait être fait au moyen des mêmes outils qui avaient été utilisés alors.

De nouvelles études doivent être également menées pour connaître les pratiques actuelles des promoteurs et des entreprises gazières et pétrolières et ainsi différencier le discours des entreprises et leur engagement réel envers les communautés et le gouvernement. Notre revue de littérature a en effet montré que rares sont les entreprises gazières à divulguer de l'information sur leurs pratiques. Ces dernières n'y sont d'ailleurs pas tenues par la Loi. Nous pensons en parallèle qu'il est difficile de juger de la véracité des propos tenus dans les outils de divulgation rédigés par les entreprises elles-mêmes. Des visites sur le terrain et une analyse du discours des promoteurs (lorsque disponible) devraient selon nous être conduites et les données et observations obtenues devraient être analysées conjointement et comparées avec le cadre législatif et les revendications de leurs parties prenantes. Ceci permettrait de faire le point sur l'engagement réel des promoteurs en termes de RSE et de voir si cet engagement a une incidence sur l'acceptabilité sociale des projets mis de l'avant. Cet exercice permettrait au gouvernement de mieux contextualiser les données issues des sondages menés séparément auprès des communautés et auprès des entreprises sur les relations entre acteurs, et de jouer un rôle de médiateur au besoin.

Aussi, de manière à améliorer les relations entre entreprises et communauté s'il y a lieu, il serait pertinent d'en savoir davantage sur les meilleures façons d'encourager les entreprises gazières à améliorer leurs pratiques, non pas en étudiant des rapports de RSE ou en analysant le potentiel de certains mécanismes, lois et certifications, comme cela a déjà été entrepris, mais au moyen d'un sondage et d'entrevues semi-dirigées avec les promoteurs et autres personnes clés travaillant auprès des entreprises opérant au Québec. Il serait ainsi pertinent de savoir ce que les entreprises gazières considèrent être de leur devoir en termes de responsabilité sociale et de comprendre pourquoi certaines initiatives sont privilégiées alors que d'autres sont délaissées.

Par ailleurs, il serait pertinent d'en savoir davantage sur l'influence des pratiques de RSE des entreprises gazières et pétrolières sur l'acceptabilité sociale de leurs projets. Même si un tel exercice ne pourrait permettre qu'une esquisse de réponse, nous estimons qu'il pourrait être pertinent d'analyser les résultats des sondages et focus groups menés auprès des communautés à la lumière des initiatives de RSE qui se démarquent au Québec dans le domaine gazier. De bonnes pratiques de RSE ne sauraient suffire à assurer l'acceptabilité sociale des hydrocarbures. Néanmoins, elles pourraient contribuer à une plus grande acceptabilité sociale des projets qui y sont liés.

Finalement, puisqu'aucune étude n'existe à notre connaissance sur les relations entre communautés, promoteurs et gouvernement dans le cadre du développement du pétrole au Québec, nous sommes d'avis qu'il faudrait y remédier. Dans un premier temps, il serait pertinent de s'enquérir de l'opinion que les communautés au sein desquelles un développement pétrolier est en cours (Old Harry) ont du gouvernement et des promoteurs de manière à saisir la nature des relations entre ces acteurs. Cela pourrait par exemple être réalisé au moyen d'un sondage d'opinion accompagné de focus groups ou d'entrevues semi-dirigées. Une observation participante au sein des comités de suivi concernés (s'il y en a), pourrait également permettre de mieux dépeindre les relations entre acteurs.

7.2. La sensibilité et la dynamique des communautés d'accueil

Aucune étude n'a été directement menée sur les valeurs et les attentes des communautés concernées par l'EES globale, sur les préoccupations, les risques perçus, les impacts appréhendés par ces communautés, ou encore sur les bénéfices et les répercussions attendus par elles. Plusieurs travaux abordent ces sujets indirectement, mais sans définir de la même façon les termes *valeurs*, *attentes*, *préoccupations*, *risques*, *impacts*, *bénéfices* et *répercussions*, et parfois sans les distinguer. Aussi, certaines de ces études utilisent des instruments de collecte de données qui privilégient certaines réponses plutôt que d'autres chez les répondants interrogés. Un portrait général des sensibilités et de la dynamique des communautés d'accueil a tout de même été dressé par région, mais pour les raisons tout juste invoquées, ce portrait demeure incomplet et la comparaison interrégionale tout comme la compilation de données ne sont pas possibles.

7.2.1 Cadre de référence

Apparaît donc comme essentiel, si ces objectifs sont visés, de définir ces termes d'une part, et de distinguer ce qui est propre aux communautés concernées et les éléments émanant d'études ou même les recommandations d'autre part. Faire une distinction claire entre ce qui est attendu et ce qui est appréhendé par une communauté nous semble, dans la même logique, nécessaire.

Pour ce faire, nous sommes d'avis que le gouvernement devrait se doter d'un lexique et d'un gabarit pour mener des études sur le sujet. Le lexique proposerait une définition claire des termes valeurs, attentes, préoccupations, etc., et le gabarit inclurait les sections incontournables à la réalisation d'études sur l'acceptabilité sociale telles que l'identification des relations entre acteurs, la présentation des valeurs, des attentes, des préoccupations, des impacts, etc.

7.2.2 Portrait et analyse des communautés

De manière à mieux circonscrire les valeurs, attentes, préoccupations, risques, impacts, bénéfiques et répercussions, nous suggérons de mener un sondage d'opinion auprès de chacune des communautés visées par l'EES globale, incluant les communautés autochtones. Ces sondages tiendraient compte des particularités de chaque communauté et pourraient être complétées par des entrevues avec des représentants de chaque catégorie d'acteurs (municipalité, groupes d'intérêt, etc.) et des observations dans les activités participatives locales et régionales sur le sujet. Puisque le même sondage serait conduit auprès de chaque communauté et que les termes qui en constitueraient l'objet principal seraient saisis de la même façon, nous pensons que les données ainsi obtenues pourraient être compilées et plus facilement comparées. Une attention particulière devra être apportée à la formulation et aux choix des questions posées dans le cadre de ce sondage pour qu'elles ne privilégient pas un type de réponse plutôt qu'un autre. Nous suggérons, lorsque ce sondage abordera les attentes des communautés, de s'enquérir à la fois des attentes pouvant exister envers le gouvernement, et de celles pouvant exister envers les entreprises gazières ou pétrolières.

Les entrevues et observations permettraient quant à elles de compléter les données obtenues grâce aux sondages et de les mettre en contexte. Notamment, elles permettraient de pallier les lacunes soulignées dans l'EES2 (Genivar, 2013a). Cette analyse pose en effet que le milieu récepteur humain dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie des Chaleurs est mal connu et mériterait une plus grande analyse au niveau micro et macro en tant que milieu dynamique (ex. p. 328; 552 et 554, constat no 8), notamment en ce qui concerne les activités de pêche des autochtones, l'identification des populations vulnérables des régions côtières et les données sur la culture et le mode de vie micmaq (p. 337).

Selon les recommandations de ce rapport, il conviendrait également d'obtenir des connaissances sur les retombées sociales négatives que pourraient entraîner les projets pétroliers dans les communautés visées (Genivar, 2013a, p. 337). Nous sommes d'avis que des modélisations pourraient permettre d'y parvenir.

Finalement, de manière à mieux documenter les risques et les impacts appréhendés d'une part, et les bénéfiques et les répercussions attendus d'autre part, il nous semble que le sondage administré aux populations visées pourrait être construit en prenant exemple sur les travaux de Miller et Sinclair (2012) et de Moffat et al. (2014), notamment en ce qui concerne la diversité des types de risques, d'impacts, de bénéfiques et de répercussions, mais aussi en ce qui a trait à la diversité des groupes touchés par ces risques, impacts, répercussions et bénéfiques.

Selon nous, la présentation des données collectées devrait se faire sous la forme de tableaux avec des titres clairs reprenant ces termes. Ces données devraient être assez détaillées pour permettre d'établir avec assurance quelles sont les différentes valeurs, attentes, préoccupations, etc. des communautés concernées par région, catégorie d'acteurs et ordre d'importance. Les travaux de Fortin et Fournis (2013) nous semblent à l'égard de la forme, exemplaires.

7.3. Les modes de mobilisation des populations et les modes de participation publique

Plusieurs études décrivent et analysent, de manière qualitative ou quantitative, les modes de mobilisation des populations et les modes de participation publique et nous informent sur les types de consultation ainsi que sur les préoccupations des citoyens. Mais peu de travaux empiriques ont été produits au Québec sur les modes de participation existants et leur effectivité. Dans le contexte du développement des hydrocarbures, aucune étude n'a été menée sur le sujet.

Il serait donc pertinent, particulièrement à l'heure où les enjeux liés à l'exploitation pétrole sont d'actualité, d'élaborer un répertoire et de procéder à une analyse comparative des types de consultation incluant les modalités de synthèse de l'information et d'intégration à la décision, des sujets sur lesquels les populations ont été consultées, leur degré de satisfaction à cet égard, et de l'effectivité de la participation en regard des attentes de chacun des acteurs. Ainsi, à la lumière des connaissances et intérêts sociaux actuels, il serait possible d'évaluer des aspects qui n'ont toujours pas été abordés durant les dernières années lors de mobilisations avec la population et de les aborder de manière à développer une meilleure perspective des attentes et des préoccupations des populations concernées dans le contexte du développement des hydrocarbures au Québec.

7.4. Les mécanismes de suivi des attentes, des préoccupations et des engagements

Les mécanismes de suivi des attentes et des préoccupations exprimées restent mal documentés. Alors que Pâquet et Savard (2010) affirment que de bons mécanismes de surveillance sont un moyen pour aller à la source de plusieurs conflits de représentation entourant les enjeux énergétiques, peu de stratégies sont proposées pour encourager la surveillance, la transparence et faciliter la communication (Genivar, 2013a). Dans les circonstances, on peut souhaiter que soient menées des études sur les modèles de suivi des attentes spécifiques à toutes les régions visées par le développement des hydrocarbures et adaptés à toutes les phases de développement des projets.

Nous suggérons pour ce faire de mener dans un premier temps une revue de littérature pour déterminer dans d'autres secteurs quels seraient les modes de suivi des attentes et des préoccupations les plus efficaces et à qui incomberait la responsabilité de mener ce type de suivi.

Nous sommes d'avis que les comités de suivi pourraient s'en charger, avec la participation des entreprises, mais dans un processus transparent et sans biais. Le sondage et le focus group nous paraissent, à prime abord, des moyens efficaces de mesurer les attentes et les préoccupations des communautés et des promoteurs. Néanmoins, ces outils de consultation doivent être proposés aux acteurs concernés à l'avance, dans des conditions qui favorisent la participation (temps, lieu, etc), et ce, à toutes les étapes des projets.

De plus, les modes de suivi les plus prometteurs devraient faire l'objet de tests dès le début de certains projets types.

Dans le contexte des hydrocarbures au Québec, le suivi des engagements des promoteurs n'est pas abordé. Il l'est toutefois dans d'autres secteurs d'activité, sous l'angle des comités de suivi. Des connaissances plus systématiques devraient donc être acquises sur le suivi des engagements dans le contexte du développement des hydrocarbures.

Pour ce faire, nous sommes d'avis que des études de cas (qui solliciteraient des observations, des entrevues auprès des promoteurs et des communautés et la revue de la documentation pertinente) devraient être menées à partir d'ententes existantes entre promoteurs d'entreprises d'exploration et d'exploitation et communautés de toutes les régions visées de manière à révéler les pratiques les plus efficaces de même que les conditions et facteurs de succès en matière de suivi, et à tirer des leçons à partir de l'expérience de comités de suivi déjà existants dans d'autres secteurs tels que le secteur minier, et dans le secteur des hydrocarbures au Québec.

Néanmoins, puisque les ententes de ce type sont confidentielles, il pourrait être difficile de recourir à de la documentation écrite sur le sujet, et c'est pourquoi nous suggérons alors, le cas échéant, de réaliser une collecte de données par le biais d'entrevues et de focus groups, et à l'aide d'un questionnaire que les promoteurs auraient pour obligation de remplir et qui serait proposés aux communautés. Sans porter sur la nature confidentielle des ententes conclues avec leurs parties prenantes, ces techniques permettraient simplement de saisir quel type de suivi des engagements a été mis en place, quels en sont les bénéfices attendus, les impacts, les avantages et les inconvénients, et quelles améliorations pourraient y être apportées.

Dans le cas de nouveaux projets et plus particulièrement d'ententes à venir, ce qui est attendu par les communautés, mais aussi par les promoteurs en termes de suivi des engagements devrait également faire l'objet d'une étude systématique, et ce, auprès de toutes les communautés visées par le développement des hydrocarbures, au moyen d'un sondage permettant des résultats généralisables par région, et ce, sans biais.

Nous sommes d'avis qu'il serait idéal de mener des études longitudinales dès le début de projets de développement des hydrocarbures qui rassemblerait les deux types d'études proposés précédemment. Cela permettrait de cibler les leviers de pérennisation du suivi les plus appropriés dans des contextes précis et surtout, cela permettrait de tenir compte des impacts directs, indirects, cumulatifs, synergiques, positifs ou négatifs qui ne sont pas toujours cernés en amont des projets. Rappelons, comme le fait Raufflet (2014), qu'une des limites de la notion d'acceptabilité sociale réside dans le fait qu'« une partie importante des recommandations a trait aux pratiques visant à *obtenir* l'acceptabilité sociale au début du projet pour le démarrer, avec une absence fréquente de préoccupation pour la construction de relations à long terme». Il s'agit en effet d'une des lacunes de la littérature sur les comités de suivi qui ne semble toucher qu'à la mise en place et à l'exploitation de projets, mais pas (ou peu) à l'après-projet. Plusieurs auteurs, dont notamment Leduc et Raymond (2000) posent d'ailleurs la nécessité d'inscrire le suivi dans le long terme et à toutes les phases du développement du projet.

7.5. La responsabilité sociale des promoteurs

La littérature sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans le contexte du développement des hydrocarbures au Québec est peu développée. Comme précisé plus tôt, il serait utile de recenser les pratiques des promoteurs et de mettre les résultats de cette étude en

relation avec le discours de ceux-ci, le cadre législatif et les revendications de leurs parties prenantes. Ceci permettrait de faire le point sur l'engagement réel des promoteurs en termes de RSE et de voir si cet engagement a une incidence sur l'acceptabilité sociale des projets mis de l'avant. Nous suggérons ainsi une analyse de discours des rapports de responsabilité sociale, et la tenue d'un sondage et d'entrevues semi-dirigées avec des promoteurs de différentes entreprises gazières et pétrolières pour déterminer leur vision de la responsabilité sociale et les engagements qu'ils sont prêts à prendre en la matière d'une part, et identifier, observer et évaluer leurs pratiques de responsabilité sociale d'autre part. Cela permettrait de circonscrire les limites de leur engagement en matière de RSE et d'établir avec davantage de justesse les points sur lesquels des ententes pourraient être développées avec les communautés concernées dans le cadre de projets de développement des hydrocarbures.

7.6. Les mesures de prévention d'atténuation, de compensation et d'harmonisation, de l'exploration à la fermeture des sites

La littérature offre de nombreuses propositions de mesures de prévention, d'atténuation et de compensation, de l'exploration à la fermeture des sites, mais aucune étude n'a été menée sur l'efficacité de ces mesures à long terme. Aussi, le développement de mesures d'atténuation est difficile car il requiert une évaluation d'impact locale. Par ailleurs, rares sont les études à discuter des mesures d'harmonisation. Des connaissances sont donc à acquérir sur le sujet. Deux types d'études sont à envisager : des études portant sur la dimension techniques de ces mesures, et des études portant sur leur dimension sociale.

7.6.1 Dimension technique des mesures de prévention, d'atténuation, de compensation et d'harmonisation

Nous suggérons de mener une étude des effets cumulatifs pouvant émerger de l'interaction des activités de l'industrie avec les activités humaines déjà en œuvre par région, comme l'a fait Genivar (2013a). Des modélisations seraient ici à considérer, aussi bien dans le cas du développement gazier que pétrolier.

Il conviendrait ensuite, en appliquant l'inventaire territorial réalisé par Gagnon et al. à l'ensemble des régions visées par le développement du gaz de schiste et du pétrole, de mener des études d'impact locales de manière à déterminer les sensibilités sociales et environnementales locales et de juger avec plus de justesse quelles mesures d'atténuation seraient les plus appropriées pour chaque région.

7.6.2 Dimension organisationnelle et sociale des mesures de prévention, d'atténuation, de compensation et d'harmonisation.

En parallèle, nous suggérons de mener une revue de littérature détaillée pour déterminer les mesures de prévention, d'atténuation et de compensations les plus prometteuses à chaque étape des projets, dans le contexte du gaz de schiste et du pétrole, mais aussi dans le contexte minier.

Puis, il serait à notre avis nécessaire de sonder l'avis des promoteurs et des communautés pour déterminer l'acceptabilité des mesures les plus prometteuses pour chaque région.

Il conviendrait finalement de mettre en application les mesures les plus acceptées parmi les plus prometteuses et de suivre une dizaine de projets d'exploration et d'exploitation dans des contextes clés dans le temps pour en saisir la portée réelle, et ce, à chaque étape des projets.

7.7. Les modèles de gouvernance territoriale à privilégier au Québec dans le contexte du développement du gaz de schiste

Un modèle de gouvernance décentralisé semble, au travers des exemples mis de l'avant dans les études retenues, la meilleure option en vertu des principes de développement durable. Néanmoins, notons que la plupart des études retenues, et en tout cas celles qui abondent en ce sens proviennent du même centre de recherche.

Une revue de littérature et une analyse théorique des enjeux de la décentralisation doivent être menées par différents groupes de recherche pour faire ressortir différentes perspectives sur le sujet.

Il conviendrait ensuite de mener une étude auprès des municipalités, des MRC et des CRE concernés de manière à connaître leur opinion sur les enjeux et les défis de la décentralisation comme avenue à privilégier. Une enquête pourrait donc être menée auprès de ces instances au moyen d'un sondage général, d'entrevues et de focus groups conduits localement pour connaître leur position par rapport à ce scénario et surtout connaître leurs suggestions quant à la gestion des ressources incluant les ressources gazières et pétrolières.

Puis, une étude devra s'enquérir des attentes et des préoccupations des populations concernées relativement à la gouvernance des projets et du développement territorial d'une part, et relativement à la décentralisation, à la perception et aux mécanismes de participation. Le sondage nous semble ici tout indiqué comme outil de collecte de données.

Finalement, une étude longitudinale d'un échantillon d'instances régionales concernées par le développement des hydrocarbures et des comités de suivi devra être menée de manière à saisir l'évolution de la dynamique sociale d'une part et l'acceptabilité des décisions publiques et des projets privés sur le territoire d'autre part. Des entrevues, des observations, des focus groups et des sondages pourront être utilisés pour connaître la perspective ponctuelle des acteurs à différents moments et saisir les transformations susceptibles d'émerger dans la dynamique sociale.

CONCLUSION

L'acceptabilité sociale est un domaine en pleine effervescence : de plus en plus invoquée dans les débats publics et les controverses environnementales, il fait l'objet d'une attention croissante de la part des chercheurs. Bien que ceux-ci ne s'accordent pas encore sur une définition commune, leurs travaux confirment l'importance des relations entre communautés, promoteurs et institutions, de la sensibilité et de la dynamique des communautés d'accueil, ainsi que de la gouvernance et des modèles de développement territorial pour comprendre les ressorts de l'acceptabilité sociale.

Par cette revue de littérature critique, nous avons tenté de dresser un bilan des connaissances disponibles sur ces questions, d'identifier les lacunes et de cerner les limites des études réalisées au Québec et ailleurs dans le monde. Cet exercice nous a permis de dégager quelques pistes susceptibles d'orienter un vaste programme de recherche sur les différentes dimensions et facettes de l'acceptabilité sociale du développement des hydrocarbures.

La revue a été réalisée à partir de plusieurs bibliographies de départ, incluant les travaux menés à l'occasion de plusieurs exercices d'évaluation environnementale stratégique et de consultation publique. Elle a été enrichie par des recherches successives sur internet et dans les bases de données académiques grâce à l'utilisation d'une série de mots-clefs, de même que par une remontée de la filière bibliographique des travaux les plus intéressants. Même si la recherche porte sur le contexte québécois, les travaux d'autres pays ont été pris en compte lorsqu'ils étaient pertinents.

La littérature sur les relations entre communautés, promoteurs et institutions est abondante. Elle traite des impacts des activités des promoteurs sur les communautés, des différents types de relations pouvant exister entre ces acteurs, incluant le conflit, de la nécessité pour les promoteurs de développer et d'entretenir des relations durables avec les communautés, des façons d'améliorer les relations entre acteurs, ou encore des meilleures pratiques en la matière. Les analyses portent surtout sur l'exploration et l'exploitation de ressources naturelles, principalement minières, hydriques et éoliennes, et quelques-unes s'intéressent plus spécifiquement à l'exploration et à l'exploitation gazière ou pétrolière. Toutefois, les études sur le Québec sont rares et ne concernent que les gaz de schiste.

La sensibilité et la dynamique des communautés d'accueil sont abordées inégalement selon les angles. Les valeurs et les attentes doivent la plupart du temps être déduites des études et ne font guère l'objet d'analyse systématique, contrairement aux préoccupations qui sont bien détaillées, bien que les études soient parfois obsolètes. De plus, les études distinguent mal les risques perçus par les populations des risques identifiés dans le cadre d'une démarche scientifique. Enfin, les bénéfices attendus demeurent peu documentés.

Plusieurs études traitent de la gouvernance, dont certaines plus spécifiquement des mécanismes de participation dans le cadre des politiques de développement régional et la mise en œuvre de projets. Souvent descriptives, ces études se prononcent moins sur l'effectivité des mécanismes en place et sur leur lien avec la conception et la gestion du projet. Les modèles de suivi sont encore moins documentés. En ce qui concerne la responsabilité sociale, il existe de bonnes analyses des pratiques, mais celles-ci restent trop souvent tributaires des dires de l'entreprise. Il

existe peu d'analyses de la responsabilité effective des entreprises en regard d'une responsabilité sociale définie a priori et en dehors de la définition qu'en retient l'entreprise. Le suivi des engagements fait indirectement l'objet de quelques études, mais si elles détaillent certains mécanismes, celles-ci ne permettent pas d'avoir une vue systématique des pratiques en la matière. Enfin, la littérature sur les mesures de prévention, d'atténuation, et de compensations, de l'exploration à la fermeture des sites, offre de nombreuses propositions de mesures, mais ne porte pas sur l'efficacité à long terme de ces mesures ou sur la perception de ces mesures par la population.

Enfin, les meilleures pratiques de gouvernance des projets dans le temps et les mesures d'adaptation au changement sont peu discutées mis à part les études menées dans le cadre de l'EES sur le gaz de schiste (2014). Celles-ci discutent des modèles de gouvernance les plus appropriés pour les territoires du Québec et proposent un modèle décentralisé mais soutenu financièrement par l'État et appuyé par le BAPE au niveau de l'évaluation des projets, ainsi que la mise en place de mécanismes de participation publique permettant à tous les acteurs de s'exprimer à chaque étape des projets de développement du gaz de schiste.

BIBLIOGRAPHIE

ACERTYS. 2010. *Étude des pratiques des entreprises avec leurs communautés de proximité au Québec*, étude dirigée par Acertys en partenariat avec HEC Montréal et le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, 2010, 33 p.

AECOM Tecsalt inc. 2010. *EES de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent*, rapport préliminaire en appui aux consultations, 2010, 101 p.

ALIOUAT, B., & C. BOUGHANBOUZ. 2009. « La notion d'entreprise responsable dans les économies émergentes : une analyse empirique exploratoire ». Conférence de l'ASAC, Halifax, Nouvelle Ecosse.

BABA, Sofiane. 2012. « Reconstruction des relations avec des communautés locales autochtones à la suite d'une controverse : analyse à partir du projet Grande-Baleine sous l'optique de l'approche des Économies de la grandeur ». Mémoire déposé en septembre 2012, HEC Montréal, 221 p.

BANERJEE, S.B. 2000. "Whose land is it anyway? National interest, indigenous stakeholders and colonial discourses: The case of the Jabiluka uranium mine", *Organization & Environment*, 13 (1), 2000, p. 3-38.

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2011. « Rapport d'enquête et d'audience publique 273 : Développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », Québec, 2011, 323 p.

BAPE – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2013. « Rapport d'enquête et d'audience publique 297 : Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière », Québec, 2013, 194 p.

BATELLIER, P. et L. SAUVÉ. 2011. « La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer », Dossier « Relations avec les communautés », sous la direction d'Emmanuel Raufflet, *Gestion, Revue internationale de gestion - HEC Montréal*, 36(2), Été 2011, p. 49-58.

BEAUDRY, R., M.-J. FORTIN, et Y. FOURNIS. 2013. « La normativité de l'acceptabilité sociale : écueils et réactualisation pour une économie territorialisée », *Éthique publique*, 16(1).

BEAULIEU, L. 2013. « L'acceptabilité sociale au Québec, polarité entre préoccupations citoyennes et projets de développement », *Bulletin Oeconomia Humana*, 11(1), 2013.

BEN YOUNES, Y. 2013. *ÉTUDE DE CAS 6 : ALBERTA, Canada*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 46 p.

BEZEAU-GERVAIS, D. 2013. *ÉTUDE DE CAS 5 : COLOMBIE- BRITANNIQUE (Fort St-John et North Peace District)*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 61 p.

BHERER, L. 2011. « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, 1 p.

BHERER, L., P. DUFOUR et C. ROTHMAYR ALLISON (CRPDS). 2013. *Analyse comparée des mobilisations réfractaires au développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique*, rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4- 3A : Analyse comparée des perceptions du public à l'égard de l'industrie du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et ailleurs au Canada, Dépôt au BCÉS, Université de Montréal, 2013, 132 p.

BOWEN, F., A. NEWENHAM-KAHINDI & I. HERREMANS. 2010. "When Suits Meet Roots: The Antecedents and Consequences of Community Engagement Strategy", *Journal of Business Ethics*, 95, 2010, p. 297-318.

BRISSON, G., M.-C. GERVAIS, C. THIBAUT, R. ALLARD, E. BOUCHARD-BASTIEN, C. CAMPAGNA, G. CARRIER, P. CHEVALIER, L. DEGER, R. LABELLE, P. LEVALLOIR, P. POULIN, A. SMARGIASSI. 2013. *État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique*, Mise à jour, Institut national de santé publique du Québec, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, 2013.

BRUIJN, E. & G.M. WHITEMAN. 2010. "That which doesn't break us: Identity work by local 'stakeholders'", *Journal of Business Ethics*, 96(3), 2010, p. 479-496.

CALVANO, Lisa. 2008. "Multinational corporations and local communities: a critical analysis of conflict", *Journal of business ethics*, 82(4), 2008, p. 793-805.

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013. *La participation de l'instance municipale à la gouvernance de l'industrie du gaz de schiste*, étude S1-2 réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, Université du Québec en Outaouais, 2013, 91 p.

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013. *Élaboration de trois scénarios de gouvernance territoriale de l'industrie du gaz de schiste*,

étude S1-4 réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, Université du Québec en Outaouais, 2013, 106 p.

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013. *Étude S3-6 – Description et documentation des impacts sociaux que pourraient avoir les infrastructures gazières sur les collectivités locales en lien avec l'exploitation et le transport du gaz de schiste*, 2013, 74 p.

CENTRE de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT). 2013. *Information, participation du public et mécanismes de concertation à l'échelle locale*, étude S4-2 réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, Université du Québec en Outaouais, 2013, 96 p.

COMITÉ de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. 2014. *Rapport synthèse – Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste*, 292p.

COMITÉ de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. 2014. *Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste : connaissances acquises et principaux constats*, Québec : 54p.

CONFÉRENCE régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM). 2012. « Mémoire d'analyse de l'évaluation environnementale stratégique 2 (EES 2) – Mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ».

CONFÉRENCE régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM). 2013. « Mémoire de la Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM). Énergies en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine : Une vision régionale pour une transition écologique ».

CONSEIL canadien des ministres de l'environnement. 2009. « L'évaluation environnementale stratégique régionale au Canada: Principes et orientation ».

CONSEIL patronal de l'environnement du Québec (CPEQ). 2012. « Guide des bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets », Montréal, 2012, 52 p.

CONSEIL Régional, D. L. E. 2014. « Mémoire sur le développement des gaz de schiste », 2014.

CÔTÉ, G. & J.P. WAAUB. (2012). *Mécanismes de participation publique dans les évaluations environnementales stratégiques*. Rapport présenté au Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. 79 p.

DELANNON, N., J. BÉNARD, I. VERREAUULT & E. RAUFFLET. (2011). « Que font les entreprises en matière de relations avec les communautés? », *Gestion - Revue Internationale de gestion*, 36(2), 2011, p. 29-38.

ENSIGN, P.C. et al. 2014. "Natural Resource Exploration and Extraction in Northern Canada : Intersections with community cohesion and social welfare", *Journal of Rural and Community Development*, 9(1), 2014, p. 112-113.

FORTIN, M-J. 2015. «L'acceptabilité sociale, nouveau champ de lutte». *Le Mouton noir*, le 17 janvier 2015. En ligne: <http://www.moutonnoir.com/2015/01/L%E2%80%99ACCEPTABILITE-SOCIALE-NOUVEAU-CHAMP-DE-LUTTE/>

FORTIN, Marie-José et S. LEFLOCH. 2010. « Contester les projets éoliens au nom du paysage : au-delà du nimby, discuter du développement des territoires », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, numéro Énergie et citoyenneté, 13(2), p. 27-50.

FORTIN, M.-J., A.-S. DEVANNE et S. LEFLOCH. 2010. « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec », *Développement durable et territoire*, 1(2).

FORTIN, M.-J. et Y. FOURNIS. 2013. *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec*. Document de synthèse remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste et au MDDEFP dans le cadre de l'étude S4-1, 9p.

FORTIN, M.-J. et Y. FOURNIS. 2013. *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec*. Document remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste et au MDDEFP dans le cadre de l'étude S4-1, novembre 2013, 185 pages.

FOURNIER-DUMOUCHEL et al. 2013. *ÉTUDE DE CAS 4 : COLOMBIE- BRITANNIQUE (DAWSON CREEK), Canada*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre, HEC Montréal, 2013, 45 p.

GAGNON, C. et al. 2000. *Analyse et évaluation du fonctionnement de dix comités de suivi environnemental au Québec : étude exploratoire*, collection de monographies en recherche et développement, Agence canadienne d'évaluation environnementale, 73p.

GAGNON et al. 2013. *Rapport synthèse – Inventaire territorial des régions québécoises ayant un potentiel d'exploitation des gaz de schiste*, Université du Québec à Chicoutimi, mars 2013, 557 p.

GENDRON C. 2014. « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà des intérêts, les valeurs », *Revue internationale de communication sociale et publique*, (11), 2014, p. 117-129.

GENIVAR. 2013a. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine, et de la baie des Chaleurs (EES2)*, rapport au ministère des Ressources naturelles, 660 p. et annexes.

GENIVAR. 2013b. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs*, bilan de l'approche participative, de GENIVAR inc. au ministère des Ressources naturelles, 41 p. et annexes.

GENIVAR inc. 2011. *Document d'information en support à l'approche participative*, évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2), [document électronique], 2011, récupéré de : http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Document_information.pdf

GIRAUD, G. et C. RENOARD. 2010. « Mesurer la contribution des entreprises extractives au développement local », *Revue française de gestion*, (9), 2010, p. 101-115.

GONZALES, J-D. 2013. *Étude de cas 3 : Colorado – Comtés de Boulder, Garfield et Weld au Colorado, Etats-Unis*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre. HEC Montréal, juillet 2013, 62 pages.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012a. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-3B : *Étude de l'applicabilité du cadre de responsabilité sociale proposé par ISO 26000 et d'autres normes internationales et, le cas échéant, analyse de la pertinence de leur application à l'industrie du gaz de schiste au Québec*, Dépôt au BCÉS, HEC Montréal, 68 p.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2012b. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-4 : *Étude des mécanismes potentiels (certification, divulgation, écoconditionnalité) assurant l'adoption des meilleures pratiques par les entreprises exploitantes, pour que la responsabilité sociale de l'industrie soit effective*, Dépôt au BCÉS, HEC Montréal, 172 p.

GROUPE de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD). 2013. « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : *Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre*, document de synthèse, juillet 2013, 34 p.

INSTITUT du Nouveau Monde, avec la collaboration de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. 2013. « Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel », 51p.

INTERNATIONAL COUNCIL OF MINING AND MINERALS (ICMM). 2010. "The role of mining in national economies", London, 20 p.

JAHANSOOZI, J. 2006. "Organization-stakeholder relationships: exploring trust and transparency", *Journal of Management Development*, 25(10), p. 942-955.

JOBIDON, E. 2013. « Responsabilité sociale de l'entreprise, associations industrielles et cohésion sociale : deux essais ». Mémoire de maîtrise en gestion, Montréal : HEC, 143 p.

JOBIDON, E. 2013. *Étude de cas 1 : Pennsylvanie – Comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna, dans le nord de la Pennsylvanie, aux États-Unis*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre. HEC Montréal, juillet 2013, 75 p.

KAPELUS, P. 2002. "Mining, Corporate Social Responsibility and the "Community": The Case of Rio Tinto, Richards Bay Minerals and the Mbonambi", *Journal of Business Ethics*, 39, 2002, p. 275-296.

LACOURSIÈRE J-P Inc. 2013. *Étude de risques technologiques associés à l'extraction du gaz de schiste – Étude E3-4*. Document préparé pour l'Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste décembre 2013, 129 p.

LANDRY-RIVEST, G. 2013. *Étude de cas 2 : Texas – Étude des comtés de Denton, Wise et du nord de Tarrant au Texas, États-Unis*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-8 : Détermination des facteurs permettant de maximiser les retombées sociales et économiques et de minimiser les problèmes environnementaux associés au développement de l'industrie des gaz de schiste et développement des mécanismes de mise en œuvre. HEC Montréal, juillet 2013, 46 p.

LAPRISE, P. 2009. « La RSE et le discours de développement durable du groupe Royal Dutch/Shell ». Mémoire de maîtrise en sciences de l'environnement, Montréal : UQAM, 351p.

LAWE, L. B., J. WELLS & Mikisew CREE. 2005. "Cumulative effects assessment and EIA follow-up: a proposed community-based monitoring program in the Oil Sands Region, northeastern Alberta", *Impact Assessment and Project Appraisal*, 23(3), p. 205-209.

LEDUC, G. A. et M. RAYMOND. 2000. « L'évaluation des impacts environnementaux : Un outil d'aide à la décision », Éditions MultiMondes, 403 p.

MASSICOTTE, G. (Ed.). 2008. « Sciences du territoire: perspectives québécoises », Presses de l'Université du Québec, 422 p.

MEILLEUR, K. 2010. « Les pratiques de la RSE revisitées par un examen de la malédiction des ressources : Contribution de la littérature sur la région du delta du Niger », *Canadian Journal of African Studies/La Revue canadienne des études africaines*, 44(2), 2010, p. 362-396.

MILLER, B. & J. SINCLAIR. 2012. «Risk Perceptions in a Resource Community and Communication Implications: Emotion, Stigma, and Identity», *Risk Analysis*, 32, p. 483-495.

MINISTÈRE du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). *Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière*. 2014. 200 p. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/industriel/hydrocarbures>

MINISTÈRE du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs, Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques. 2012. *Gouvernance territoriale et gaz de schiste*.

MINISTÈRE du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP). 2013a. Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques. Étude S2-1a – *État des lieux des communautés d'accueil – Tableau de bord pour le suivi des incidences du changement*, août 2013, 170 pages.

MINISTÈRE du développement Durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2013b. Études EC2-5, EC4-3 et EC4-7 - *Détermination des externalités associées au développement de la filière du gaz de schiste ainsi que des mesures susceptibles de les réduire*, octobre 2013, 198 p.

MINISTÈRE du développement Durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2013c. *Étude S2-7 – Impacts liés à l'augmentation du bruit, du camionnage et des besoins en logement générés par l'industrie du gaz de schiste*, août 2013, 56 p.

MINISTÈRE du développement Durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2013d. *Étude S2-5 – Impacts visuels et sur le patrimoine liés au développement de l'industrie du gaz de schiste*, août 2013, 38 p.

MINISTÈRE du développement Durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques. 2013e. *La vulnérabilité des prises d'eau advenant le développement de l'industrie du gaz de shale au Québec*. Études E3-7 et S3-2b, juillet 2013, 21p.

MINISTÈRE du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques. 2012. *Gouvernance territoriale et gaz de schiste : enjeux et perspectives pour le Québec – Analyse préliminaire du régime québécois de*

gouvernance minière et de ses conséquences et comparaison avec les régimes miniers et des hydrocarbures ailleurs dans le monde, Étude S1-1, septembre 2012, 70 p.

MINISTÈRE de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). 2014. *Perception de l'exploration du pétrole de schiste à Anticosti : enquête qualitative auprès des résidents. Résumé des propos des répondants*, 23 p.

MINISTÈRE des Ressources naturelles (MRN). 2014A. *Inventaire des technologies et des mesures susceptibles de réduire les risques et les externalités (impacts) associés au développement des gaz de schiste (EC2-5)*, mars 2014, 12 p.

MINISTÈRE des Ressources naturelles (MRN). 2014b. « Maitriser notre avenir énergétique. Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous », Gouvernement du Québec, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 308p.

MINISTÈRE des Ressources naturelles (MRN). 2013. « De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique », Document de consultation, 2013.

MINISTÈRE de la sécurité publique. 2013. « Outil d'aide à la planification de la sécurité civile à l'intention des municipalités », 45 p.

MOFFAT, K., A. ZHANG, & N. BOUGHEN. 2014. "Australian attitudes toward mining: Citizensurvey – 2014 results", CSIRO, Australia, 2014, 20 p.

MONTPETIT, E. et E. LACHAPPELLE (CRPDS). 2013. *L'opinion des Québécois sur les gaz de schiste : une comparaison avec la Pennsylvanie et le Michigan*. Rapport réalisé dans le cadre de l'étude S4-3A. Dépôt au BCÉS, Université de Montréal, juin 2013, 49 p.

MUNICIPALITÉ de Saint-Antoine-sur-Richelieu. 2013. « L'acceptabilité sociale et la gestion de risques de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste : un rapport inversement proportionnel et un coût social et économique pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ». Mémoire présenté au Bureau des audiences publiques en environnement à l'occasion de la Commission sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

O'FAIRCHEALLAIGH, C. 2006. "Aborigines, Mining Companies and the State in Contemporary Australia: A New Political Economy or "Business as Usual"?", *Australian Journal of Political Science*, 41(1), March 2006, p. 1-22.

O'FAIRCHEALLAIGH, C. 2006. "Mining Agreements and Aboriginal Economic Development in Australia and Canada", *Journal of Aboriginal Economic Development*, 5(1), October 2006, p. 74-91.

O'FAIRCHEALLAIGH, C., 2006, "Unmasking Native Title: The National Native Title Tribunal's Application of the NTA's Arbitration Provisions", *University of Western Australia Law Review*, 33(1), December 2006, p. 153-177.

O'FAIRCHEALLAIGH, C. 2004. "Denying Citizens their Rights? Indigenous People, Mining Payments and Service Provision", *Australian Journal of Public Administration*, 63(2), 2004, p. 42-50.

O'FAIRCHEALLAIGH, C. 2004. "Native Title and Agreement Making in the Mining Industry: Focusing on Outcomes for Indigenous Peoples", *Land, Rights, Laws: Issues of Native Title*, 2(25), 2004, p. 1-12.

ÖZKAYNAK, B., B. RODRIGUEZ-LABAJOS, G. CHICAIZA, M. CONDE, B. KOHRS, D. RAEVA, I. YÁNEZ et M. WALTER. 2012. "Mining Conflicts around the World: Common Grounds from an Environmental Justice Perspective", *EJOLT Report*, 7, 2012, 198 p.

RAUFFLET, Emmanuel. 2014. « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(2).

SAUCIER, C. et al. 2009. *Développement territorial et filière éolienne. Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable*. Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne, rattachée au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), Université du Québec à Rimouski, Rimouski, 227 p.

SAUVÉ, L. et P. BATELLIER. 2011. « La mobilisation citoyenne sur la question du gaz de schiste au Québec : Une exigence de démocratie », *Nouveaux Cahiers du Socialisme, Écosocialisme ou barbarie* (sous la direction de Brouillette, V., Guay, N., Levy, A., Martin, E. et Poulin, R.), 6, Automne 2011, p. 224-236.

SAVARD, S. 2009. « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », *Recherches amérindiennes au Québec*, 39 (1-2), 2009, p. 47-60.

SAVARD, S., & M. PÂQUET. 2010. « Introduction: les enjeux énergétiques au Québec. Conflits et représentations », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 13(2), p. 11-25.

SMITH, G. 2005. "Beyond the Ballot: 57 Democratic Innovations From Around the World", London, UK Power Inquiry, 133p.

SPAIN, J.-F. et F. L'ITALIEN. 2013. « Du pétrole pour le Québec ? Analyse socio-économique du modèle de développement de la filière pétrolière en Gaspésie », Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), 2013, 43 p.

VIGNOLA, G. 2008. « Le discours de responsabilité sociale des compagnies pétrolières et son application dans le secteur du transport de produits pétroliers », Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en science politique. [document électronique], 2008, récupéré de : <http://www.archipel.uqam.ca/1782/1/M10725.pdf>

WESTMAN, C. N. 2013. "Cautionary Tales: Making And Breaking Community in The Oil Sands Region", *Canadian Journal of sociology*, 38(2), p. 211-232.

WHITEMAN, Gail. 2009. "All my relations: Understanding perceptions of justice and conflict between companies and Indigenous peoples", *Organization Studies*, 30(1), p. 101-120.

YATES, S., R. HUDON et C. POIRIER. (2015, article en révision). « Coalitions, représentativité et contestation de projets d'infrastructures publiques : étude de quatre cas québécois liés à des enjeux environnementaux », *Revue internationale de politique comparée*.

ZARAS, K., J.-C. MARIN, J.-C. et B. BOUDREAU-TRUDEL. 2014. "Use of the Dominance Rough Set Approach as a Decision aid Tool for the Selection of Development Projects in Northern Québec", *Modern Economy*, 5, p. 723-741.